CRI n° 5 (2026-2027)
4e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU
INTÉGRAL*

Séance plénière

Mercredi 4 novembre 2026

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be
Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....1

ABSENCES MOTIVÉES.....1

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....1

COMMUNICATIONS.....1

COMMUNICATIONS.....1

COMMUNICATIONS.....1

COMMUNICATIONS.....2

DÉPÔT DE DOCUMENTS.....2

PRISES EN CONSIDÉRATION.....2

HOMMAGE AUX VICTIMES DE L'ACCIDENT FERROVIAIRE D'URDA EN ESPAGNE.....2

QUESTIONS URGENTES.....2

Question urgente de Mme Isabella Greco à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le suivi par M. le Ministre de la demande de suspension pour inconduite notoire d'un échevin condamné ».....2

Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – M. François Desquesnes, Ministre.

Question urgente de Mme Bénédicte Linard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la récente étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour sauver 1,6 million de vies chaque année ».....3

Intervenants : M. le Président – Mme Bénédicte Linard – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question urgente de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les difficultés évoquées par la Société wallonne du crédit social (SWCS) et le Fonds du logement de Wallonie (FLW) dans la mise en œuvre de la réforme des aides à la rénovation » ;

Question urgente de M. Loris Resinelli à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'état préoccupant du parc immobilier wallon ».....4

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – M. Loris Resinelli – Mme Cécile Neven, Ministre.

Question urgente de M. Germain Mugemangango à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la faiblesse du soutien régional au Fonds de la recherche scientifique (FNRS) au regard des aides colossales accordées à GSK ».....6

Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ.....7

Question d'actualité de M. Freddy Mockel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le transit de matériel militaire à destination d'Israël via l'aéroport de Liège » ;

Question d'actualité de Mme Alice Bernard à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la présence à confirmer d'armes en transit vers Israël à l'aéroport de Liège »..... 7

Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – Mme Alice Bernard – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question d'actualité de Mme Isabella Greco à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la mobilisation des associations de protection animale contre la réforme du Code wallon du bien-être animal »..... 8

Intervenants : M. le Président – Mme Isabella Greco – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.

Question d'actualité de Mme Christine Mauel à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le bilan du changement de réglementation concernant le lieu des épreuves du permis de conduire »..... 10

Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mauel – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de M. François Huberty à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la baisse des investissements communaux dans les travaux publics » 11

Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – M. François Desquesnes, Ministre.

Question d'actualité de M. Jean-Paul Bastin à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le calendrier du processus de réflexion sur l'avenir du circuit de Spa-Francorchamps »..... 12

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Bastin – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question d'actualité de M. Guillaume Soupart à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les défis du nouveau CEO de Wallonie Entreprendre »..... 13

Intervenants : M. le Président – M. Guillaume Soupart – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question d'actualité de Mme Anne-Catherine Goffinet à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la saturation du marché wallon liée au nombre de commerces »..... 14

Question d'actualité de Mme Sophie Fafchamps à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'annonce d'une procédure Renault chez ASL à Liege Airport »..... 14

Intervenants : M. le Président – Mme Sophie Fafchamps – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question d'actualité de M. Freddy Mockel à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'utilisation historiquement basse des capacités de production en Belgique »..... 15

Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question d'actualité de Mme Caroline Taquin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de la réforme wallonne des soins palliatifs »..... 16

Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Taquin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de Mme Veronica Cremasco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'activation du plan Grand Froid et l'augmentation du nombre de bénéficiaires »..... 17

Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de M. Laurent Devin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'alerte de la Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets (COPIDEC) concernant le projet d'économies dans les aides à la promotion de l'emploi (APE) imposées aux intercommunales de déchets »..... 19

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – M. Yves Coppieters, Ministre.

Question d'actualité de Mme Valérie Dejardin à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la réponse de la Wallonie face à la découverte d'un bivouac sauvage dans les Hautes-Fagnes »..... 20

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

PROJETS ET PROPOSITIONS..... 21

Proposition de décret insérant un Titre V/1 relatif aux zones de protection contre les inondations dans le Code du développement territorial, déposée par Mme Dejardin, M. Devin, Mme Özen, MM. Lefèbvre, Crampont et Mme Morreale (Doc. 611 (2025-2026) N° 1 à 4)..... 21

Discussion générale..... 21

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Grégory Chintinne – M. Julien Liradelfo – M. Jean-Paul Bastin – Mme Veronica Cremasco – M. François Desquesnes, Ministre.

RAPPORTS..... 31

Rapport de la Conférence des présidents relatif à la suggestion de commission délibérative intitulée « Comment la Région wallonne peut-elle soutenir et faciliter les initiatives citoyennes de partage et de communs ? »..... 31

Discussion générale..... 31

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – Mme Éliane Tillieux – Mme Valérie De Bue – M. Germain Mugemangango – M. Loris Resinelli.

ÉLOGE FUNÈBRE DE M. PIERRE HAZETTE..... 34

Intervenants : M. le Président – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre – Mme Valérie De Bue.

VOTES..... 36

Proposition de décret insérant un Titre V/1 relatif aux zones de protection contre les inondations dans le Code du développement territorial, déposée par Mme Dejardin, M. Devin, Mme Özen, MM. Lefèbvre, Crampont et Mme Morreale (Doc. 611 (2025-2026) N° 1 à 4)..... 36

Vote nominatif..... 36

Justification d'abstention..... 37

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur le paquet Omnibus X ou l'opération « Cancer pour tous » de la Commission européenne par Mme Hanus et M. Fontaine (Doc. 715 (2026-2027) N° 1) et par MM. Dewez et Jacob (Doc. 716 (2026-2027) N° 1)..... 37

Votes nominatifs..... 37

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – M. Arnaud Dewez – M. Loïc Jacob – Mme Alice Bernard – Mme Bénédicte Linard.

Projets de motion déposés en conclusion du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2027 par M. Mugemangango, Mme Bernard et M. Liradelfo (Doc. 718 (2026-2027) N° 1) et par Mme De Bue, MM. Blondel et Tzanetatos (Doc. 719 (2026-2027) N° 1).....40

Vote nominatif.....40

Intervenants : M. le Président – Mme Alice Bernard – Mme Valérie De Bue – M. Jean-Paul Bastin – M. Stéphane Hazée.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur l'annonce de la Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets (COPIDEC) concernant l'augmentation de la facture des déchets par M. Liradelfo et Mme Ammi (Doc. 722 (2026-2027) N° 1), par Mmes Dejardin, Roberty et M. Lepine (Doc. 723 (2026-2027) N° 1) et par Mme Jacqmin et M. Daye (Doc. 724 (2026-2027) N° 1).....42

Vote nominatif.....42

Intervenants : M. le Président – M. Julien Liradelfo – Mme Valérie Dejardin – Mme Marie Jacqmin – M. Maxime Daye – M. Freddy Mockel.

Justification d'abstention.....44

Intervenants : M. le Président – M. Julien Liradelfo.

FAIT PERSONNEL.....45

Intervenants : M. le Président – M. Loris Resinelli – M. Julien Liradelfo.

VOTES (SUITE).....45

Projets de motion déposés en conclusion des interpellations de Mme Hanus à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur le cynisme politique entourant l'adoption de la nouvelle grille tarifaire du réseau LeTEC, de M. Mugemangango à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur la hausse des tarifs du réseau LeTEC et de M. Hazée à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur la hausse insensée des tarifs du réseau LeTEC par M. Mugemangango (Doc. 725 (2026-2027) N° 1), par Mme Fafchamps, MM. Dewez, J.-P. Bastin et Chintinne (Doc. 726 (2026-2027) N° 1), par Mme Hanus, MM. Lefèbvre et Crampont (Doc. 727 (2026-2027) N° 1) et par M. Hazée et Mme Linard (Doc. 728 (2026-2027) N° 1).....45

Votes nominatifs.....45

Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango – Mme Sophie Fafchamps – Mme Mélissa Hanus – M. Stéphane Hazée – M. Arnaud Dewez – Mme Christie Morreale.

Justification d'abstention.....49

Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango – M. Jean-Paul Wahl.

Votes nominatifs (Suite).....49

Rapport de la Conférence des présidents relatif à la suggestion de commission délibérative intitulée « Comment la Région wallonne peut-elle soutenir et faciliter les initiatives citoyennes de partage et de communs ? ».....50

Vote nominatif.....50

LISTE DES INTERVENANTS.....51

ABRÉVIATIONS COURANTES.....52

ANNEXES.....54

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Willy Borsus, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 3 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- Mme Muratore, M. de Wasseige et Mme Tellier, pour raisons de santé ;
- Mmes Thoron, De Rodder et M. Lepine, pour raisons personnelles ;
- Mme Özen, retenue par d'autres devoirs.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président. – Conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt de la proposition de décret modifiant l'article L4145-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation afin d'assurer la proportionnalité du scrutin pour les élections communales, déposée par M. Hazée, Mmes Cremasco, Linard et M. Mockel (Doc. 734 (2026-2027) N° 1).

Je vous propose d'ajouter sa prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un s'oppose-t-il à l'ajout de cette prise en considération à notre ordre du jour ?

Personne ne s'y opposant, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – M. le Président du Sénat m'a fait savoir que le Sénat s'est constitué en sa séance du 13 octobre 2026.

M. le Président de la Chambre des représentants m'a fait savoir que la Chambre s'est constituée en sa séance du 13 octobre 2026.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Le Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie (CFFW) m'a transmis les avis suivants :

- l'avis du 26 octobre 2026 sur la proposition de décret modifiant l'article 257 du Code des impôts sur les revenus 1992 et abrogeant l'article 259 en vue d'attribuer directement aux locataires les réductions de précompte immobilier, déposée par Mme Özen, M. Devin, Mme Lambelin, MM. Lefèbvre, Witsel et Mme Morreale (Doc. 547 (2025-2026) N° 1) ;
- l'avis du 26 octobre 2026 sur la proposition de décret modifiant l'article 257 du Code des impôts sur les revenus 1992 en vue d'adapter les conditions d'octroi de la réduction du précompte immobilier en faveur des personnes en situation de handicap, déposée par Mme Greco, M. Collignon, Mme Tillieux, M. Lepine, Mme Roberty et M. Witsel (Doc. 688 (2026-2027) N° 1).

Ces avis ont été adressés aux auteurs des propositions et aux membres de la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal par la plateforme sécurisée d'échange de documents.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, que les pétitions suivantes m'ont été adressées :

- la pétition concernant la situation inacceptable de la Palestine occupée, signée par 150 personnes.

Elle sera envoyée à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal ;

- la pétition pour autoriser l'installation de bornes de recharge pour les maisons de rangées, signée par sept personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux ;
- la pétition demandant le maintien du dispositif SINE dans le secteur non marchand, signée par 868 personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Les institutions européennes m'ont transmis une proposition de directive pouvant faire l'objet d'un avis du Parlement ainsi que deux consultations.

Divers documents m'ont été adressés. Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

La liste reprenant les documents a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. le Président. – La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commission a été adressée aux membres. Son contenu sera annexé au compte rendu.

PRISES EN CONSIDÉRATION

M. le Président. – L'ordre du jour, en application de l'article 95 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération de la proposition de décret déposée par M. Hazée, Mmes Cremasco, Linard et M. Mockel (Doc. 734 (2026-2027) N° 1).

Elle a été imprimée et distribuée.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur sa prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, la proposition n° 734 est prise en considération et est envoyée à la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux.

HOMMAGE AUX VICTIMES DE L'ACCIDENT FERROVIAIRE D'URDA EN ESPAGNE

M. le Président. – Chers collègues, avant d'entamer nos travaux et les questions urgentes, je sollicite quelques instants de votre attention.

En effet, c'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le terrible drame ferroviaire survenu en Espagne le 28 octobre dernier.

Soixante-neuf personnes ont perdu la vie dans cette véritable tragédie et 100 blessés, dont la plupart gravement, ont été atteints et sont aussi à déplorer.

Nos pensées vont aux victimes, à leurs familles, à leurs proches, à leurs amis et à tous les Espagnols avec qui, vous le savez, nous partageons de nombreux liens, des liens forts d'amitié et de solidarité.

Je souhaitais, en votre nom et en mon nom personnel, exprimer tout notre soutien à toutes les personnes touchées et à leurs familles ainsi qu'aux Espagnols et Espagnoles, à l'Espagne, en cette terrible épreuve pour laquelle le Gouvernement espagnol a d'ailleurs décrété trois jours de deuil national.

Je vous propose d'observer une minute de silence en mémoire et en solidarité avec les victimes et leurs proches.

(L'assemblée observe un moment de silence)

Je vous remercie.

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance.

Question urgente de Mme Isabella Greco à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le suivi par M. le Ministre de la demande de suspension pour inconduite notoire d'un échevin condamné »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Greco à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le suivi par M. le Ministre de la demande de suspension pour inconduite notoire d'un échevin condamné ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre, je suis presque surprise de pouvoir enfin vous poser cette question après quatre refus. Je vous laisse apprécier la qualité de nos débats démocratiques. Heureusement, nous avions déjà une position ferme du Gouvernement wallon puisque Georges-Louis Bouchez lui-même l'a annoncée publiquement. Cependant, puisque j'ai enfin l'occasion d'en parler avec celui qui est réellement à la manœuvre, je vais en profiter.

Le 8 octobre dernier, un échevin de la Ville de Courcelles a été condamné par la justice pour des faits de violence sur nos agents de police. Le Code de la démocratie locale vous permet de sanctionner politiquement ce type de comportement. Depuis, vous avez été saisi officiellement par huit conseillers communaux courcellois pour vous saisir du dossier.

Je n'aurai qu'une simple et seule question, Monsieur le Ministre : quelle est votre position dans ce dossier et quelle suite allez-vous y accorder ?

M. le Président. – Je me permets de rectifier votre propos. Il n'y a pas eu quatre refus. Il y a eu un refus et deux transformations en questions écrites. Le refus était motivé par nos dispositions réglementaires et par notre jurisprudence.

La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame la Députée, je vais rappeler ce que dit le Code de la démocratie locale ainsi que le principe de l'instruction et du contradictoire dans tout dossier.

Le Code de la démocratie locale – ce n'est pas neuf puisque cela date de la loi communale – fait que toute personne qui exerce des fonctions politiques à l'échelle locale – je veux citer le ou la bourgmestre, les échevins, les conseillers de CPAS et le président de CPAS, mais pas les conseillers communaux – est soumise à un régime disciplinaire qui, en cas d'inconduite notoire ou de négligence grave, peut faire l'objet de sanctions de la part du Gouvernement. Ce n'est pas un élément neuf ; cela existe, mais ce sont des cas relativement limités.

Il y a bien une procédure en la matière. J'ai effectivement reçu une plainte et, immédiatement après la réception de celle-ci, je l'ai transmise à mon administration qui instruit le dossier.

Cela m'amène au deuxième élément, qui est le fait que, comme ministre des Pouvoirs locaux, j'attends d'abord d'avoir les faits qui me sont présentés avant de prendre attitude et de répondre au fond, après, évidemment, entente de la personne intéressée.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre, premièrement, quatre refus d'en parler démocratiquement ici, dans l'arène démocratique, avec la presse à disposition.

(Réactions dans l'assemblée)

Deuxièmement – je vous remercie de ne pas me couper –, la seule question qui mérite d'être posée dans ce dossier, Monsieur le Ministre, c'est si un mandat politique est compatible avec des actes de violence sur celles et ceux qui, pour protéger notre vie, mettent la leur en danger quotidiennement.

M. le Président. – Je vous remercie, Madame Greco, et ne puis que vous confirmer que deux questions ont été transformées en questions écrites pour lesquelles réponse a été apportée et que, comme vous venez de l'exprimer, une question a été exprimée à la suite de la plainte déposée au niveau régional.

C'est l'application du règlement et certainement pas quoi que ce soit qui viendrait porter atteinte à votre expression démocratique. Je me permets de le préciser.

(Applaudissements)

Question urgente de Mme Bénédicte Linard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la récente étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour sauver 1,6 million de vies chaque année »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Linard à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la récente étude de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour sauver 1,6 million de vies chaque année ».

La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, Belga nous annonce ce matin une très bonne nouvelle. Figurez-vous que, avec six mesures en santé et en climat, on peut sauver 1,6 million de vies par an. Avouez que c'est une bonne nouvelle. Une autre bonne nouvelle liée à cela, c'est que cela peut rapporter économiquement des marges très importantes : 10 000 milliards. Il est évident que ce n'est pas que pour la Wallonie.

Avez-vous pu prendre connaissance des recommandations de l'OMS ? Surtout, votre Gouvernement va-t-il en faire quelque chose ? Par exemple, allez-vous être inspiré par ces

recommandations pour la législature à venir, que ce soit en santé ou en climat, ou dans votre action avec vos collègues à la COP31 qui arrive ? Bref, comment allons-nous profiter en Wallonie de cette très bonne nouvelle ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, ce rapport est très important et rejoint clairement notre stratégie. Je ne l'ai pas lu parce qu'il y a 1 600 pages, mais, en effet, j'ai pu avoir des informations sur les recommandations qui s'inscrivent clairement dans le fait que le changement climatique est une vraie problématique de santé publique pour laquelle il faut développer des stratégies d'atténuation et d'adaptation.

C'est pour cela que le Gouvernement wallon a pris la décision de développer un plan d'atténuation aux changements climatiques pour la Région wallonne, qui sera portée par ma collègue, la ministre Neven, qui envisage toute une série de mesures de prévention par rapport aux sécheresses, aux vagues de chaleur, aux inondations et à toutes les conséquences du changement climatique sur la santé.

Cela m'intéresse puisque, dans ce plan d'atténuation, seront proposées des mesures pour mieux gérer les crises aiguës, surtout la problématique de la qualité de l'air – lors de l'incendie des Fagnes, il y a eu cette vraie problématique par rapport aux populations –, mais aussi pour rafraîchir les communautés et les lieux de vie collective, notamment les maisons de repos, afin d'avoir des îlots de fraîcheur beaucoup plus importants dans nos collectivités.

Ensuite, nous avons notre plan Environnement-Santé 2026-2029, dont 17 actions sont déjà en cours, avec un focus principal sur la qualité de l'air, qui à l'origine de ce changement climatique, et avec la volonté d'avancer vers les énergies moins carbonées.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Une minute, c'est évidemment très court, je vous le concède. Je reviendrai vers vous, Monsieur le Ministre.

Retenons bien qu'il y a un triple dividende à investir dans le climat et la santé : des populations en meilleure santé, la diminution des émissions – on sait combien c'est important aujourd'hui – et un retour économique, entre autres, lié au bien-être des populations, mais pas seulement.

Je vous invite à mettre le turbo pour les quelques années qui vous restent ici, Monsieur le Ministre, avec votre collègue et les autres membres du Gouvernement, pour avancer en la matière.

Question urgente de M. Laurent Devin à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « les difficultés évoquées par la Société wallonne du crédit social (SWCS) et le Fonds du logement de Wallonie (FLW) dans la mise en œuvre de la réforme des aides à la rénovation »

Question urgente de M. Loris Resinelli à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « l'état préoccupant du parc immobilier wallon »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions urgentes à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, de :

- M. Devin, sur « les difficultés évoquées par la Société wallonne du crédit social (SWCS) et le Fonds du logement de Wallonie (FLW) dans la mise en œuvre de la réforme des aides à la rénovation » ;
- M. Resinelli, sur « l'état préoccupant du parc immobilier wallon ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Madame la Ministre, dans la saga des primes et des prêts, il y a trois dates. Tout d'abord, le 14 février 2025, avec votre Gouvernement MR-Engagés, vous ratiboisez les primes. On se retrouve alors le 1er octobre parce que vous vous donnez un an et demi pour réformer. La veille du 1er octobre, je suis ici, je vois des députés MR qui rient et je leur dis : « Riez bien, mais vous verrez demain ». Le lendemain, votre réforme n'était pas prête, même si vous nous avez dit le contraire ici même. Un mois après, les Wallonnes et les Wallons ne peuvent toujours pas bénéficier de cette nouvelle réforme.

Donnez-nous une troisième date. Quand le taux va-t-il être fixé par le Gouvernement ? Quand on fait un prêt, on aime savoir quel est le taux. Quand allez-vous garantir le financement ? Il y a zéro euro en 2026. Il y a 155 millions d'euros à se répartir entre les deux institutions qui vont devoir opérationnaliser cette réforme. Elles ne savent toujours pas aujourd'hui quel est le financement. Enfin, quand les Wallonnes et les Wallons vont-ils pouvoir être aidés par rapport à leur maison ?

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Madame la Ministre, aujourd'hui, le journal *L'Écho* se fait justement l'écho de chiffres révélés par Immoweb ce

4 novembre concernant le vieillissement de notre bâti immobilier en Wallonie.

Il s'avère que, en 2026, une maison sur cinq est à rénover ; c'était une maison sur 10 en 2010. Si l'on étend au nombre de maisons à rafraîchir, on arrive à plus d'un tiers d'entre elles qui ont besoin de travaux.

Les raisons sont diverses : le durcissement des normes PEB, l'augmentation des prix des matériaux, qui n'est pas nouvelle, l'incertitude par rapport au système des aides et, enfin, l'augmentation des taux d'intérêt, notamment pour les emprunts hypothécaires.

Cela veut donc dire que notre parc immobilier est de plus en plus vieillissant. Quand on sait que le bâti représente 20 % des émissions de gaz à effet de serre, c'est interpellant.

Madame la Ministre du Logement, pouvez-vous nous dire quelles mesures d'accompagnement seront prises par rapport à ces 1 500 familles qui attendent dans le cadre du nouveau système pour rénover leur logement ? Quelles seront les mesures pour prévenir l'augmentation de cela et lutter contre la dégradation de notre bâti en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Messieurs les Députés, je pense que l'on fait ici une tempête dans un verre d'eau. C'était une réforme d'ampleur. Chaque réforme nécessite un temps d'adaptation, et tout le monde le sait. Le Gouvernement s'était engagé et il a pris sa responsabilité. L'arrêté a été publié le 1er octobre. Les règles sont donc très claires. Le Gouvernement a atteint son objectif.

En effet, Monsieur Resinelli, nous sommes bien conscients de l'état du bâti wallon. C'est pourquoi nous avons mis en place un système qui cible les passoires énergétiques, qui cible le public qui en a réellement besoin, qui évite les effets d'aubaine et qui se trouve cadré par une enveloppe budgétaire extrêmement claire dont, dès 2028, les moyens de la base seront doublés. Les circonstances sont bien connues. Bref, il y aura toujours des grincheux pour trouver que cela fonctionnait mieux avant ; ce n'est évidemment pas le cas.

J'attends des opérateurs qu'ils se mettent le plus rapidement possible en ordre de marche. Il y a en effet un petit délai, comme dans toute réforme, mais, dans tous les cas de figure, ce délai sera bien moins important que les deux ans de traitement des régimes antérieurs.

Quant aux ménages qui ont déposé une candidature, qui se sont préinscrits auprès de deux organismes, ils seront recontactés dans les meilleurs délais. Donc, rien n'est perdu pour eux et leur dossier sera traité le plus rapidement possible.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Grincheux va s'adresser à Blanche-Neige pour qu'elle ne dorme pas trop longtemps, comme la Belle au bois dormant. Nous attendons depuis des mois et des mois, Madame la Ministre. Quand vous nous dites que cela a été fait le 1er octobre, c'est faux, vous mentez. Je vous trouve très légère dans votre réponse.

(Réactions dans l'assemblée)

Non, ce n'est pas le « ho ! » des sept nains ; c'est un autre « ho ! »

(Réactions dans l'assemblée)

Vérifiez, Monsieur le Ministre-Président : cela a-t-il été fait le 8 octobre ou le 1er octobre ? C'est une chose.

Ensuite, les Wallonnes et Wallons peuvent-ils bénéficier aujourd'hui de cette réforme ? La réponse est toujours non. Le Gouvernement n'a toujours pas décidé du taux. Or, c'est indispensable pour le faire. Au lieu de faire porter la responsabilité par des fonctionnaires, prenez vos responsabilités pour les Wallonnes et les Wallons.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – De manière plus nuancée, les 1 500 ménages wallons qui ont déjà rentré un dossier dans le cadre du nouveau système attendent une réponse. C'est avec des gens comme eux, qui ont la volonté de rénover leur maison, et en permettant à d'autres ménages de s'inscrire dans ce système que nous pourrons avancer vers une diminution du nombre de ces passoires qui sont aujourd'hui légion dans notre bâti. Plus tôt on peut leur apporter une réponse, mieux ce sera. Je ne doute pas que, une fois que les choses seront bien claires dans l'esprit de tout le monde, le nombre de ménages qui souscriront à ce nouveau système ne pourra qu'augmenter.

Question urgente de M. Germain Mugemangango à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la faiblesse du soutien régional au Fonds de la recherche scientifique (FNRS) au regard des aides colossales accordées à GSK »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Mugemangango à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la faiblesse du soutien régional au Fonds de la recherche scientifique (FNRS) au regard des aides colossales accordées à GSK ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre, j'ai lu un truc hallucinant dans la presse aujourd'hui : GSK, cette entreprise qui menace de supprimer 1 217 emplois, a reçu 2,5 fois plus de subsides que ce qu'elle a payé d'impôts. Concrètement, cette entreprise qui fait 13 milliards d'euros de bénéfices a payé 9 % d'impôts. Cela veut dire que les travailleurs de GSK ont été payés à concurrence de 45 % par des subsides, et l'entreprise menace des emplois.

Cette entreprise a reçu deux fois plus de budget que le FNRS pour son seul département de recherche et développement. Pourquoi n'a-t-on pas mis cet argent dans ce Fonds public de recherche et scientifique ? Qu'attendez-vous pour que l'on puisse enfin avoir un cadastre transparent de l'ensemble de ces subsides qui vont à ce type d'entreprises ? Qu'attendez-vous pour les conditionner de manière sérieuse à des emplois durables ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, autant vous le dire directement : je ne partage pas votre analyse scientifique hallucinante qui mélange des pommes et des poires en parlant d'aides aux entreprises, telles que GSK, qui créent des milliers d'emplois, avec le budget wallon du FNRS.

Je rappelle que, le FNRS, c'est essentiellement de la recherche fondamentale financée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui n'empêche pas la Région wallonne de le financer pour plus de 20 millions d'euros en 2025.

J'ai répondu longuement hier en commission par rapport aux aides et à la situation des travailleurs concernés par une décision et une annonce. Je partage évidemment leur inquiétude.

J'ai aussi dit combien il était important pour une entreprise comme GSK de maintenir une activité forte en Belgique. C'est le défi quand une activité a créé un écosystème et autant d'activités économiques, de retombées économiques et fiscales.

Au niveau de la Région wallonne, je vais vous le dire : 71 millions d'euros ces dernières décennies pour la recherche et le développement chez GSK, essentiellement en avances récupérables, à 87 %, remboursés aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre, cette étude n'est pas de moi, mais d'un groupe de scientifiques, et je vous conseille réellement de la lire. Dans celle-ci, on indique notamment que, quand on voit l'état des finances de GSK, la seule conclusion que l'on peut tirer, c'est qu'ils n'avaient pas besoin de cette aide. C'est la réalité.

Ce que je n'entends pas de votre part, c'est si, oui ou non, on va avoir un cadastre qui reprend l'ensemble de ces aides, comme vous l'aviez promis, et si l'on va conditionner ces aides.

Faites simplement ce que vous avez écrit dans votre Déclaration de politique régionale. Apparemment, vous préférez prendre de l'argent dans la poche des gens plutôt que de faire une étude si, oui ou non, ces aides sont nécessaires à des boîtes comme GSK.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

Question d'actualité de M. Freddy Mockel à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « le transit de matériel militaire à destination d'Israël via l'aéroport de Liège »

Question d'actualité de Mme Alice Bernard à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la présence à confirmer d'armes en transit vers Israël à l'aéroport de Liège »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, de :

- M. Mockel, sur « le transit de matériel militaire à destination d'Israël via l'aéroport de Liège » ;
- Mme Bernard, sur « la présence à confirmer d'armes en transit vers Israël à l'aéroport de Liège ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, selon des infos d'une ONG, qui ont été relayées par Amnesty Belgique et par la Ligue des droits humains, une livraison de capteurs, c'est-à-dire de matériel militaire, produits en Grande-Bretagne, qui aurait dû être transportée à partir du 28 octobre via Liège-Bierset et qui aurait dû arriver par la voie terrestre, était destinée à une entreprise privée d'armement en Israël.

Le 26 octobre, soit deux jours avant, cette ONG a déposé une plainte auprès de la Région wallonne et de l'État fédéral quant à ce fait. À la suite de cette plainte, ce chargement a disparu des logiciels de la société de transport Challenge Airlines et n'était plus dans son système de suivi.

Ce n'est pas la première fois qu'une telle livraison vers Israël passe par la Région wallonne. Il n'est pas correct que la Région wallonne soit ainsi, quelque part, une plaque tournante qui alimente le drame à Gaza et en Cisjordanie. Que les faits soient exacts, que je les relaie maintenant ou non, une fois de plus, la Région wallonne est une passoire. Nous ne sommes pas capables d'appliquer notre propre législation.

Vous avez vous-même plusieurs fois insisté sur le fait que vous ne toléreriez pas ces livraisons. Pouvez-vous confirmer ces faits ? Avez-vous des infos supplémentaires ? Confirmez-vous la plainte ? Quel est votre suivi de tout cela ? Comment mieux appliquer le cadre légal wallon puisque, une fois de plus, ce n'était pas possible ou cela n'a pas été fait ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, la semaine dernière, l'ONG Antigone Global Justice Initiative, relayée par Amnesty International et la Ligue des droits humains, a lancé une nouvelle alerte : du matériel militaire en provenance du Royaume-Uni serait envoyé à destination d'Israël en passant par l'aéroport de Liège. Il semble que la douane ait recalé cette cargaison qui n'aurait finalement pas quitté le Royaume-Uni, ce qui est une très bonne chose.

Cependant, il reste des questions en suspens parce que ce n'est pas la première fois. En effet, c'est la cinquième fois qu'une plainte est déposée par des ONG concernant le transit de matériel militaire vers Israël via Bierset. En 2024, l'ASBL Vredesactie a montré que 70 tonnes de matériel militaire sont arrivées en Israël via Bierset. Rebelote en juin 2025 pour des pièces de F-35 en provenance des États-Unis. Dès lors, les faits sont là.

Depuis, il y a eu un accord interfédéral en octobre 2025. Sur cette base, vous nous avez dit plusieurs fois que la Wallonie n'accorde plus de licence de transit pour du matériel militaire à destination d'Israël. On peut néanmoins se demander ce qu'il se passe quand les ONG ne lancent pas d'alertes puisque, la semaine dernière, il semble que l'intervention de cette ONG a été décisive. Or, ce n'est pas aux ONG de faire le travail de contrôle à la place des autorités publiques. C'est au Gouvernement de garantir que la Wallonie ne contribue pas à alimenter le génocide contre les Palestiniens à Gaza et en Cisjordanie.

Combien de demandes de licence de transit avez-vous reçues depuis l'accord interfédéral ? Combien de cargaisons ont été suspectées, inspectées ou interceptées ? Pouvez-vous nous garantir et nous démontrer, oui ou non, que plus aucun matériel militaire à destination d'Israël ne passe par la Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame et Monsieur les Députés, comme vous l'avez souligné, un signalement a bien été fait le 26 octobre dernier par l'association Antigone – Global Justice Initiative sur une cargaison potentiellement militaire au départ du Royaume-Uni,

par un transit tout d'abord routier vers Liège, pour ensuite éventuellement prendre l'avion vers Israël.

Dès que j'ai été informé de cette situation, j'ai tout de suite contacté les services compétents. Tout d'abord, le service des douanes sur place, à Liège, puis l'ensemble des cabinets fédéraux – le cabinet de tutelle sur les douanes, le cabinet de tutelle sur la mobilité – pour avoir l'action commune la plus cohérente. Le lendemain, 27 octobre, je reçois un rapport des douanes qui, après analyse de l'ensemble des éléments arrivés sur l'aéroport, signale qu'il n'y a pas eu de transit de matériel en la matière, et qu'aucun transit correspondant au signalement par l'ONG n'a été signalé à Liège. On n'avait donc pas acheminé le matériel militaire au départ du Royaume-Uni vers Liège.

Je ne veux pas du tout d'ambiguïté par rapport à cela. La législation est claire en la matière : on n'autorise pas le transit. Ici, on montre que notre législation a bien fonctionné, puisque l'entreprise a elle-même, d'initiative, par des processus d'alerte internes, stoppé en amont l'acheminement du matériel. Elle a donc empêché le chargement de la cargaison vers Liège pour éviter que ce soit contraire à la législation. Cela montre bien que l'ensemble des lignes de contrôle mises en place ont bien fonctionné. Après, on doit évidemment continuer à être attentifs pour éviter qu'un potentiel transit puisse fonctionner. Tout signalement, quel qu'il soit, est pris à chaque fois au sérieux ; on contacte les services compétents et on continuera de le faire de la même façon.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Tant mieux si cette livraison ne s'est pas faite le 28 octobre. C'est très probablement l'alerte donnée deux jours avant qui a empêché que ce transport ait lieu. Je crains que cela se fasse plus tard ou ailleurs, voire via la Région wallonne.

Je retiens surtout qu'il n'est pas normal que ce soit, une fois de plus, l'associatif qui, pour la cinquième fois, doive contrôler ou constater le premier que le cadre légal wallon n'est pas respecté. Or, vous n'annoncez aujourd'hui aucune amélioration probable. C'est tout à fait regrettable.

Je vous remercie tout de même pour vos réponses et vos précisions, car cela permet de mieux retracer ce qu'il s'est passé.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse partielle. Aux questions que j'ai posées, vous n'avez pas donné de réponse. Je vous ai demandé combien de demandes vous avez reçues, combien d'inspections ont été menées et combien de cargaisons ont été interceptées. On n'en sait rien. Vous pourrez peut-être me le préciser par écrit plus tard.

L'aéroport de Liège reste un lieu très sensible. On sait qu'il y a des tentatives de faire passer du matériel vers Israël. Il y a des lignes directes tous les jours. Il faut rester vigilants. Si les ONG font leur travail, on demande que le Gouvernement wallon et ses services le fassent aussi. Les Palestiniens sont en train d'être massacrés. On doit arrêter cela.

Question d'actualité de Mme Isabella Greco à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la mobilisation des associations de protection animale contre la réforme du Code wallon du bien-être animal »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Greco à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la mobilisation des associations de protection animale contre la réforme du Code wallon du bien-être animal ».

La parole est à Mme Greco pour poser sa question.

Mme Isabella Greco (PS). – Monsieur le Ministre-Président, beaucoup d'associations qui protègent les animaux tirent la sonnette d'alarme – de manière générale depuis que vous gérez cette matière, mais d'autant plus depuis l'annonce de votre réforme du Code wallon du bien-être animal – et évoquent des reculs, notamment la réintroduction du statut de négociant dans la vente de chats et de chiens.

Elles évoquent surtout le fait d'être mises sur le côté, comme elles disent, et de ne pas avoir de vraie concertation, c'est-à-dire plutôt une concertation de façade où l'on n'écoute pas vraiment et sincèrement leur point de vue.

Elles organisent, depuis quelque temps déjà, des actions symboliques. La toute dernière, à la SPA de La Louvière, c'était l'enterrement du Code wallon du bien-être animal.

Cela traduit une certaine rupture de confiance, un désarroi et une déception, alors que ce sont des associations avec lesquelles l'institution wallonne a toujours pu travailler de manière efficace et qui ont une expertise bien utile dans une matière et dans une gestion aussi sensibles que celles des animaux.

Comptez-vous écouter ces acteurs de terrain et tenir compte de leur point de vue ou bien allez-vous avancer coûte que coûte dans cette démarche, même si la mobilisation est importante et qu'elle ne va pas dans le sens de vos nouveaux dispositifs ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Je vous remercie, Madame la Députée, pour votre question qui me permet de faire le point parce que, si eux sont déçus, je dois avouer que, moi aussi, je suis déçu. Les organes de consultation et de concertation existent. C'est le Conseil wallon du bien-être animal. Ils en sont membres. On a l'occasion d'échanger et de discuter sur l'ensemble des éléments.

Cependant, il y a des méthodes que je ne peux évidemment pas accepter non plus, comme celle de GAIA qui noie tout le Gouvernement avec 50 000 mails rien que la semaine dernière sur une campagne de communication. Si l'on regarde depuis le début de la législature, ce sont plus de 100 000 mails. Excusez-moi, mais ce n'est pas une méthode. Saturer l'administration, c'est ce que l'on fait quand on est à court d'arguments. On peut échanger, discuter et débattre. C'est cela qui permet de faire avancer.

On parle de recul, mais je vous propose de regarder les avancées du nouveau code. Tout d'abord, le renforcement des sanctions, avec trois ans d'emprisonnement maximum et 1 million d'euros d'amende. Ensuite, la lutte contre les récidives avec le renforcement du certificat de confiance. Aujourd'hui, on le suspend automatiquement lorsqu'on a saisi un animal. On le renforce aussi en regardant l'ensemble de la composition du ménage. Par ailleurs, la fin de la vente des animaux sur les marchés, qui est quelque chose d'attendu depuis longtemps, on va le faire ; c'est dans le code. La fin de l'abattage à domicile, on le fait également ; c'est dans le code. Vous comprendrez donc que je ne peux pas accepter de dire que c'est un recul par rapport au bien-être animal.

Oui, il y a en effet des questions qui continuent à se poser. On échange avec l'ensemble des experts sur les saisies. Par exemple, 500 saisies depuis depuis trois ans, 22 recours au Conseil d'État sur ces 500 saisies. Mon rôle, c'est de rendre robustes les décisions pour éviter que, lorsque l'animal est mis à disposition dans une famille, on puisse le reprendre. Évidemment, on veut changer les règles par rapport à cela.

Un autre élément, ce sont les poules pondeuses. Aujourd'hui, on annonce que l'on va laisser les poules en cage pendant de nombreuses années. Non, ce sont sept élevages et 480 000 poules qui sont concernés, c'est-à-dire 25 % des poules pondeuses du territoire wallon.

Au final, cela ne change rien par rapport à la mise en place du texte. C'est simplement que le texte n'était pas applicable en l'état. Veut-on avoir un contrôle du bien-être animal efficace et surtout effectif ou veut-on simplement faire des effets d'annonce ? Ce n'est pas ma façon de faire de la politique. S'il s'agit de prendre des conditions contraignantes qui permettent simplement de déplacer le problème, avec peut-être des achats d'œufs en Ukraine plutôt que chez nous, excusez-moi, mais les conditions d'élevage en Ukraine ne sont pas du tout les mêmes que chez nous.

Je consulte et je concerte. Je peux vous dire que les seuls experts du bien-être animal ne sont pas uniquement GAIA, les refuges et les SPA. Il y a aussi des scientifiques, des vétérinaires et des experts.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco, avec un peu de temps supplémentaire.

Mme Isabella Greco (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre-Président, les experts, les scientifiques et les vétérinaires font aussi partie des personnes qui reviennent vers vous en raison d'un manque de concertation. Il n'y a donc pas uniquement les refuges et GAIA. Je ne suis pas non plus d'accord avec votre position.

Là où le bât blesse, c'est sur la concertation et sur la méthode. C'est bien d'avoir un Code wallon du bien-être animal, car c'est un dispositif efficace, mais tenir compte de l'avis des experts est une autre chose. C'est bien de les consulter, mais si, au final, vous faites ce que vous avez décidé avant, ce n'est pas comme cela que l'on va avancer. Je ne fais que vous relayer ce qui me revient de manière majoritaire et pas uniquement de manière parcimonieuse.

Vous évoquez les 25 % de poules pondeuses et vous appuyez là-dessus en disant qu'il n'y en a que 25 %. C'est parce que les 75 % s'étaient déjà mis en place avec le nouveau dispositif. Vous n'êtes donc pas honnête dans votre manière de voir les choses.

(Réactions dans l'assemblée)

Bref, je vais me permettre de terminer, Monsieur le Ministre-Président, parce que l'on se croirait à l'école maternelle.

(Réactions dans l'assemblée)

Vous levez les bras…

M. le Président. – Madame Greco, je me permets de vous rappeler que le règlement permet, pour les questions d'actualité, une réplique au Gouvernement. Lorsque le Gouvernement ou un parlementaire demande à exercer ce droit, n'y voyez pas l'expression d'une classe maternelle, s'il vous plaît.

(Applaudissements)

Je vous en prie.

Mme Isabella Greco (PS). – Puis-je continuer ?

Je sais que, quand on est pris en défaut, que l'on est face à un manque de concertation et que l'on ne tient pas compte des gens de terrain, on est parfois dans une position comme celle-là. Ce n'était pas mon intention.

Une vraie concertation, c'est quand on tient compte de l'avis des gens. Il n'y a pas que les associations qui ne sont pas contentes, mais aussi les vétérinaires. En commission, nous avons l'occasion d'en parler régulièrement. Il y a aussi les échevins et les échevines en matière de Bien-être animal. Il y a aussi l'Union des villes et communes de Wallonie. Il y a donc des retours négatifs par rapport à votre manière de travailler tout seul dans votre bureau. J'attire votre attention sur le fait de tenir compte, s'il vous plaît, de l'avis des acteurs de terrain tous confondus.

M. le Président. – Comme le prévoit la possibilité de notre règlement, le Gouvernement a droit à une réponse. Ensuite, vous aurez droit à une réplique.

La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Je l'ai dit à la tribune, mais je le rappelle : je concerte tout le monde. Concerter n'est pas simplement suivre l'avis des refuges, de GAIA et de la SPA de La Louvière, pour ne pas la citer. Il y a des experts scientifiques et il ne faut pas croire que les vétérinaires sont toujours d'accord avec les positions de GAIA. Il faut trouver des points d'équilibre. Le rôle d'un ministre est d'écouter, de concerter puis de trancher, de décider et d'avancer dans une vision de développement du bien-être.

Aujourd'hui, je suis désolé, mais, par rapport aux problèmes qui ont été soulignés, aucune proposition concrète n'est mise en place. Vous avez pris l'exemple, à la tribune, du statut des négociants. On dit aujourd'hui que j'ai supprimé ce statut. Or, c'est faux. Dans le code, il n'existe pas et il n'y a rien qui le cadre. Dès lors, je vous invite à creuser techniquement l'ensemble des dossiers.

M. le Président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Dans un secteur aussi sensible que celui du bien-être animal, quand des gens se donnent corps et âme, parfois au détriment de leur vie personnelle, avec tout leur temps, leur investissement et parfois même leur argent, à protéger les animaux, en retour, il faut un minimum d'écoute, de reconnaissance et de correction.

Je ne peux que vous inviter à rediscuter de manière plus ouverte avec celles et ceux qui, aujourd'hui, de manière majoritaire, attirent votre attention et tirent la sonnette d'alarme. Je vois que cela vous fâche, mais je vous invite à organiser une concertation de manière sereine et efficace. C'est comme cela que l'on avancera dans l'intérêt des animaux ainsi que de celles et ceux qui donnent toute leur vie pour les animaux, y compris GAIA.

Même s'ils ont des méthodes parfois particulières, ils sont là et ce sont eux qui font avancer les choses en matière de bien-être animal. Vous ne pouvez pas, en tant que ministre du Bien-être animal, avancer d'une manière complètement opposée à toutes ces associations qui donnent tant financièrement que de leur temps.

Question d'actualité de Mme Christine Mauel à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le bilan du changement de réglementation concernant le lieu des épreuves du permis de conduire »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Mauel à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le bilan du changement de réglementation concernant le lieu des épreuves du permis de conduire ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre, un pays, trois Régions et trois différentes façons de passer son permis de conduire. Depuis 2018, à Bruxelles, il existe l'obligation de passer son permis théorique et son permis pratique dans la même Région. Après un temps d'adaptation des candidats qui étaient en cours de parcours, la Wallonie a adopté le 1er janvier 2026 une règle similaire ou, en tout cas, la même pour ce qui concerne le passage des différentes épreuves dans la même Région.

Les raisons sont le fait de rendre le parcours plus clair ainsi que d'éviter la fraude et le tourisme d'examen. Par exemple, un germanophone avait la possibilité de passer son examen théorique en allemand en Wallonie et, s'il allait faire des études en Flandre, il pouvait passer son examen pratique en Flandre, et ce, souvent pour une raison de délai plus court. La Flandre va changer cette règle à partir du 1er janvier 2027. On peut se réjouir que la Flandre suive le modèle wallon.

Quel bilan tirez-vous depuis presque un an que cette règle a été mise en place en Wallonie pour le passage de ces deux épreuves dans la même Région ? Cette règle a-t-elle permis, par exemple, de réduire le délai pour le passage du permis pratique ? Dans le futur, quelle concertation y aura-t-il entre les ministres des différentes Régions pour éviter que les examens soient plus faciles d'une Région à l'autre ou qu'il existe encore et toujours ce tourisme d'examen ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame la Députée, nous vivons dans un pays fédéral, une belle maison Belgique, qui a parfois quelques particularités liées à la loi spéciale de réformes institutionnelles. C'est le cas, notamment, pour le contrôle technique et le permis de conduire. Nous avons un permis de conduire belge, mais ce sont les Régions qui sont toutes les trois compétentes, pleinement et entièrement, pour déterminer les procédures et les étapes à franchir avant de réussir son permis de conduire.

Au début, chacune des entités régionales avait un système identique hérité du niveau belge et fédéral. Ensuite, chemin faisant, année après année, chacune a ajouté des particularités – c'est le principe du fédéralisme et des compétences régionales –, à un tel point que l'on constate aujourd'hui des divergences, à la fois dans la façon d'organiser les épreuves, dans le contenu précis des épreuves, même si les objectifs doivent rester les mêmes, et par ailleurs dans les délais d'attente qui peuvent diverger dans les différentes Régions.

La Région bruxelloise a estimé qu'il y avait une situation de difficulté et a donc un inscrit l'obligation de réussir les épreuves dans la même Région. Ce sont les Bruxellois qui ont tiré les premiers.

Nous avons fait le constat qu'il y avait un risque de fraude. Malgré le fait qu'il soit a priori plus pratique pour un jeune de passer telle épreuve dans tel endroit puis telle autre à tel endroit, il s'avère que cela a généré des mécanismes de fraude au vu des divergences croissantes entre les réglementations et aussi des pièges parce que les capacités de rouler étaient autorisées dans certains cas et ne l'étaient pas dans d'autres.

L'unicité de parcours est bien ce qui a été choisi par la Wallonie et la Flandre va faire la même chose. C'est un mécanisme fédéral un peu classique en la matière.

Voilà ce que je puis dire en l'état. Vous pourrez revenir avec une question écrite pour des données chiffrées.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Christine Mauel (MR). – Monsieur le Ministre, j'ai longtemps réfléchi aux questions à vous poser là-dessus, mais je reviendrai sur les questions chiffrées. Comme vous l'avez dit, c'est compliqué, mais il y a aussi des atouts et le facteur linguistique à prendre en compte. Il y a des facteurs techniques et pratiques, mais aussi, pour les différentes langues dans les différentes régions, le facteur linguistique. Donc, gardons ces atouts et regardons ce qui représente des atouts pour la Wallonie et les germanophones pour passer cet examen théorique dans leur langue maternelle.

Question d'actualité de M. François Huberty à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la baisse des investissements communaux dans les travaux publics »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Huberty à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la baisse des investissements communaux dans les travaux publics ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, mieux vaut prévenir que guérir. Je ne parle pas exclusivement des soins de santé, mais plus précisément de la santé de nos voiries. Au travers d'une carte blanche, les entrepreneurs de travaux publics de notre province de Luxembourg tirent la sonnette d'alarme.

Très clairement, les chiffres parlent d'eux-mêmes puisqu'il y a une diminution des budgets communaux dédiés aux investissements, entre 2020 et 2026, de 46 % à l'échelle régionale. La province de Luxembourg résiste un peu puisqu'il y a une diminution des budgets communaux dédiés aux investissements dans nos voiries d'un peu plus de 24 %. En province de Luxembourg, comme dans tout le milieu rural, la route est plus qu'une infrastructure : c'est un véritable lien vital entre entrepreneurs, citoyens, services publics et territoires.

Derrière ces éléments chiffrés, que je viens de mentionner, il y a des enjeux majeurs sur l'état de notre patrimoine public – reporter les investissements que l'on doit faire aujourd'hui, c'est réaliser des travaux plus lourds et plus coûteux demain –, sur notre tissu économique et sur l'emploi local puisque ce sont principalement des PME qui répondent aux appels d'offres et qui dépendent fortement des marchés communaux.

Je suis conscient des réalités et des difficultés budgétaires, à la fois au niveau régional et au niveau communal puisque je le vis tous les jours. Je ne remets pas non plus en cause l'autonomie communale, que je défends avec force, au niveau de l'investissement.

Face à cette réalité, il est logique de s'interroger sur les leviers dont dispose la Région. Disposez-vous d'une analyse précise de cette évolution ? Comment le Gouvernement wallon entend-il accompagner les communes pour préserver un niveau d'investissement suffisant ? Y a-t-il une réflexion plus globale sur une

programmation pluriannuelle afin d'offrir une visibilité aux entrepreneurs locaux ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, votre question est importante puisque les investissements communaux sont un moteur pour l'économie locale, une source d'attractivité pour nos territoires et un service de base à nos concitoyens.

Les mécanismes précédents, à savoir le PIC et le FRIC, ainsi que toute une série de compléments budgétaires étaient fortement organisés, avec des rythmes cycliques et des échéances. Les marchés devaient être lancés et attribués pour telle date. C'est une procédure lourde que j'ai voulu simplifier dans la logique de cette majorité : celle de simplifier et d'éviter des coûts inutiles de procédures de va-et-vient entre l'administration régionale et les autorités locales. C'est la réforme du FERI.

Le FERI indexait les moyens préexistants du FRIC par 16 % supplémentaires. On est passé de 40 à 56 millions d'euros par an. Bien sûr, il n'y avait plus les moyens du Plan de relance. L'argent qui a été dépensé antérieurement était arrivé à échéance. Aujourd'hui, il faut surtout rembourser les dettes liées au Plan de relance.

Dans le cadre du nouveau plan Infras – celui qui vise à déployer les infrastructures régionales –, j'ai veillé, comme ministre des Pouvoirs locaux, à dégager une masse budgétaire significative pour renforcer le soutien régional aux communes. Ainsi, 30 millions d'euros supplémentaires par an seront consacrés aux communes pour réaliser des investissements locaux en lien avec une stratégie d'adaptation, avec des infrastructures en mode actif – piétons et cyclistes – ou encore avec les ponts communaux.

C'est une véritable volonté de travailler avec un mécanisme de dotations qui brise les cycles. La bonne nouvelle, c'est que les communes recevront quatre années de subsides dès leur budget initial 2027, de façon à programmer les investissements et à agir efficacement au service de leurs concitoyens et de leurs infrastructures. Cela sera bénéfique pour l'emploi local et nos entreprises.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les éléments et les leviers financiers plus que rassurants. Vous avez parlé du plan Infrastructures, avec 30 millions d'euros supplémentaires par an, et des quatre années de subsides.

Cependant, il s'agit de préoccupations concrètes que je relaie. Les travaux que l'on reporte aujourd'hui ne disparaissent pas et risquent de coûter beaucoup plus cher demain. Si, entre-temps, nos entreprises – locales et PME – ont perdu leurs équipes, leurs compétences et leur capacité d'intervention, ce sera d'autant plus problématique.

Vous nous avez rassurés, et encore merci pour les différents éléments de réponse.

Question d'actualité de M. Jean-Paul Bastin à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le calendrier du processus de réflexion sur l'avenir du circuit de Spa-Francorchamps »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Bastin à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le calendrier du processus de réflexion sur l'avenir du circuit de Spa-Francorchamps ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, en juin dernier, le directeur du circuit de Spa-Francorchamps a été recruté dans une autre structure : Wallonie Entreprendre, pour ne pas la citer. Le 17 juillet, le conseil d'administration du circuit a décidé de lancer une nouvelle procédure pour pourvoir à son remplacement, avec comme date limite le 23 août. Le 23 août, il a été décidé de le postposer jusqu'au 15 septembre. Ainsi, si certaines candidatures n'avaient pas pu être rentrées à temps vu la période estivale, elles pouvaient encore l'être jusqu'au 15 septembre.

Le 15 septembre, la procédure a encore été postposée, et ce, soi-disant en raison du conclave budgétaire wallon. Or, celui-ci est désormais terminé. On apprend que la procédure n'a pas encore repris malgré la présence de pas moins de 200 candidatures actuellement. On lit dans la presse que la procédure serait suspendue, notamment en raison de l'hypothèse de faire entrer du capital privé dans la future structure.

Quand la procédure va-t-elle pouvoir reprendre ? Même si j'ai beaucoup de sympathie pour les deux actuels codirecteurs faisant fonction et que je leur fais confiance, je pense qu'un vide n'est jamais sain et que l'on a besoin d'un directeur ou d'une directrice avec toute la latitude et la légitimité nécessaires.

Par ailleurs, comment envisagez-vous l'entrée éventuelle du capital privé dans le circuit ? C'est tout sauf anodin. Comme vous le savez au moins aussi bien

que moi, le circuit de Spa-Francorchamps est un équilibre subtil, avec un permis d'environnement assez contraignant, des riverains qu'il faut protéger, des investissements lourds qui s'amortissent sur du long terme et une gestion privée et du capital public. Cela a montré, ces dernières années, toute sa puissance.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, vous savez combien le circuit de Spa-Francorchamps est un acteur du développement économique, touristique et sportif majeur pour la Région wallonne.

Comme je l'ai confirmé officiellement, la décision du conclave a été de confier à Wallonie Entreprendre une étude pour voir les différentes possibilités et modalités d'ouverture, totalement ou en partie, à un actionnariat privé, avec un modèle qui pourra continuer à soutenir le développement, l'investissement et le rayonnement du circuit de Spa-Francorchamps.

Vous savez qu'il y a des manifestations internationales ; pas uniquement la formule 1, mais aussi la formule E. Il est essentiel d'assurer la pérennité de l'organisation du Grand Prix de formule 1 en raison de toute l'activité qu'il génère à Francorchamps pendant une année.

Des discussions sont en cours. Il convient de voir si c'est uniquement le rôle de l'autorité publique de soutenir et de garantir l'organisation de cet événement. C'est la mission qui a été confiée à Wallonie Entreprendre. L'objectif est d'avoir, d'ici la fin de l'année, une étude sérieuse et juridique, reprenant les possibilités et les contacts qui ont déjà eu lieu.

Par ailleurs, il convient de garantir les retombées économiques pour la Région wallonne – c'est indispensable –, les retombées fiscales pour le Fédéral – c'est un peu un paradoxe –, mais aussi pour les communes. Je sais bien que vous y êtes attentif, et c'est tout à fait normal. Il convient également de garantir les retombées concernant le volet environnemental et celui relatif à la qualité de vie puisque toute une série de normes ont été définies. De plus, le circuit représente 2 500 emplois directs et indirects sur un an. Tout cela doit être garanti.

J'aurai un contact avec le nouveau CEO de Wallonie Entreprendre et le président de l'intercommunale de Spa-Francorchamps le 12 novembre prochain. Nous définirons les différentes modalités, et, en fonction de cela, nous reprendrons la procédure avec le futur directeur. Vous faites confiance aux personnes en place. Ce n'est pas qu'il y a une vacance, mais c'est vrai que nous aurons besoin à l'avenir d'un directeur à temps plein.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, j'ai bien noté la date du 12 novembre pour votre rencontre avec le CEO de Wallonie Entreprendre – on ne pourra pas lui faire l'injure de ne pas bien connaître le dossier – ainsi qu'avec le président du conseil d'administration. J'ai aussi noté le mandat de Wallonie Entreprendre pour la fin de l'année. Je pense qu'il est important d'avoir des perspectives claires en termes de timing pour les différentes personnes ayant postulé.

Je mesure toute l'importance de la formule 1 qui occupe le circuit durant trois semaines. Même si l'on ne le voit qu'un week-end, il faut que l'ensemble du circuit puisse être compétitif de mars à octobre, pour la formule 1, de même que pour les autres manifestations, certes de moindre gabarit, mais tout aussi importantes pour la viabilité et les fameuses retombées dont on a parlé.

Question d'actualité de M. Guillaume Soupart à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les défis du nouveau CEO de Wallonie Entreprendre »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Soupart à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les défis du nouveau CEO de Wallonie Entreprendre ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Monsieur le Ministre, Wallonie Entreprendre constitue le principal outil wallon de soutien à nos entreprises, à nos PME, à nos indépendantes et indépendants, à nos grandes entreprises, à nos toutes petites entreprises et à nos coopératives ; bref, à tout le tissu économique wallon. Comme on le sait, un nouveau CEO vient d'y être nommé, lequel devra relever plusieurs défis.

Le premier est de mettre encore un peu d'huile dans les rouages puisque Wallonie Entreprendre résulte en effet de la fusion entre la SOGEPA, la SOWALFIN et la SRIW. Or, cette fusion doit encore aboutir afin d'être complète. Un autre défi concerne l'autofinancement de la structure puisque la Wallonie va réduire progressivement l'argent injecté dans celle-ci. Enfin, c'est le défi stratégique : quelle est la vision d'avenir pour les investissements wallons ? Faut-il se spécialiser dans certains secteurs ? Faut-il rester généraliste ? Faut-il revoir les parts de participations que Wallonie Entreprendre possède déjà ?

Dès lors, quelle collaboration comptez-vous avoir avec Wallonie Entreprendre et son nouveau CEO ? Quelles réformes wallonnes susceptibles d'impacter la structure sont encore en discussion ou sur la table ? Enfin, quel travail de collaboration souhaitez-vous mener entre Wallonie Entreprendre et les différents *invests* locaux présents sur le territoire wallon ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, votre question constitue l'occasion pour moi de remercier le précédent président du comité de direction de Wallonie Entreprendre pour son sérieux, son travail, sa rigueur et sa loyauté. J'en profite également pour souhaiter bonne chance et bon succès au président qui lui succède.

Le Gouvernement a fixé un cap clair pour Wallonie Entreprendre au travers d'une feuille de route validée par le conseil d'administration. J'ai convenu avec le nouveau CEO d'actualiser, d'ici le début de l'année au plus tard, cette feuille de route. Cette actualisation est légitime, d'autant que nous sommes à mi-mandat et que le contexte économique a évolué.

Le cap est néanmoins fixé :
- 2,5 milliards d'euros d'investissements d'ici 2029 ;
- la finalisation et l'optimisation de la fusion entre les différents outils économiques, car il y a encore du travail à réaliser à cet égard ;
- la fixation des secteurs stratégiques, comme ceux de la défense, de la santé, des biotechnologies, de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité ;
- le soutien aux entreprises, indépendamment de leur taille ou de leur étape de développement.

Quand on a la chance d'avoir un tel *invest* public – vous avez parlé d'un modèle d'autofinancement d'ici 2029 ; un objectif qui sera réalisé –, les moyens investis aujourd'hui par Wallonie Entreprendre doivent être un véritable levier pour la croissance, le développement de notre activité, la compétitivité de nos entreprises et l'emploi. On sait combien plus de croissance et plus d'activité économique créent de l'emploi durable en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Vous avez raison : en Wallonie, on a plus que jamais besoin d'emplois, de personnes qui travaillent pour générer des effets bénéfiques et financer toutes les politiques publiques dont on parle régulièrement.

J'espère que l'on pourra, grâce à cette feuille de route, actualiser, investir davantage et disposer de secteurs stratégiques pour faire performer la Wallonie. Cela fait malheureusement de nombreuses années que l'on en parle, mais je pense que, avec ce Gouvernement, on va y arriver.

Question d'actualité de Mme Anne-Catherine Goffinet à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la saturation du marché wallon liée au nombre de commerces »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Goffinet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la saturation du marché wallon liée au nombre de commerces ».

Je vous informe que la question d'actualité est retirée par son auteure.

Question d'actualité de Mme Sophie Fafchamps à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'annonce d'une procédure Renault chez ASL à Liege Airport »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Fafchamps à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'annonce d'une procédure Renault chez ASL à Liege Airport ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, ASL, anciennement TNT Airways, est basée sur le site de Bierset depuis plus de 25 ans. C'est une compagnie aérienne de fret qui emploie environ 380 personnes à Liège. La maison mère d'ASL vient d'annoncer un plan d'économies et de restructuration de plus de 2 millions d'euros. Elle souhaite rapatrier une partie des activités au siège, en Irlande, entraînant au passage la perte d'environ 60 emplois.

Derrière ces chiffres, ce sont des travailleurs et des familles qui s'inquiètent de leur avenir. C'est aussi toute la question de garder un ancrage local et une activité économique sur le site de Liege Airport.

Avez-vous été mis au courant de cette décision ? Des contacts sont-ils pris entre l'entreprise et votre cabinet ? Quels sont la volonté et le plan d'action du Gouvernement pour essayer de garder cette activité professionnelle et économique sur le site de Liège ? Si les pertes d'emplois devaient être confirmées, quel serait alors le rôle du FOREm dans l'accompagnement des personnes licenciées ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, y a-t-il de l'inquiétude par rapport à ASL à Liege Airport ? Oui, il y a en effet eu l'annonce du comité de direction d'une restructuration du groupe au niveau européen, notamment par rapport aux activités en Irlande, en Belgique et en France. Par contre, je souhaite préciser que, à ce stade, aucune procédure Renault n'a été lancée. Ce n'est pas pour cela qu'il n'y a pas d'inquiétude.

Des annonces ont été relayées concernant les différentes raisons : la concurrence internationale, les taxes européennes, la concurrence par rapport à la Chine, le prix des carburants ainsi que la diminution du chiffre d'affaires du groupe et de l'entreprise. Nous y sommes attentifs et vigilants. Au niveau du groupe, il y aura une décision et un avis du conseil d'entreprise européen qui seront remis le 15 novembre. D'ici là, nous avons des contacts. Si, le cas échéant, une procédure Renault est lancée, toute l'attention y sera portée, comme dans tous ces dossiers, y compris avec le FOREm.

Néanmoins, vous avez raison de dire qu'il y a une inquiétude, en ce qui concerne cette entreprise, par rapport aux travailleurs qui sont menacés, mais aussi par rapport à l'écosystème. On sait combien l'activité de fret est importante en Wallonie et combien Liege Airport a une activité importante, qui permet aussi à des milliers de travailleurs, très souvent peu formés, d'avoir un emploi en Wallonie. Dès lors, quand on menace, souvent par des discours idéologiques et politiques, l'activité d'un aéroport comme celui de Liège, on ne sait pas combien cela fragilise l'activité, l'écosystème et l'emploi en Wallonie, en particulier à Liège.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse relativement rassurante et surtout pour votre volontarisme à défendre l'aéroport de Liège. En tant que Liégeoise, je le dis avec force : ce n'est pas un dossier comme un autre. C'est l'un des aéroports cargos les plus importants d'Europe ainsi qu'un poumon économique pour notre Région et les milliers de familles qui en vivent directement ou indirectement.

ASL fait partie de son histoire depuis plus de 25 ans. Je précise que 60 emplois signifient au moins 60 familles. Quand des activités partent vers une maison mère à l'étranger, cela peut être le premier pas d'un désengagement plus large. On doit donc être particulièrement vigilant à ne pas laisser l'expertise liégeoise s'éroder petit à petit. Je compte sur vous pour rester en contact dans ce dossier et plus globalement sur le suivi des entreprises de l'aéroport de Liège.

Question d'actualité de M. Freddy Mockel à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'utilisation historiquement basse des capacités de production en Belgique »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Mockel à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'utilisation historiquement basse des capacités de production en Belgique ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, *L'Écho* a révélé les chiffres fournis par la Banque nationale sur les taux d'utilisation des capacités de production industrielle de la Belgique et spécifiquement de la Wallonie. On serait à 67 %, soit le taux le plus bas depuis le covid. Le plus inquiétant, c'est peut-être que nous nous trouvons 10 points en dessous de la moyenne des 10 dernières années. Plein de secteurs sont touchés, notamment celui des matériaux de construction. On a perdu plus de 8 000 emplois industriels depuis l'année dernière et près de 26 000 emplois depuis 2022, ce qui n'est pas du tout réjouissant.

Bien sûr, la conjoncture internationale a une influence, mais vous serez d'accord avec moi pour dire qu'un gouvernement a aussi un rôle à jouer dans le soutien à l'économie et dans l'établissement d'un plan industriel. Le CESE – le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie – a proposé, il y a plus d'un an, des recommandations et notamment une stratégie industrielle à développer qui s'imbriquerait dans la stratégie industrielle européenne. C'est le moment d'investir nettement plus là-dedans pour que notre industrie soit plus résiliente et plus robuste.

Quelle est votre analyse de la situation actuelle ? Quelles actions avez-vous prévues auprès de l'Union européenne pour protéger nos industries et notre tissu industriel ? Quelles mesures prendrez-vous pour renforcer notre résilience, notre robustesse et surtout les entreprises pour éviter différents risques ? Que comptez-vous corriger, à la suite des dérégulations industrielles

du passé, pour les secteurs wallons qui ont été durement touchés ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, la question de notre capacité de production est-elle préoccupante par rapport à l'enjeu de la réindustrialisation ? Oui, évidemment. On peut évoquer le contexte géopolitique international, le coût de l'énergie, l'inflation et la concurrence parfois déloyale avec d'autres pays, comme la Chine, ou d'autres continents, comme l'Asie. Cependant, nous avons des leviers, comme vous l'avez dit très justement, au niveau européen.

Par rapport à la réindustrialisation, l'Europe n'est pas à la hauteur des défis. Je suis pro-européen, mais il faut aussi pouvoir dire que, quand d'autres continents protègent leurs entreprises, l'Europe, elle, régule et fout des bâtons dans les roues de nos entreprises, ce qui ne va pas.

Il y a une responsabilité au niveau fédéral par rapport au coût du travail et à l'énergie. Nous avons des leviers au niveau régional. C'est pour cela que, lors du conclave, sur le plan fiscal, par exemple, nous avons plaidé et validé une exonération locale sur le matériel, sur l'outillage et sur la taxe sur la force motrice. Nous avons aussi supprimé la taxe industrielle compensatoire. En matière d'énergie, nous venons en soutien à certaines entreprises avec le *carbon leakage*, mais aussi avec l'effort de décarbonation que font certaines entreprises.

C'est pour cela que nous réformons la recherche et l'innovation, et que nous avons, en matière d'emploi, en matière de talents et en matière de formation, des réformes très fortes. C'est dans ce sens que nous pourrons contribuer à la réindustrialisation de notre Wallonie, mais aussi améliorer la compétitivité et la croissance de notre économie et de nos entreprises. Le travail est lourd et ardu ; il faut avoir l'humilité de le reconnaître, mais aussi l'ambition de le porter.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Vous êtes resté, tout comme moi, sur le contenu, ce qui est très bien et qui change.

(Réaction de M. le Ministre Jeholet)

Ce n'est pas toujours le cas.

M. le Président. – Monsieur le Ministre, une réplique sera ouverte si vous le souhaitez.

Monsieur Mockel, je vous en prie.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Il n'y a pas de souci, Monsieur le Ministre, on s'expliquera après.

(Réactions dans l'assemblée)

Je veux dire qu'il n'y a pas de problème. Ne le prenez pas dans ce sens.

M. le Président. – Ils sont en train de grignoter votre temps de réplique.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – On a constaté que l'accent est très différent. Je ne dis pas qu'il ne faut rien faire là-dedans, mais vous avez surtout parlé d'exonération de taxes, de compétitivité et de croissance, et insisté sur l'exposition totale à l'environnement mondial.

De mon côté, sans parler de protectionnisme non plus, je mets les limites ; je crois avoir parlé de robustesse et de durabilité. C'est quelque chose de très important. Vous ne mettez pas l'accent là-dessus, alors que je le ferais. Surtout si l'on se trouve en temps de crise, c'est quelque chose très important et qui « rapportera » peut-être nettement plus en ces temps.

Question d'actualité de Mme Caroline Taquin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de la réforme wallonne des soins palliatifs »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Taquin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le suivi de la réforme wallonne des soins palliatifs ».

La parole est à Mme Taquin pour poser sa question.

Mme Caroline Taquin (MR). – Monsieur le Ministre, concernant la réforme des soins palliatifs, la Flandre a annoncé qu'elle avançait. Cela permet de mettre en lumière la priorité que sont les patients en termes d'accompagnement de qualité, de prise en charge, d'accès précoce – le plus tôt possible quand c'est nécessaire – et de respect des choix des patients.

Un point important, c'est le temps consacré par les équipes au chevet du patient. Ces équipes sont confrontées à une forte demande. En septembre, vous constatiez que sept équipes multidisciplinaires sur neuf avaient atteint les quotas conventionnels en 2025. Vous annonciez une évaluation via l'AViQ plus une révision du cadre conventionnel.

Où en sont les travaux de la *task force* ? Quel est le calendrier qui amènera à des décisions concrètes ? La

révision des conventions amènera-t-elle à simplifier les procédures et à adapter les quotas aux besoins réels, aux particularités du territoire et en maîtrisant les dépenses ? Une évaluation des résultats de la réforme est-elle envisagée et pour quand elle sera effective, avec, au centre, la qualité des soins, le souci des soignants et des patients ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, deux minutes, c'est un peu court pour répondre à toutes vos questions, mais cela me permet de vous présenter la feuille de route 2026-2029 du renforcement des soins palliatifs pour la Région wallonne. C'est une feuille de route élaborée par la *task force* dont on a déjà discuté en commission et coordonnée par l'AViQ. Elle a rassemblé toute une série de parties prenantes et des secteurs pour, en termes de concertation, élaborer cette feuille de route.

L'objectif est de permettre aux Wallonnes et aux Wallons d'avoir accès, en fin de vie, quand c'est nécessaire, à des soins palliatifs de qualité, au bon moment – je ne dirais pas le plus tôt possible – et par rapport à des choix qui sont faits en termes personnels et familiaux. Notre objectif est de renforcer l'offre en renforçant les plateformes palliatives, en renforçant les équipes multidisciplinaires, en rendant l'offre plus lisible, et donc plus accessible, et surtout en favorisant un meilleur parcours de soins, du domicile aux maisons de repos jusqu'à l'hôpital.

Une autre problématique est que l'offre n'est pas assez anticipée, c'est-à-dire que c'est généralement dans les dernières heures, voire dans les derniers jours, de vie que l'on fait appel aux équipes de soins palliatifs, ce qui est souvent trop tard. Il faut anticiper la demande en termes de planification. Cela va dépendre d'une meilleure coordination des acteurs territoriaux à travers la réforme de la santé et la réforme des organisations locorégionales de santé. Cela va dépendre aussi d'une meilleure coordination interfédérale avec le niveau fédéral puisque la nomenclature, le statut palliatif et toute une série de forfaits budgétaires dépendent du niveau fédéral.

Vous avez raison, Madame la Députée, en disant qu'il faut que l'on avance sur l'accessibilité de l'offre, l'agrément et une série de normes que l'on doit réformer. Ce sont des choses que le groupe de travail a planifiées. Cette feuille de route, ce sont nos objectifs d'ici 2029. Je n'ai pas toutes les réponses à vos questions parce que l'on n'a pas encore opérationnalisé tous les aspects, mais cela reste l'une de nos priorités.

M. le Président. – La parole est à Mme Taquin.

Mme Caroline Taquin (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons, l'enjeu ne peut toutefois pas se résumer à demander davantage de moyens. J'en ai bien conscience. Je suis agréablement – non pas surprise – rassurée de la coordination interfédérale qui est une nécessité.

Je vous entends sur le renforcement des soins, la prise en charge précoce et plus de lisibilité. On voit que vous travaillez sur cette feuille de route. Je ne manquerai pas de vous revenir en commission et en plénière quand cela sera nécessaire. Bonne route dans votre travail et, surtout, mettez le turbo.

Question d'actualité de Mme Veronica Cremasco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'activation du plan Grand Froid et l'augmentation du nombre de bénéficiaires »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Cremasco à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'activation du plan Grand Froid et l'augmentation du nombre de bénéficiaires ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre des Solidarités, l'actualité est froide. La Wallonie a activé son plan Grand Froid ce 1er novembre. Il fait encore plus froid pour ceux qui n'ont même pas de murs pour s'abriter du vent. Il y a une recrudescence du sans-abrisme. Vous aurez lu, comme moi, dans la presse, que l'AMA – l'Association des maisons d'accueil – craint une recrudescence du sans-abrisme de 20 à 25 %.

Un article du Relais social verviétois, sur lequel je m'appuie pour poser ma question d'actualité, dit : « Attention, en plus, nous sommes confrontés à de nouveaux publics parce que ce sont des gens qui ne savent pas payer leurs factures de chauffage et qui doivent trouver un radiateur pour plaquer au moins leur dos dessus ». On en est là. Il y a de nouveaux besoins qui émergent, alors que la situation était déjà grave au préalable.

Aujourd'hui, je découvre que c'est la même chose à Charleroi. « Le plan hivernal pour SDF face à une saturation croissante des services », c'est le titre. Tournai et Mouscron ne sont pas épargnés. Ce mois de novembre inquiète. On sent la tension qui monte.

Il y a quelques jours, vous postiez : « On a remis des moyens pour le plan Grand Froid. On comblera, comme l'année passée, les moyens qui avaient été supprimés par le Fédéral ». Merci, mais c'est comme l'année passée.

Ce matin, Mme Matz nous annonce carrément que l'on va libérer et mettre à disposition l'espace Belvaux, dans un bâtiment fédéral, à Liège, pour accueillir du sans-abrisme, comme l'année passée, comme le WTC 4, à Bruxelles. C'est indispensable.

Ce nouveau public et cette recrudescence, comment allez-vous les gérer ? Comment allez-vous anticiper cet hiver qui approche ? Comment le plan Gand Froid va-t-il être modifié pour donner une réponse à ce qui est une urgence humaine ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la Wallonie, à travers le SPW IAS, dont je remercie les agents, a activé son plan Grand Froid pour la période du 1er novembre 2026 au 31 mars 2027. C'est une période de renforcement de l'hébergement temporaire pour passer l'hiver.

Nous avons augmenté le nombre de places d'environ 500, nous avons augmenté de 465 les places d'hébergement et nous avons ajouté 36 places pour des situations d'urgence. Je vous donne quelques exemples : 12 lits destinés aux femmes à Charleroi, 30 lits de réserve à Liège – je parle de places supplémentaires –, 63 places et deux lits d'urgence à Namur ainsi que 30 places au chauffoir d'urgence à Mons.

Vous m'interrogez sur la qualité du service et le nombre de personnes qui vont en bénéficier. Il est clair que c'est de la responsabilité des relais sociaux d'assurer la qualité de l'offre de service. Vous imaginez bien que c'est un peu précoce pour savoir s'il y a une augmentation du nombre de personnes et si le profil des demandeurs va changer.

Je voudrais casser ce qui circule sur les réseaux sociaux. Nous n'avons jamais diminué le budget consacré au sans-abrisme. Nous donnons 600 000 euros pour le plan Grand Froid et nous ajoutons 130 000 euros, soit deux fois 65 000 euros, pour deux grandes villes, à savoir Charleroi et Liège. Sur l'ensemble de l'appui aux relais sociaux, aux maisons d'accueil, aux centres d'hébergement et aux centres de nuit, nous avons augmenté en 2026 le montant à 70 millions d'euros par an avec une indexation.

La Wallonie prend ses responsabilités et fait le lien avec le Plan de lutte contre le sans-abrisme et le renforcement du Housing First, qui sont des mesures structurelles beaucoup plus pérennes, et avec son Plan de lutte contre la pauvreté, dans lequel il y a toute une série de mesures pour protéger les plus vulnérables par rapport à toute une série de taxes, et les allocations familiales. Nous prenons nos responsabilités et nous avons clairement maintenu les budgets.

Arrêtez de faire passer de mauvaises informations sur les réseaux sociaux.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je n'ai rien posté sur les réseaux sociaux qui ressemble à cela, mais j'imagine que c'était une réflexion générale.

Ma question n'était pas d'analyser la qualité de l'accueil aujourd'hui. Ma question était : comment allez-vous adapter le plan Grand Froid aux nouveaux publics ? Zéro réponse. Vous ne répondez pas à ce que je vous demande et vous me dites que l'on a augmenté les moyens.

Quand je vois ce que vous publiez sur les réseaux sociaux, vous dites : « 600 000 euros pour les relais sociaux », mais c'est exactement ce qu'il y avait déjà pour la mission du plan Grand Froid des relais sociaux. Soyons bien clairs : rien n'a augmenté et, surtout, rien n'a été pérennisé.

Là où je suis vraiment fâchée, c'est que, il y a un an, on vous a demandé d'inscrire structurellement les moyens du plan Grand Froid pour ne pas venir quémander chaque année : « S'il vous plaît, s'il vous plaît, voulez-vous bien compenser le Fédéral avec, par exemple, 65 000 euros pour Liège et Charleroi ? ». Or, vous ne l'avez jamais fait.

Vous faites exactement ce que j'avais prédit, c'est-à-dire que, chaque année, vous nous annoncez : « C'est super ! On a maintenu les moyens », et l'on doit quasiment venir quémander ces fameux moyens qui sont simplement du statu quo. Or, gouverner, c'est prévoir, et ces gens auront froid demain.

Question d'actualité de M. Laurent Devin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'alerte de la Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets (COPIDEC) concernant le projet d'économies dans les aides à la promotion de l'emploi (APE) imposées aux intercommunales de déchets »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Devin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'alerte de la Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets (COPIDEC) concernant le projet d'économies dans les aides à la promotion de l'emploi (APE) imposées aux intercommunales de déchets ».

Je précise que c'est bien le volet « APE » qui est abordé dans votre question d'actualité puisque les autres éléments l'ont été dans les autres questions formulées au Parlement antérieurement.

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Monsieur le Ministre, la taxe déchets va-t-elle augmenter à la suite de la décision du Gouvernement wallon par rapport aux APE ? La taxe déchets, autant vous dire que ni les communes ni les citoyens n'ont encore envie la payer.

Le président de la COPIDEC vous dit ceci : « Quand je vois les chiffres – 25 % d'augmentation en 2027 et 37,5 % en 2028 –, c'est ce que le Gouvernement wallon va retirer à ces structures de collecte et de gestion de déchets à la suite de la réduction de la part APE ». Que pouvez-vous lui répondre ? Cette décision est-elle prise et est-elle déjà effective ?

Il vous dit ceci : « Nous avons fait des efforts intenses et nous avons fait des plans sur six ans, c'est-à-dire une mandature communale. Les villes et communes ont adapté leur taxe déchets payée par les citoyens ». Aujourd'hui, si c'est le cas, si vous confirmez ces chiffres, ce sont 50 % d'aides en moins en matière d'APE. Ils attendent des réponses de votre part.

Il est important de dire les choses :

- premièrement, en termes de prévisibilité pour ces structures intercommunales ;
- deuxièmement, pour que les bourgmestres puissent expliquer à leur population pourquoi ils devront, encore une fois, augmenter la taxe déchets ;
- troisièmement, pour bien expliquer aux citoyens que les économies qui sont faites à Namur ont des répercussions dans les villes et communes de Wallonie, et que, au bout du compte, ce sont les citoyennes et les citoyens wallons qui paient ces économies avec leurs propres deniers, alors que beaucoup ont déjà du mal à terminer leur mois.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, je mesure l'inquiétude des intercommunales de déchets par rapport à la réforme. Il est vrai que celles-ci font un travail considérable en termes de gestion des déchets et de gestion environnementale. La réforme doit se faire de façon prévisible, en tenant compte des caractéristiques ainsi que des missions propres et spécifiques à chaque opérateur.

Le Gouvernement a décidé, à l'initial 2026, une trajectoire d'économie de 12,5 % sur l'ensemble des intercommunales à partir de 2026 et, à l'initial 2027, une économie forfaitaire de 4,5 millions d'euros, non pas sur les intercommunales de déchets, mais sur l'ensemble des intercommunales. Le Gouvernement a décidé de la somme, mais pas encore de la méthodologie de répartition au niveau des intercommunales, car ce travail doit être encore fait avec les acteurs concernés.

Je voudrais dire qu'il y a aussi de bonnes nouvelles. En effet, la REP-SUP appliquée aux déchets sauvages arrive. Ainsi, 25 millions d'euros par an seront répartis entre les communes et les intercommunales pour la gestion des déchets sauvages. Certes, la clé de répartition n'est pas encore tout à fait définie. Toutefois, j'ai formulé une proposition au Gouvernement pour opérationnaliser, dès 2026, cette avancée au niveau des intercommunales.

Je comprends bien vos inquiétudes et votre question, mais sachez qu'il y a tout un travail méthodologique à faire avec les acteurs sur la manière dont ces économies seront réalisées. Vous ciblez directement la facture des déchets, mais il y a d'autres manières d'y arriver.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Le premier terme que vous employez, c'est la prévisibilité. Or, vous ne savez pas comment ce sera réparti et vous indiquez que la clé de répartition n'est pas définie. Nous sommes le 4 novembre. Les budgets sont en fin de confection et le vôtre est déjà fait. Vous allez peut-être seulement faire la clé de répartition, mais vous avez les masses budgétaires. Vous avez fait une conférence de presse sur votre conclave budgétaire et donc vous connaissez vos masses.

Dans un mois et demi, la nouvelle année commence. Comment allons-nous faire nos budgets si vous nous ne donnez pas les clés de votre budget ? À la fin, je vous le

dis, c'est le citoyen qui paiera. J'entends souvent qu'il n'y a pas d'argent magique, ce qui est vrai. Quand on dit qu'il n'y aura pas de taxes supplémentaires pour les citoyens, mais qu'il y a des économies à Namur, à la fin, c'est toujours le citoyen qui va payer et c'est le bourgmestre qui va signer l'avertissement-extrait de rôle.

Je vous invite à réfléchir à cela, à donner très rapidement les clés budgétaires aux opérateurs, mais aussi à faire évoluer ce texte sur le coût-vérité parce qu'il contient encore des éléments obsolètes et qu'il faut rendre le dispositif beaucoup plus pratique et efficace. J'espère que nous pouvons compter sur vous.

Question d'actualité de Mme Valérie Dejardin à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la réponse de la Wallonie face à la découverte d'un bivouac sauvage dans les Hautes-Fagnes »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Dejardin à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la réponse de la Wallonie face à la découverte d'un bivouac sauvage dans les Hautes-Fagnes ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre, fin octobre, on a découvert les restes d'un bivouac et d'un incendie non loin de l'endroit où le catastrophique incendie du mois d'août s'est déclaré. C'est inadmissible. À l'heure actuelle, on ne peut pas parler d'insouciance ou d'inconscience. C'est un acte criminel.

Que va faire la Wallonie par rapport à cet acte ? Va-t-elle se porter partie civile ? Va-t-elle poursuivre les personnes qui seraient responsables de cet incendie ? En parallèle, pensez-vous renforcer les agents du DNF pour lutter contre ces incivilités qui ne font qu'augmenter dans les Fagnes ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, les faits rapportés sont en effet très préoccupants. À peine quatre semaines après les incendies qui ont touché un patrimoine naturel exceptionnel en Wallonie, il s'agit véritablement de comportements irresponsables.

Je rappelle que les feux et les bivouacs sont interdits en réserve naturelle pour la sécurité des visiteurs et la protection les milieux naturels. Le DNF a les compétences de contrôle et de verbalisation pour faire respecter la réglementation.

En ce qui concerne les suites judiciaires à donner, je vais d'abord attendre un rapport précis de l'administration pour connaître les circonstances qui entourent les faits, les infractions constatées de manière exacte et les suites déjà réservées. Ensuite, j'examinerai les démarches appropriées. Si une plainte est portée et si les conditions juridiques sont réunies, nous nous constituerons partie civile, mais j'attends avant d'annoncer les démarches qui seront réalisées.

L'administration veille à bien informer les visiteurs et à signaler les limites de circulation dans les Hautes-Fagnes encore en vigueur. En effet, un dispositif de détection et de surveillance a été mis en place après les incendies.

Au niveau du DNF, je mets la priorité et les moyens au niveau des services extérieurs.

La protection des Hautes-Fagnes repose sur une responsabilité collective, qui relève à la fois des pouvoirs publics pour ce qui est de faire respecter la réglementation et des citoyens pour ce qui est d'avoir un comportement responsable.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre, on se rejoint sur cette situation et l'on ne peut pas rester sans réponse face à de tels faits. Il y a quelques mois, des quads ont démoli les Hautes-Fagnes puis il y a eu ce fameux incendie. Aujourd'hui, ce sont des bivouacs et des feux. Il faut appliquer la tolérance zéro par rapport à ces criminels qui, en plus de toucher à notre diversité, risquent la vie de dizaines de personnes ; si ce n'est celle des pompiers, celle des promeneurs et des animaux. Aujourd'hui, la Région wallonne doit porter un message fort.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Proposition de décret insérant un Titre V/1 relatif aux zones de protection contre les inondations dans le Code du développement territorial, déposée par Mme Dejardin, M. Devin, Mme Özen, MM. Lefèbvre, Crampont et Mme Morreale (Doc. 611 (2025-2026) N° 1 à 4)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret insérant un Titre V/1 relatif aux zones de protection contre les inondations dans le Code du développement territorial, déposée par Mme Dejardin, M. Devin, Mme Özen, MM. Lefèbvre, Crampont et Mme Morreale (Doc. 611 (2025-2026) N° 1 à 4).

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Fafchamps sous le n° 611 (2025-2026) N° 4 qui, sauf expression contraire, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Président, on voit que le sujet intéresse les foules.

(Réactions dans l'assemblée)

C'est avec beaucoup d'étonnement que je vois uniquement les meilleurs face à moi et derrière moi.

(Applaudissements)

C'est surtout avec beaucoup d'étonnement que j'ai accueilli la fermeture de la majorité par rapport à ce texte. En effet, pour ceux qui l'ont lu, il s'agit d'un texte qui n'est ni politique ni idéologique. Il est purement technique puisqu'il crée un nouvel outil d'aménagement opérationnel dans le CoDT. Nous estimions – et nous estimons toujours – qu'il manque un outil d'aménagement opérationnel pour protéger les citoyens et les citoyennes ainsi que le territoire contre les dégâts provoqués par les inondations. C'est le genre de texte qui n'a rien de médiatisable ni de vendable, mais qui pourrait changer la vie des communes et de leurs concitoyens.

Somme toute, les arguments qui ont été utilisés sont au nombre de trois. D'abord, les groupes de la majorité nous ont dit que tout était réglé grâce au schéma Vesdre et aux schémas de développement communaux. Ensuite, on nous a dit que le texte n'était pas assez robuste juridiquement et que l'avis du Conseil d'État était trop négatif pour y répondre. Finalement, seul M. le Ministre a eu le courage de la franchise en indiquant que, même si ce n'était pas son choix, il s'était engagé à suivre la ligne tracée par son prédécesseur – Monsieur le Président –, dans une logique de continuité de l'action publique. Comme quoi, il est sans doute plus facile d'assumer les choix des autres, même quand on ne les soutient pas, que d'assumer ses propres décisions – que ce soit en termes de tarification des TEC ou du tracé de la Boucle du Hainaut.

Si vous me le permettez, je vais essayer de vous convaincre une nouvelle fois qu'il y a un trou dans notre raquette réglementaire et qu'il y a moyen de le combler intelligemment. D'abord, venons-en à la robustesse juridique du texte. La majorité nous indique que l'avis du Conseil d'État est rude et que nous avons mis trop de temps à y répondre. Sur le fond, l'avis du Conseil d'État ne remet pas en cause l'objectif opérationnel de la proposition : il porte principalement sur la sécurité juridique, l'encadrement des habilitations, l'articulation avec les outils existants et la cohérence interne du dispositif – rien d'insurmontable en soi.

Sur le délai de rédaction des amendements, je trouve la remarque assez comique. Mon grand-père me disait souvent, quand j'étais petite : « Tu sais, Valérie, les défauts, c'est comme les phares de voiture : il n'y a que ceux des autres qui t'éblouissent ». Mon équipe et moi avons mis quatre semaines à analyser, digérer et effectuer le travail de recherche pour répondre à l'avis du Conseil d'État. On est loin des deux mois qu'il faut en général au Gouvernement, soutenu par son administration, pour répondre aux mêmes remarques que le Conseil transmet entre la deuxième et la troisième lecture d'un projet de décret.

Enfin, inutile de nous refaire la parabole sur le travail parlementaire et sur le travail en urgence quand nous aurons en décembre, en même temps que le budget, un décret-programme de plusieurs dizaines d'articles. L'avis du Conseil d'État, c'est nous qui l'avons demandé. En effet, en termes d'aménagement du territoire, quand un outil touche aux constructions ou à la propriété privée, il faut évidemment qu'il soit robuste. En tant que mandataire, j'ai toujours cherché l'efficacité, je crois en cet outil et je pense que l'on peut ensemble le rendre robuste.

Ensuite, il m'a été indiqué que les outils existaient déjà, que ce que nous proposons ferait double emploi avec ce qui existe déjà, et on m'a renvoyée aux travaux du schéma Vesdre et à leur mise en œuvre. Premièrement, pour rappel, nous ne parlons pas de la même échelle. Je vous parle d'un outil qui peut servir sur l'ensemble de la Wallonie ; vous me répondez « bassin de la Vesdre ». Malheureusement pour moi, depuis le 13 juillet 2021, j'ai été en première ligne pour gérer la catastrophe et soutenir mes concitoyens, maintenir les services publics, imaginer la reconstruction pour la mettre en œuvre. Forte de cette

expérience, je vous affirme que nous devons penser l'ensemble du territoire et pas seulement celui des communes sinistrées en 2021.

Deuxièmement, aujourd'hui, seul le bassin-versant de la Vesdre dispose d'une étude hydrologique complète. Celui de l'Ourthe devrait commencer, et celui de la Dyle est à l'état de projet. Le Code de l'eau indique qu'il y a 15 sous-bassins-versants. Toute chose restant égale, au rythme actuel, il faudrait au moins 45 ans pour que l'ensemble de la Wallonie soit couverte, alors que le réchauffement climatique s'accélère. Ce délai est juste intenable. Que répondrons-nous aux sinistrés de la vallée de l'Aisne ou du Viroin si, par malheur, ils sont touchés par les inondations ? Que leurs communes devaient adopter un schéma communal sur base de l'étude de la Vesdre ? Cela n'est évidemment pas possible.

M. le Ministre a, quant à lui, rappelé l'action de son prédécesseur. Il nous a surtout dit ceci : « La logique de la précédente majorité est un CoDT, les outils de lutte contre les inondations que l'on connaît – PGRI, et cetera –, et le Schéma de développement du territoire et les schémas de développement communaux. J'ai voté contre ce texte. Il a pris une orientation qui ne me semblait, sur une série d'éléments, pas suffisamment claire. Je ne vais pas, au milieu du gué, alors que nous avons dit aux communes d'y aller et qu'elles se sont lancées dans l'opération, tout à coup, dire que finalement, il faut changer la façon de fonctionner de l'ensemble du système ».

Si je salue la volonté de M. le Ministre de continuer l'action publique, je vous dis que les dispositifs ne sont pas incompatibles. Au contraire, je les considère – nous les considérons – comme complémentaires. En effet, il me semble important de rappeler une distinction fondamentale dans le Code du développement territorial : le Livre II, consacré à la planification et le Livre V, consacré à l'aménagement opérationnel, n'ont pas la même fonction. Le Livre II permet de définir une stratégie pour le territoire à travers les Schémas de développement du territoire, pluricommunaux ou communaux – on identifie les enjeux, on fixe les grandes orientations, on détermine comment le territoire doit évoluer. On définit, en quelque sorte, le cap. Le Livre V poursuit une autre logique : il permet de passer de la stratégie à l'action concrète sur le terrain, à travers des outils comme les sites à réaménager, la rénovation ou la revitalisation urbaine. Il permet d'intervenir sur des périmètres précis et de mettre en œuvre des opérations d'aménagement.

Cette distinction est essentielle pour notre débat sur les inondations. Les schémas permettent d'identifier les risques et de définir une stratégie de prévention, mais ils ne remplacent pas nécessairement les outils opérationnels permettant de protéger un quartier, d'adapter les constructions existantes ou de réaménager une zone vulnérable.

C'est précisément la philosophie de notre proposition de décret : non pas remplacer les schémas existants, mais compléter notre boîte à outils par un outil opérationnel permettant de traduire les objectifs de prévention des inondations en mesures concrètes. Comme je vous l'ai dit en préambule, je tente une dernière fois de vous convaincre.

Monsieur le Ministre Coppieters – c'est vous qui représentez le Gouvernement –, Monsieur le Chef de groupe, Madame la Cheffe de groupe de la Fédération Wallonie-Bruxelles – vous étiez la seule à ne pas être là lors des débats, je compte vraiment sur vous –, sur base de l'article 89 de notre ROI, vous pouvez déposer dans les mains de notre président et proposer de renvoyer ce texte en commission. Il est évident qu'une telle motion de procédure aurait le soutien unanime du groupe PS.

Je ne cherche pas à avoir raison seule. Ce texte est améliorable. C'est à dessein que nous ne redéposons pas les amendements. Nous considérons que nous pouvons renforcer notre arsenal législatif avec un outil opérationnel. Prenons nos responsabilités, majorité comme opposition, et construisons ensemble cet outil.

M. le Président. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Monsieur le Ministre, chers collègues, je souhaite tout d'abord remercier le groupe PS pour cette initiative. Elle s'inscrit dans la réflexion indispensable sur la résilience de notre territoire face aux dérèglements climatiques.

Qu'on se le dise clairement : la nécessité de mieux protéger nos concitoyens et leurs biens contre les inondations ne fait l'objet d'aucun débat entre nous. Notre désaccord ne porte pas sur l'objectif à atteindre, mais sur le dispositif tel qu'il est proposé.

Dans son avis sur le texte initialement déposé, le Conseil d'État a relevé un certain nombre de difficultés : l'absence d'articulation avec les outils existants, l'encadrement des habilitations au Gouvernement jugées trop larges, l'incohérence du régime applicable aux actes et travaux, l'absence de définition de certaines notions ou encore des incertitudes sur l'évaluation environnementale et les garanties entourant les périmètres.

Même – il faut le reconnaître – si le groupe PS a déposé des amendements en commission pour tenter de répondre aux observations du Conseil d'État, ils ne levaient toutefois pas suffisamment la principale difficulté que nous avions soulevée, à savoir l'articulation du régime proposé avec les instruments planologiques et les mécanismes juridiques préexistants.

Le CoDT comporte déjà des leviers – dont certains ont été récemment renforcés – permettant de prendre en compte le risque d'inondation, tant au stade de la planification que de la délivrance des permis. Notre

approche est la suivante : mobiliser ces leviers et les renforcer lorsque cela s'avère nécessaire.

Sur la planification, le Gouvernement peut déjà refuser l'approbation d'un SDC pour des motifs d'opportunité liés à la lutte contre les inondations ou à l'optimisation spatiale. Sur les permis – l'article D.IV.57 –, l'autorité compétente peut déjà refuser ou conditionner un permis pour tout bien exposé à un risque naturel. Sur l'anticipation – l'article D.IV.58 –, on peut déjà refuser un permis pour des motifs de planologie dès l'adoption d'un avant-projet de SDC par la commune, sans attendre la fin de la procédure.

Quatrièmement, le ministre Desquesnes va plus loin : il a annoncé sa volonté d'élargir les procédures accélérées de révision du plan de secteur aux demandes préalablement identifiées dans un SDC définitivement adopté.

Le Gouvernement poursuit donc une ligne claire qui articule initiative communale, contrôle régional et encadrement des projets.

Ajouter un nouvel outil n'a de sens que si sa plus-value est démontrée, et si sa complémentarité avec les dispositifs existants est suffisamment robuste. À notre estime, ces conditions ne sont pas réunies. Au contraire, le texte ajoute un régime, dont l'articulation avec les dispositifs préexistants reste insuffisamment précise, au risque de générer de la confusion pour les communes, les autorités compétentes et les propriétaires.

Mobilisons et renforçons les outils existants plutôt que d'en empiler de nouveaux. Ce dont nous avons besoin, c'est de clarté et de cohérence.

Pour toutes ces raisons, notre groupe ne pourra pas voter en faveur de cette proposition.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Ce texte a donné lieu à une discussion importante en commission et a permis de rappeler ce que nous voulons, à savoir : mieux protéger les habitants contre les inondations et donner aux communes les moyens d'agir. Nous avons tous en tête les inondations meurtrières de juillet 2021, avec des familles endeuillées, des familles qui ont tout perdu et des vies qui ont été emportées en quelques heures.

Sur le terrain, comme lors de la Commission d'enquête, on a toujours entendu la même question : comment empêcher que cela recommence ? Cette proposition apporte une partie de la réponse, et nous partageons l'objectif. Quand on sait qu'un endroit est dangereux, continuer à construire de nouveaux logements, c'est continuer à exposer des familles aux catastrophes. Il faut aussi permettre à l'eau de prendre sa place et adapter les bâtiments existants. Il faut pouvoir donner aux communes les outils pour agir. Cela va dans le bon sens.

Je veux aussi revenir sur une chose que l'on a répétée pendant la Commission d'enquête, à savoir que protéger la population demande des moyens : des moyens pour entretenir les infrastructures, du personnel pour surveiller les cours d'eau, anticiper les crues et donner l'alerte, et des moyens pour permettre aux communes de réaliser les travaux nécessaires. Le texte prévoit que le Gouvernement peut accorder des subventions dans les limites des budgets disponibles. On connaît les finances communales. Aujourd'hui, une commune qui n'a pas les moyens de financer une étude, de racheter un bâtiment ou de réaménager une rue sera évidemment en difficulté. Les communes ont besoin de savoir sur quelles aides elles pourront compter. La sécurité des habitants ne peut pas dépendre simplement de la richesse de leur commune.

Il y a aussi la situation des familles concernées. Le texte prévoit des indemnisations lorsque le classement entraîne certaines interdictions de construire. C'est nécessaire, mais il faut que ce mécanisme soit clair et qu'il fonctionne réellement. Pour les habitants qui devront adapter leur maison, quel accompagnement prévoit-on ? Qui les aidera à payer les travaux ? Si le rachat implique de partir, quelle solution permettra de se loger correctement ? Après les inondations, on a vu des sinistrés épuisés, obligés de se battre pour chaque aide, pour chaque démarche et pour chaque indemnisation. On doit vraiment en tirer des leçons.

Le Conseil d'État avait demandé plusieurs corrections importantes. Six amendements ont été déposés pour répondre à ses remarques. Il fallait pouvoir examiner ces réponses et poursuivre le travail pour avoir des règles claires et un dispositif qui fonctionne. Pourtant, la majorité a indiqué qu'elle ne souhaitait pas poursuivre le travail sur cette proposition en l'état, en mettant en avant les outils déjà existants.

Notre position reste constructive et nous voulons avancer sur la prévention des inondations. Cette proposition peut y contribuer. Dès lors, nous soutenons cette démarche. Nous continuons aussi à demander des réponses précises sur le financement des communes, sur l'accompagnement des habitants et sur les garanties nécessaires pour que ce dispositif fonctionne. Après ce que l'on a vécu, notre responsabilité est de faire en sorte que la protection que l'on n'arrête pas d'annoncer devienne réellement une protection pour les habitants et le territoire.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Président, chers collègues, je remercie le groupe PS pour cette, cette proposition, ce travail constructif qui nous est soumis et la démarche dans une thématique qui nous a tous marqués de près ou de loin, les 14 et 15 juillet 2021, à la suite des ces inondations.

La question qui se pose est : quelle est la plus-value de ce texte par rapport aux dispositifs existants et en cours ? Il est vrai que, en commission, nous avons eu des débats intéressants, mais qui sont arrivés à la conclusion que la majorité ne souhaitait pas poursuivre le travail proposé.

Nous pensons que la sécurité juridique sur quelque chose de particulièrement sensible, quant au droit ou à la possibilité de construire ou d'aménager du terrain ou pas, n'était pas garantie, notamment avec les avis du Conseil d'État, particulièrement difficiles et sévères sur le texte, même si cela peut se corriger. Néanmoins, cette sécurité juridique, c'est un premier élément.

Le deuxième élément, c'est pourquoi ajouter une boîte à outils, pour reprendre l'expression de Mme la Députée Dejardin, alors qu'il y a déjà un trousseau d'outils particulièrement fourni qui demande un certain temps de mise en œuvre ?

Depuis 2021, beaucoup de choses se sont passées, notamment légistiquement, avec l'adoption du Schéma de développement du territoire, sa mise en œuvre progressive et surtout sa déclinaison, commune par commune, du schéma de développement communal. Ils permettent d'adapter les différents enjeux qui sont évoqués ici, notamment la lutte contre les inondations, la lutte contre l'imperméabilisation des sols, contre les ruissellements et pour s'assurer de limiter au maximum les risques au sein de chaque commune. Ceci avec, non seulement pour les collèges et les groupes de travail au sein des différentes communes, une fine connaissance de leur territoire communal, mais également une vision plus méta qui est assurée par la DGO4, qui connaît l'ensemble des communes de sa juridiction et qui peut s'assurer qu'une commune qui serait située plus en amont ne se sépare pas trop facilement de ses eaux vers l'aval, pour qu'il y ait une cohérence avec un fondement scientifique qui est, en tout cas pour notre arrondissement, celui qui a été concerné par les inondations en 2021, le schéma Vesdre, qui permet d'avoir cette vision sur l'ensemble du ruissellement.

Ce qui a fortement changé par rapport aux projets initiaux des schémas de développement communaux, c'est que, désormais, le ministre de l'Aménagement du territoire a une compétence sur l'opportunité et pas simplement la conformité des dispositifs qui sont repris, qui seraient votés par un conseil communal dans un schéma de développement communal, s'il venait à pouvoir estimer que le schéma de développement communal ne respectait pas, ne protégeait pas suffisamment contre les aléas d'inondations.

Dès lors, à la fois ce Schéma de développement du territoire, à la fois ces schémas de développement communaux, dans lesquels les communes sont en cours, rajouter encore, je pense que l'ensemble des mandataires locaux ou parlementaires savent que l'action politique prend un certain temps, que le travail nécessite d'avoir ce temps long et qu'il ne doit pas y avoir une modification récurrente des dispositifs, alors que les schémas de développement communaux sont en cours. Nous voyons déjà qu'ils vont devoir évoluer et s'adapter après la canicule que nous avons connue cet été, qu'ils vont devoir prendre aussi cet aléa en compte, alors qu'ils sont parfois même antinomiques par rapport aux risques d'inondation, de densification d'un côté et en même temps de créer des îlots de fraîcheur et de verdurisation des centres-villes, d'un autre côté.

Tous ces éléments, à la fois de présence des outils existants d'implémentation, tels qu'ils sont actuellement, de développement des schémas Vesdre aujourd'hui, Ourthe actuellement, Dyle demain, permettent selon nous d'avoir déjà une boîte à outils qui est désormais un pouvoir renforcé de la tutelle régionale, pour s'assurer que cette mise en œuvre et cette protection des communes, des habitants, des biens contre les aléas puisse être renforcée dans un environnement juridique et administratif qui nous semble opportun et praticable.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – D'emblée, je remercie le groupe PS et en particulier Mme Dejardin ; sachez que beaucoup de gens se sentent concernés. Vous êtes soutenue dans vos initiatives d'essayer de mettre dans la place d'autres outils pour réfléchir à cette lutte contre les inondations. C'est évident qu'il faut s'adapter au réchauffement climatique et que le changement doit s'opérer maintenant.

On vient d'entendre plusieurs collègues de la majorité dire qu'il n'y a pas de problème, que tout va bien, que l'on a des outils existants dont il faut les laisser sortir leur plein effet. On attend.

Je crois que les inondations de 2021 et les canicules de cette année nous l'ont rappelé brutalement : s'adapter, c'est maintenant. Il faut agir. Faut-il rappeler les mises en garde de M. Fettweis ? On dispose aussi du diagnostic de vulnérabilité pour augmenter la résilience wallonne face au changement climatique. Ce fameux projet PRW 317, auquel le Gouvernement fait référence explicitement et sur lequel il s'appuie pour construire son plan d'adaptation. C'est une très bonne chose. Maintenant, il faut passer aux actes et il faut que cette stratégie d'adaptation sorte ses effets.

Je l'ai rappelé en commission et je vais le refaire ici parce que je trouve que c'est un petit bijou, une petite perle de la stratégie d'adaptation du Gouvernement wallon. Déjà, les cinq premiers objectifs ne concernent que l'adaptation du territoire. Comme quoi, le territoire, c'est le socle sur lequel on est tous assis et, si l'on change notre politique d'aménagement du territoire, Monsieur le Ministre de l'Aménagement du territoire, on change tout. Ce sont vos cinq premiers objectifs du Gouvernement wallon. Le territoire, c'est le socle.

Derrière votre poste de ministre, la compétence que vous détenez en termes d'aménagement du territoire est cruciale, fondamentale pour adapter ce territoire.

Le Gouvernement entier écrit que « pour s'adapter, il est nécessaire de travailler par une approche intégrée de l'Aménagement du territoire et de son usage, dans une logique de solidarité hydraulique amont/aval. Cet objectif implique une meilleure connaissance de la vulnérabilité du territoire wallon à l'aléa d'inondation, une transformation parallèle des réflexes d'aménagement, ne plus construire – écoutez bien, chers collègues – en zone à risque, désimperméabiliser les plateaux, redonner de la place à l'eau, et cetera. » Génial ! J'ai envie de dire : CQFD, qu'on le fasse ! Le plan d'adaptation du Gouvernement wallon tel qu'il est décrit dans ses objectifs, pour le groupe Ecolo, on peut signer dès demain, à condition qu'il sorte des effets et que ce ne soient pas des paroles en l'air, et qu'il soit aussi financé. On a déjà reposé la question à Mme Neven cette semaine – je n'ai pas pu poser ma question, mais je l'avais déposée – par rapport aux moyens qui vont être consacrés à cela.

Pour en venir à cela, le groupe Ecolo ne cesse de dire qu'il s'est passé quelque chose sous M. Borsus, ici derrière, qui est un tournant crucial pour la Wallonie. M. Borsus, lorsqu'il était ministre de l'Aménagement du territoire, a commandé, approuvé et présenté le premier plan et schéma multidisciplinaire à la bonne échelle, celle du sous-bassin versant. Le sous-bassin versant, c'est la bonne échelle pour réfléchir à la fois à la lutte contre les inondations et à la lutte contre les sécheresses. Y aller commune par commune, c'est bien, mais cela ne suffit pas. Il faut que chaque goutte d'eau qui tombe soit dans ce réceptacle de cette biorégion qu'est le sous-bassin-versant.

M. Bastin l'a encore annoncé : « On vous a compris, c'est super ! Nous, comme les écolos, on soutient l'approche par sous-bassin-versant. D'ailleurs, le prochain, ce sera l'Ourthe et après ce sera la Dyle ». C'est super maintenant que ces plans sortent leurs effets.

(Réactions dans l'assemblée)

L'un des gros arguments de la majorité et de M. Desquesnes, qui est soutenu par M. Bastin, est dire que les schémas de développement communaux doivent respecter la lutte contre les inondations. Je n'ai pas fini par sauter sur mon banc parlementaire, mais quasi, en disant : « Faisons référence directement au schéma multidisciplinaire par sous-bassin-versant ». Dès lors, tous ces schémas de développement communaux, c'est super. Vous savez à quel point j'y suis attachée parce que, territorialement, ce sont les communes qui connaissent le mieux leur territoire, il n'y a pas de problème avec cela. Elles doivent pouvoir donner toute leur analyse et toutes leurs connaissances du territoire pour développer un schéma de développement communal qui soit cohérent à une échelle supracommunale ; cette dernière a encore plus de sens avec l'éventuelle disparition future des provinces.

Il faut que cette échelle supracommunale, qui est la bonne échelle environnementale pour gérer les inondations et les sécheresses, soit cohérente. Quand j'ai presque sauté sur mon banc parlementaire en vous disant, à vous, chers collègues, et à M. Desquesnes : pourquoi ne fait-on pas référence au schéma multidisciplinaire par sous-bassin-versant directement dans le code quand on l'a changé et que M. le Ministre a repris cette tutelle d'opportunité ? C'est compliqué de le savoir. Il n'y a pas de base juridique. Il y a d'autres éléments, d'autres articles du code qui font référence aussi à des textes qui n'ont pas de base juridique. On a emmêlé le propos pour finalement dire non. Si cette tutelle correspond au fait que le ministre, via la DGTLPE et donc les services de l'administration wallonne, arrive à vérifier si ces schémas sont bien conformes à cette approche supracommunale par sous-bassin-versant, c'est parfait. Or, vous savez comme moi, Monsieur Bastin, que les services sont un peu débordés et que, chaque fois que je pose la question, je n'ai jamais de réponse concrète du ministre qui me dit : « J'ai organisé cette procédure ».

En effet, elle peut être organisée, mais il faut y mettre des moyens humains et financiers pour que chacun de ces schémas de développement communaux soit accompagné dans sa progression, même le temps de le faire, par l'administration afin d'être conforme à une approche par sous-bassin-versant. Après, le ministre arrive pour sanctionner et dire si cela va ou ne va pas. Cela ne peut être tolérable qu'à partir du moment où c'est accompagné tout le long du *process* et que le ministre peut juger de la pertinence de l'approche communale par rapport à l'approche « supra » par sous-bassin-versant. Cependant, il n'y a jamais eu moyen d'insérer ces textes dans le code. Je crois m'être battue et vous l'avoir demandé 48 fois.

On peut soutenir l'approche par le schéma de développement communal. M. Desquesnes rappelle à chaque commission que j'ai voté cette approche proposée par M. Borsus. Je continue à la soutenir, à condition que l'on puisse faire référence à cette approche. Je n'ai aucun problème avec la continuité, que ce soit l'un ou l'autre, car ce n'est pas cela le problème. Le problème, c'est qu'il faut protéger la population contre les inondations et les sécheresses. Vous savez, entre autres, Monsieur Bastin, à quel point l'heure est grave parce que vous l'avez vécu en direct.

J'ai entendu : « Le schéma de développement communal est là. Circulez, il n'y a rien à voir ! Arrêtez de faire des propositions, chers amis socialistes ou chers amis écolos ». En effet, j'ai eu la chance de défendre, il y a cinq semaines, en commission, une proposition qui n'était pas la même que la proposition socialiste puisqu'elle portait sur une autre considération que nous pensons très pratico-pratique. Nous ne proposions pas

un nouvel outil, mais nous proposions de mettre en œuvre les conclusions de l'étude du Schéma multidisciplinaire du bassin-versant de la Vesdre.

C'est pour cela que je reprenais la Stratégie wallonne d'adaptation du territoire parce que cela correspond exactement à ce que le Gouvernement veut. Des zones à risque ont été identifiées et triées sur le volet. Ce ne sont pas toutes les zones qui ont été inondées en vallée de la Vesdre. Ce ne sont même pas toutes les zones qui sont en aléa d'inondation. Ce sont des zones qui ont été triées scientifiquement pour dire qu'il ne faut absolument pas y construire, et ce, pour deux raisons : elles sont dangereuses pour la population et elles augmentent la problématique des inondations ou des sécheresses.

Madame Dejardin, vous le savez très bien parce que vous étiez là et que vous vous êtes battue à nos côtés, il y a eu, comme pour vous, une fin de non-recevoir. Ce n'est pas une question d'outils que l'on propose. Vous en proposez un, que j'ai eu l'occasion de challenger, et l'on en propose un autre. Je ne demande qu'une chose : travailler avec vous sur ces outils afin que nous puissions ouvrir la donne. Vous avez été jusqu'à – et vous avez bien fait de le rappeler – amener le texte devant le Conseil d'État et proposer des amendements qui y répondaient. Ce n'est pas peu dire que l'on y a travaillé.

La majorité a affirmé que le texte d'Ecolo était particulièrement travaillé. En plus, il est pratico-pratique puisque ce n'est pas un nouvel outil. On applique simplement les conséquences et les conclusions d'une étude qui a été avalisée par la législature précédente. Cela ne contraint en rien tous les outils que vous mettez en œuvre aujourd'hui, Monsieur Desquesnes, avec le Gouvernement. On investit et l'on finance des études. Maintenant, ce serait bien d'investir et de financer les conclusions de ces études. Ainsi, on modifiera le territoire dans toute sa profondeur. Je n'ai de cesse de rappeler – et c'est d'ailleurs dans votre stratégie – qu'il faut fondamentalement changer notre façon d'appréhender le territoire. Encore une fois, c'est le socle sur lequel on est assis. Sans cela, il ne se passera rien, et l'on n'améliorera pas la situation.

Selon nous, la proposition du PS constitue un outil complémentaire à notre approche, même si les deux approches sont fondamentalement différentes. Je vais revenir sur cette approche par sous-bassin-versant. Les 25 schémas de développements communaux, pour prendre la vallée de la Vesdre, quand on les met les uns à côté des autres, cela ne fait pas encore l'intérêt de la vallée. Il faut absolument des outils politiques concrets qui vont englober l'ensemble et créer une vraie solidarité – que vous appelez de vos vœux, Monsieur Bastin – entre l'amont et l'aval, entre les plateaux plus riches et le fond de vallée, qui est systématiquement noyé. C'est cela l'approche par sous-bassin-versant. Dire qu'on laisse chaque commune et que l'on verra bien après n'a aucun sens. Le sens politique de ce propos, c'est de dire « on lutte à l'échelle de l'ensemble ».

Les socialistes proposent une méthode qui pourrait couvrir l'ensemble et qui pourrait concrétiser une partie des recommandations à l'échelle du bassin-versant. Nous, nous faisons encore mieux. Nous avons un schéma et des conclusions à l'échelle du bassin. Nous vous proposons simplement de les appliquer et de les mettre en œuvre. Vous n'avez même pas voulu y réfléchir. Je suis sidérée de votre bonne foi. Nous sommes d'accord sur les objectifs – M. Chintinne l'a rappelé –, mais pas sur les moyens. Proposez-nous un moyen concret et arrêtez de revenir en disant que vous avez récupéré la tutelle sur les schémas de développement communaux. C'est bien, mais ce n'est pas suffisant. Il faut réellement une politique qui puisse transcender l'ensemble. J'espère que vous aurez compris mon propos et je vais conclure, mais j'ai des doutes. Je crois qu'il faudra encore le répéter quelques fois.

En guise de conclusion, j'ai envie de dire qu'il y a systématiquement un décalage entre les objectifs affichés et les moyens proposés pour les atteindre. Une dernière fois, j'ai envie de lancer un appel a minima à la majorité, à réfléchir à ces moyens concrets que nous sommes prêts à investir. Aussi bien le groupe Ecolo que le groupe PS vous ont montré que nous pouvions y consacrer des heures et des heures en interne, au sein de nos groupes. Comme l'a rappelé Mme Dejardin, nous essayons de faire avancer le schmilblick pour, à terme, protéger la population. Je vais revenir, et la boucle sera bouclée. Adapter le territoire, c'est maintenant.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Mesdames et Messieurs les Députés, c'est un enjeu important que celui d'organiser notre territoire et de l'adapter aux changements climatiques.

Il y a un peu plus de cinq ans, nous étions le 14 juillet. Ici, dans cette salle plénière, des trombes d'eau tombaient sur Namur. Surtout, des trombes d'eau étaient tombées dans une partie importante du territoire wallon, dans l'est de la Wallonie, provoquant des inondations catastrophiques qui ont emporté 39 vies.

Quelques semaines plus tard, comme chef de l'opposition, je réclamais la mise en place d'une commission d'enquête sur les inondations du 14 juillet 2021. La commission d'enquête a été mise en place, non sans mal, mais elle a été mise en place. Nous avons travaillé de façon collégiale, au-delà des clivages politiques, avec un esprit constructif.

Cela a abouti à diverses recommandations, notamment concernant l'aménagement du territoire et la

lutte contre les inondations. Je ne les ai plus en mémoire, mais je pense qu'il s'agissait des recommandations 128 et 129. Aucune de ces recommandations ne parlait de créer une zone particulière au plan de secteur. Elles disaient d'utiliser les outils existants, à savoir les plans d'aléas d'inondations, les plans de lutte contre les inondations, l'adoption d'outils d'accompagnement pour les zones à risque d'aléas d'inondations – toute une série de choses que la précédente majorité, celle à laquelle plusieurs d'entre vous appartenaient, ont porté et l'ont traduit à travers des actes.

M. le Président de l'assemblée ne démentira pas : un CoDT et un Schéma de développement du territoire ont été votés, des circulaires et des conseils ont été transmis pour répondre aux risques d'aléas d'inondations. Des outils à l'attention des communes, des aménageurs, des constructeurs et des architectes, conformes aux recommandations de la Commission d'enquête sur les inondations, ont été adoptés ici même, à l'unanimité. Tout cela a été mis en œuvre. Moi qui n'ai pas voté le CoDT, je suis un peu surpris d'entendre celles et ceux qui l'ont porté et voté dire qu'ils auraient dû faire autrement, alors que ce CoDT a été adopté après les recommandations de la Commission d'enquête sur les inondations.

On a aujourd'hui des outils, que l'on peut toujours améliorer. On a eu des échanges importants en commission, des auditions en début de législature. Il y a eu des éléments d'échanges importants, qui ont abouti à ce que je prenne des initiatives législatives. Parmi celles-ci figure une initiative qui me semblait majeure, à savoir que les schémas de développement communaux soient non seulement soumis à une tutelle de légalité, mais également à une tutelle d'opportunité pour cohérence avec le Schéma de développement du territoire, d'une part, mais également spécifiquement pour intégrer la lutte contre les inondations.

De quels outils disposons-nous aujourd'hui ? Nous avons la cartographie des aléas d'inondations, mais également les schémas de bassins-versants : celui de la Vesdre, qui a été adopté en dehors de tout cadre légal. C'est un peu un OVNI. Je ne reproche pas au précédent Gouvernement d'avoir pris l'initiative de cela, mais on était dans la foulée des inondations et il fallait une réponse et un enjeu territorial. Toutefois, reconnaissons que cet outil n'a pas été inscrit dans le droit wallon. Il apparaît comme un élément de référence, un outil d'aide à la décision, mais il ne fait pas partie d'un outil réglementaire prévu par le CoDT qui, je le rappelle à nouveau, a pourtant été adopté après les recommandations de la Commission inondations et après même le lancement de ce schéma de bassin sur la Vesdre.

Cela a-t-il limité l'action de l'actuel Gouvernement à se dire : « Continuons comme si de rien n'était » ? Non, que nenni ! Nous avons poursuivi puisque, avec ma collègue Anne-Catherine Dalcq, d'autres études sont en cours pour d'autres bassins-versants. C'est le cas de l'Ourthe aval et de la Dyle, et des études MODREC sont lancées sur différents bassins. Ce sont des référentiels qui doivent aider les communes et la Région à prendre les bonnes décisions, et à se servir de ces enseignements pour les implémenter dans les outils de développement du territoire, des outils qui cadrent les décisions. L'objectif n'est pas de multiplier les outils, c'est d'avoir des outils efficaces, compréhensibles pour celles et ceux qui doivent investir, pour les décideurs locaux, les administrations locales, les collèges communaux et également le fonctionnaire délégué et la Région dans les hypothèses de recours. C'est le travail qui est donc entrepris et, cette fois-ci, avec un CoDT, avec une base légale corrigée, adaptée, qui permet de refuser des schémas de développement communaux qui ne tiendraient pas compte d'une approche plus large qui est celle de bassins-versants.

Tout cela est aujourd'hui bien en cours, bien inscrit dans le droit wallon, et je ne vois pas en quoi la construction ou le fait d'amener un nouvel outil qui viendrait se superposer au travail existant viendrait d'un coup de baguette magique améliorer la situation, alors que les auteurs de la proposition de texte ici participaient à une majorité et n'en ont pas tiré ces conclusions après les recommandations pourtant adoptées à l'unanimité par cette assemblée.

Par ailleurs, du côté de l'administration de la Région wallonne, nous avons renforcé considérablement les moyens pour faire face à ces risques et accompagner les communes et les bureaux d'études qui réalisent des schémas de développement communaux. Les budgets destinés à soutenir les communes dans le cadre de l'élaboration de schémas de développement communaux ont été multipliés par 10 : 600 000 euros en 2023, plus de 5 millions d'euros cette année. Les moyens humains également au sein de l'administration wallonne, la Cellule pour l'aménagement et l'environnement, qui est logée au sein du TLPE et qui vise précisément à prendre en compte les risques d'aléa d'inondation, mais pas que d'inondation, a été renforcée et, surtout, elle a été récemment réorientée pour travailler en appui des communes dans le cadre de l'élaboration des schémas de développement communaux.

Aujourd'hui, deux tiers des communes wallonnes sont en cours de révision ou d'adoption d'un schéma de développement communal. Nous mobilisons donc à la fois des moyens financiers et des moyens humains pour que cet enjeu de lutte et d'anticipation contre les risques liés aux aléas d'inondation, mais également de chaleur, mais également liés à d'autres effets telluriques, soient effectivement pris en compte dans les outils de planification. C'est bien la logique qui est mise en œuvre aujourd'hui par la Wallonie de façon cohérente, renforcée juridiquement par rapport au CoDT, qui avait été approuvé sous la précédente législature.

Je pense que, par rapport à une logique d'efficacité, il importe aussi, à un moment donné, même si je n'ai pas voté le précédent CoDT, de pouvoir mettre en œuvre les outils que la précédente majorité avait souhaité mettre en place, certes en les renforçant, certes en donnant davantage de leviers juridiques, mais également en renforçant les moyens humains au sein de l'administration régionale, à l'appui des communes, avec les agents des fonctionnaires délégués et la direction de l'aménagement local d'une part, mais également aussi en renforçant les moyens financiers de façon substantielle auprès des communes qui se sont lancées nombreuses dans la démarche.

Voilà la raison pour laquelle il me semble que cette proposition ne vient pas conforter le droit wallon et ne vient pas conforter les outils dont disposent les communes, mais risque au contraire d'éparpiller nos efforts pour une efficacité non garantie.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, chers collègues, pour votre intervention. Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Je remercie les groupes PTB et Ecolo pour le soutien. Ce que nous proposons ici, c'est un outil d'aménagement opérationnel complémentaire à ce qui existe déjà. Je répète : c'est un outil opérationnel, ce qui est important pour moi.

Monsieur le Ministre, tout d'abord, quand on travaille, particulièrement quand on fait de la politique, notre réflexion ne doit pas s'arrêter à un instant T. Le texte que nous vous proposons aujourd'hui, je ne l'aurais certainement pas proposé il y a quatre ou cinq ans, mais c'est basé sur des difficultés que j'ai rencontrées, que je rencontre encore aujourd'hui sur le terrain et que des collègues ont rencontrées. C'est basé sur des rencontres avec des mandataires ou des administratifs belges, wallons, allemands et français. C'est un processus de réflexion.

Quand vous nous dites que l'on doit se baser sur des recommandations ou que mes collègues à l'époque ont voté le CoDT sans cet outil d'aménagement opérationnel, je pense que l'évolution des choses, c'est l'évolution de la pensée, l'évolution de notre savoir, de notre savoir-faire, peut faire qu'à un moment donné, on demande d'ajouter un outil d'aménagement opérationnel ici ou que l'on modifie une législation ailleurs. Je pense que vous êtes bien placé pour le savoir. D'ailleurs, c'était notre première rencontre, je pense, il y a cinq ans. Vous étiez ici ou par là et moi, j'étais à votre place.

On nous a parlé des SDC et des schémas hydrauliques. Monsieur Chintinne, je ne suis pas persuadée que, dans votre région, qui est quand même une région, malheureusement, où de nombreuses inondations ont lieu, que les communes, que les riverains, que les propriétaires seront plus protégés avec un unique SDC. Je l'espère, mais je n'en suis pas personnellement persuadée.

Par rapport au schéma, actuellement, seules 25 communes en possèdent, donc les 233 autres n'en possèdent pas. Je l'ai dit pendant mon intervention, il faudra 45 ans pour que les 15 sous-bassins bénéficient d'études hydrauliques ; 45 ans, c'est long.

Nous serons tous – je l'espère – pensionnés. Un citoyen n'est pas égal à un citoyen, et je trouve cela particulièrement dérangeant. Je vous l'accorde, Monsieur le Ministre : vous avez avancé sur le sujet, puisque deux autres études sont ou vont être lancées.

Aujourd'hui, les outils sont constitués des SDC – que vous pouvez accepter ou non – et des études relatives aux bassins-versants, dont la seule existante porte sur le bassin-versant dans lequel je vis.

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

Oui, vous nous avez livré vos explications. Notre position, c'est que ce n'est pas suffisant. J'ai la même que Mme Cremasco à ce sujet : il faut travailler à l'échelle d'un bassin-versant, comme en France, où les choses fonctionnent bien. Ce n'est pas votre position. Nous sommes dans l'opposition et vous êtes dans la majorité. Aujourd'hui, on est dans un débat opposition-majorité.

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

M. le Ministre dit que je critique le texte de la précédente majorité. Je ne le fais pas. Je demande l'ajout, dans ce texte, d'un outil opérationnel. Je ne critique pas un texte. Ce n'est pas parce que l'on demande un ajout que l'on critique. Prenons un exemple en lien avec la mode, puisque nous ne sommes pas nombreux. Vous essayez votre costume pour votre mariage, Monsieur le Ministre. Vous l'essayez et vous dites qu'il manque peut-être un petit bouton quelque part. Êtes-vous en train de critiquer le travail du tailleur ? Non, vous améliorez le travail du tailleur. Pour moi, c'est la même chose ici.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Ministre Jeholet n'est pas convaincu, mais on peut aller ensemble chez le tailleur. Il y en a un bon à Verviers. On propose d'améliorer le texte et de pallier un trou qui existe, pour nous, dans la raquette. Nous ne sommes pas d'accord, donc je conclus en disant qu'il s'agira d'une scène majorité contre opposition ; comme à chaque fois que l'on propose quelque chose.

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

Monsieur le Président, pouvez-vous demander à ce que ce soit acté dans le PV, d'autant qu'il s'agit d'un compliment ?

M. le Président. – Monsieur le Ministre, n'hésitez pas à activer votre micro pour exprimer votre compliment.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Je disais que c'était tout à l'honneur de Mme la Députée que d'avoir initié une proposition qui amène ce débat.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je terminerai sur les mots de M. le Ministre. C'est positif. Dommage qu'il s'agisse d'une proposition qui tombe à l'eau – sans mauvais jeu de mots. En tout cas, au niveau de notre groupe, on continuera à travailler pour essayer de sécuriser au maximum les citoyens et les citoyennes, d'aménager au mieux notre territoire et de l'adapter au changement climatique.

M. le Président. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – J'aimerais simplement répondre à ma collègue qui évoquait les événements de 2021. Il se fait que, en 2021, ma commune a été inondée. J'avais des responsabilités au niveau local. La première chose que nous avons faite, c'est un état des lieux. Nous avons ensuite pris des mesures spécifiques au niveau de notre commune.

Aujourd'hui, ce que l'on nous propose, en effet, c'est un nouvel outil que l'on vient superposer. Or, comme on l'a dit et on l'a redit, améliorons celui qui existe plutôt que d'aller recréer quelque chose de nouveau.

Pour votre parfaite information, la situation que nous avons vécue dans notre commune n'est pas similaire à la vôtre. Néanmoins, je vous avoue – et je vous l'ai déjà dit – m'être rendu sur place et m'être rendu compte des difficultés qui ont été traversées par les différents citoyens.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, c'est impressionnant parce que j'ai l'impression que, quoi que l'on dise, vous répétez les mêmes réponses.

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

La question qui est posée commence par acter l'excellent tournant qu'a pris la Wallonie lors de la précédente législature. Vous nous répétez que c'est nous qui avons voté ce texte. Oui, et l'on en est très fiers. Quelle chance avez-vous, finalement, de pouvoir vous insérer dans quelque chose qui a déjà été fait et que l'on a soutenu, nous, en tant qu'Ecolo. Concernant l'approche par bassin-versant, il est inutile de dire qu'on l'a vraiment fortement soutenue. Vous vous insérez dans ce cadre, puis vous dites que ce n'est pas de votre faute si cela ne suffit pas. Ce n'est pas ce que l'on vous dit, et ce n'est pas ce que je vous dis.

Ce que je vous dis, c'est que les outils sont là, effectivement, même s'ils sont perfectibles – il faut certainement les améliorer –, mais il faut surtout qu'ils produisent leurs effets. C'est là que nous avons une position que j'ai essayé de décrire et qui était différente de celle du Parti socialiste. Ma position était de dire : on prend les conséquences de l'étude, très pragmatiquement, et on les met en œuvre, simplement.

En plus, j'ai pris la peine de prendre les conclusions de cette étude les plus pratico-pratiques et les plus ciblées, pour ne pas venir avec quelque chose qui allait trop perturber tout le monde, et dire : si l'on révise le plan de secteur à ces endroits, on va simplement mettre en œuvre les outils que l'on a créés. Ce qui fait peur, c'est que vous dites non.

J'aimerais éclairer le débat pour les citoyennes, les citoyens et mes collègues parlementaires : vous dites non, aussi bien à la création d'un nouvel outil par le PS qu'à la proposition d'Ecolo de sortir des effets concrets de ces schémas par bassin-versant, que le citoyen et la citoyenne puissent le voir sur le terrain, que quelque chose se passe, que les communes puissent être chapeautées par cette version et puissent être aidées et supportées par cette version.

À chaque fois que je vous le demande, il n'y a pas un seul effet à l'échelle du bassin-versant que vous ayez mis en place, à part de commander deux autres études. Vous êtes d'accord, puisque vous dites : « C'est le schéma de développement communal », et je regarderai.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame la Députée, c'est la modification votée par ce Parlement en mars 2026.

M. le Président. – Monsieur le Ministre, la qualité de l'expression débute par la qualité de l'écoute.

La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – À une problématique qui regroupe – je ne sais pas dans quelle langue il faut le dire – 25 communes, à l'échelle territoriale la plus pertinente pour lutter contre les inondations et contre les sécheresses, à savoir celle du sous-bassin-versant, il faut de vraies actions politiques à cette échelle. Vous me répondez : « Il n'y a pas de problème, j'ai récupéré la tutelle sur les schémas de développement communaux ; on vérifiera s'ils luttent bien contre les inondations ».

Premièrement, vous ne voulez pas faire référence aux sous-bassins-versants et aux schémas existants. Hors de question. Ne le niez pas. Je vous ai demandé 15 fois et c'est 15 fois non parce que vous n'y avez

même pas fait référence dans vos propos. Je vous dis que l'on ne va pas débattre en séance plénière du problème légal de la question.

Pour que tous les collègues comprennent bien, quand je vous demande ce que vous mettez en place très pragmatiquement, notamment avec le SPW, pour que toutes les personnes de l'administration, à la fois communale et régionale, puissent analyser cela et puissent porter ces schémas de développement communaux en cohérence avec cette approche de sous-bassins-versants, vous ne me répondez jamais. Or, c'est important de mettre cela en œuvre, d'avoir du personnel et de renforcer les moyens – je l'ai encore dit dans mon intervention – pour que cela puisse être fait.

Ai-je un seul élément aujourd'hui, en tant que parlementaire qui contrôle l'action du Gouvernement et singulièrement du ministre de l'Aménagement du territoire, que cela se passe ? Que ces schémas de développement communaux, dans toute leur élaboration, sont faits en convergence avec l'approche par sous-bassin-versant ? Que le personnel administratif qui travaille au SPW TLPE a les moyens de l'exercer ? Que tout cela peut se faire en parfaite harmonie ? Jamais. Vous ne me répondez jamais. Je suis censée contrôler l'action du Gouvernement. Vous me répondez – et je remercie M. le Président de répéter que la notion d'écoute doit prévaloir dans cette assemblée – en boucle : « J'ai récupéré la tutelle sur le schéma de développement communal ». C'est super, mais ce n'est pas la réponse, ce n'est pas la problématique.

Qui plus est, en toute honnêteté intellectuelle, Monsieur Desquesnes, quand vous récupérez la tutelle sur les schémas de développement communaux, et quand M. le Ministre de l'Aménagement du territoire va pouvoir dire aux différentes communes que leur schéma est bon ou pas, la première raison pour laquelle vous faites cela, et vous avez tout à fait raison de le faire en cohérence avec tout le travail abattu par la législature précédente, c'est pour mettre en œuvre les centralités. Ce n'est pas pour lutter contre les inondations, au départ. C'est parce que l'on est venus au forceps réintroduire la notion, et que je vous ai dit que ce n'est pas possible, il faut qu'il soit en cohérence. Voulez-vous que je vous donne le déroulé...

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

L'écoute, Monsieur le Ministre, attendez deux secondes.

Vous dites : « Ce n'est pas grave, je vais le faire, mais je ne veux aucune référence explicite aux études par sous-bassin-versant ». Prouvez-moi qu'elle est faite une fois et que vous avez la volonté de le faire, ou même que dans l'action que vous dirigez aujourd'hui pour mettre toutes ces communes autour de la table, pour que l'approche soit cohérente, il se passe quelque chose *in concreto*. C'est cela le problème, c'est qu'il n'y a pas de réponse.

J'en reviens au texte du PS. Comme je le disais à Mme Dejardin – nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter plusieurs fois –, l'approche n'est pas du tout la même. Je voulais soulever le fait que nous avions réfléchi longtemps à notre approche, qui est très pragmatique et qui est simplement l'application des conclusions et d'une partie très concrète des conclusions du schéma à l'échelle du sous-bassin versant. On nous a demandé de le mettre en œuvre, on nous a dit non. Le PS a tout à fait une autre proposition qui, politiquement, n'est pas celle que nous avons soutenue à la base, puisqu'elle crée un nouvel outil. C'est ce que j'ai essayé d'expliquer, c'est le développement que nous avons eu en commission. Nous n'avons pas la même approche, mais nous soutenons fortement le fait qu'il faille mettre quelque chose en œuvre pour que cela puisse se transformer à la bonne échelle. La somme des intérêts communaux ne fera pas nécessairement la viabilité du sous-bassin. C'est important d'avoir quelque chose qui traverse les limites communales pour solidariser la vallée. Que faites-vous jusqu'à présent, Monsieur Desquesnes ? Rien. C'est là le problème, il faut faire quelque chose.

Comme Mme Dejardin l'a regretté tout à l'heure, il n'y avait pas foule dans ce Parlement pour l'écouter. Le problème est crucial, et vous l'avez rappelé au début de votre intervention, Monsieur le Ministre. C'est émouvant de rappeler que c'est carrément une question de vie ou de mort. C'est ce qui s'est passé. Nous pouvons aussi revenir sur les inondations et les sécheresses, sur toutes les conséquences, notamment sur l'agriculture, mais pas que. Il y a aussi les canicules.

Souvent, on me dit que la lutte contre les inondations n'a rien à voir avec les sécheresses. C'est toujours le même problème. Je vais le redire : politiquement, lutter contre l'un, c'est lutter contre l'autre, parce que, dès que l'on a de la terre et que la terre retient l'eau, on lutte contre les inondations. Si la terre retient l'eau, on lutte contre les sécheresses et les canicules. C'est éminemment important. Vous voulez adapter le territoire. Vous en faites une stratégie que le Gouvernement wallon porte haut et fort. Maintenant, concrétisez-la.

M. le Président. – Je remercie tout un chacun pour sa participation intense à ces discussions en commission et en plénière.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'article 1er et l'ensemble de la proposition de décret n° 611.

RAPPORTS

Rapport de la Conférence des présidents relatif à la suggestion de commission délibérative intitulée « Comment la Région wallonne peut-elle soutenir et faciliter les initiatives citoyennes de partage et de communs ? »

M. le Président. – L'ordre du jour, en application de l'article 130*bis*.2, alinéa 5, du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur le rapport établi par la Conférence des présidents relatif à la suggestion de commission délibérative intitulée « Comment la Région wallonne peut-elle soutenir et faciliter les initiatives citoyennes de partage et de communs ? ».

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le rapport qui a été déposé sur le portail des parlementaires.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Président, j'interviendrai au nom de notre groupe et non Mme Cremasco qui a déjà beaucoup donné aujourd'hui.

M. le Président. – Je vous remercie pour cette communication concernant une justice distributive quant au temps de parole. C'est bien noté.

La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Président, d'emblée, je voudrais remercier l'auteur, c'est-à-dire M. Frédéric Praillet, pour cette suggestion de commission délibérative. Nous l'accueillons avec d'autant plus de satisfaction que les suggestions sont rares au cours de cette législature. Je tiens à rappeler que la première commission délibérative, en 2023-2024, avait permis de mettre le Parlement de Wallonie à l'écoute des citoyennes et citoyens et de confronter les points de vue de ceux-ci et des élus.

Cette première expérience de notre assemblée avait au départ suscité des inquiétudes de la part des parlementaires, mais elles ont été vite balayées tant les échanges ont été fructueux. Rester à l'écoute des citoyens dans une assemblée parlementaire doit être encouragé et surtout mis en œuvre.

L'auteur de la présente suggestion souligne le rôle fondamental des citoyennes et citoyens dans le vivre-ensemble, ainsi que la nécessité de la gestion collective des ressources. Il évoque, par exemple, des bibliothèques d'objets, des *repair cafés*, des habitats groupés, des potagers collectifs, des systèmes d'échange local, des tiers-lieux, des partages d'énergie, des groupes d'achats solidaires, des *fab labs*, des bois communs, et cetera. Toutes ces initiatives relèvent bien souvent de bénévolat ou de la volonté de faire sens. À l'heure de l'individualisation de la société, pourquoi ne pas réfléchir ensemble à ces formes de mise en commun des ressources ? C'est une opportunité.

Au lendemain d'un été qui débouche sur la nécessité de questionner la transformation de notre société, la suggestion de commission délibérative nous offre l'occasion de réfléchir – parlementaires, citoyennes et citoyens tirés au sort – sur les conditions juridiques, financières et matérielles des initiatives de partage et de communs.

Avec la force de l'expérience de la première commission délibérative, les sujets abordés dans la présente suggestion nous encouragent à voter favorablement pour la poursuite de la procédure prévue par notre règlement.

Mon groupe se prononce positivement sur la création d'une commission délibérative sur la question « Comment la Région wallonne peut-elle soutenir et faciliter les initiatives citoyennes de partage et de communs ? ». Je vous remercie pour votre écoute extrêmement attentive.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je voudrais d'emblée remercier les services du greffe qui ont analysé cette demande de nouvelle commission délibérative au sein de notre Parlement, comme vous l'avez intitulée, « Comment la Région wallonne peut-elle soutenir et faciliter les initiatives citoyennes de partage et de communs ? ».

Cette demande est recevable et répond à tous les critères. Notre groupe soutiendra la tenue de cette deuxième commission délibérative citoyenne. Nous tenons aussi à remercier les auteurs qui ont travaillé sur ce sujet. En effet, le partage et la gestion collective des ressources sont des sujets concrets et importants. Ils touchent à la vie quotidienne des Wallonnes et des Wallons. Ils méritent que citoyens et élus réfléchissent ensemble sur cette thématique.

La participation citoyenne est essentielle à la vitalité de notre démocratie. Notre Parlement peut être fier de toute une série d'outils qu'il a mis en place pour faire mieux participer les citoyens au débat démocratique. Je pense aux avis qu'ils peuvent donner sur les différentes propositions et les projets, les pétitions, par exemple, le débat que nous avons au sein des groupes sur la consultation populaire.

Il y a eu une première expérience de commission délibérative lors de la mandature précédente, en 2023-2024. À l'époque, les collègues qui ont siégé dans cette

commission et qui sont encore parmi nous – je pense à Charles Gardier, Nicolas Janssen et Olivier Maroy – ont souvent mis en évidence toute la richesse du débat que les échanges peuvent apporter, quel que soit le thème retenu.

Après cette première expérience, nous devons tirer différents enseignements pour encore améliorer ce processus d'échanges avec les citoyens. Les recommandations du comité d'experts, comme les constats effectués au fil des travaux, vont nous permettre de faire évoluer cet outil, de faire évoluer positivement le fonctionnement, de clarifier le rôle de chacun et de garantir la qualité des échanges.

Nous nous inscrivons dans un esprit constructif pour soutenir cette nouvelle commission, avec la volonté de faire vivre la participation citoyenne et de lui donner les meilleures conditions pour contribuer à nos travaux.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – D'abord, on peut féliciter chaudement ce citoyen d'avoir introduit cette initiative de commission délibérative, mais surtout le féliciter parce qu'il a réussi.

Il faut reconnaître que l'on a un problème. Une série d'outils permettent aux citoyens de participer aux travaux parlementaires et au processus politique. Cependant, quand on voit le faible nombre de commissions délibératives et de pétitions qui arrivent jusqu'en plénière ou en discussion en commissions, on peut reconnaître que, malgré les outils qui existent, on a un problème d'accessibilité à ces outils. De ce point de vue, c'est un tour de force de la part de ce citoyen d'être arrivé à ce que ce processus arrive jusqu'ici et puisse se poursuivre. C'est un élément.

Second élément : les enseignements tirés de la première commission délibérative ont plutôt confirmé certaines craintes. Mon groupe et d'autres s'étaient exprimés sur le fait que, à l'issue d'une commission délibérative, il y a des recommandations, mais elles ne sont pas du tout contraignantes.

Le danger, c'est d'avoir tout un processus hyper intéressant et très riche. La collègue l'a souligné, en disant que la première commission délibérative a donné lieu à des échanges très riches. J'en suis témoin, c'est tout à fait juste. Cependant, une fois que ces échanges ont eu lieu et que des recommandations sont formulées, encore faut-il que le Parlement puisse réellement en tenir compte. La procédure ne contraint actuellement pas le Parlement à en tenir compte.

Je rappelle que, dans les débats que l'on a eus sur une commission délibérative, un élément qui avait notamment été mis en évidence par l'expérience en Communauté germanophone, c'est que si l'on met en place des outils démocratiques de participation citoyenne, mais que cela ne donne pas lieu à des recommandations contraignantes, il y a ce que l'on peut appeler une fatigue démocratique qui fait que, finalement, les gens ne croient plus dans les outils que l'on propose par rapport à leur participation comme citoyens. Je saisis l'occasion pour dire que l'on a plutôt intérêt à réfléchir à des procédures contraignantes, sinon il y aura un classement potentiellement vertical des recommandations qui sortiront de cette commission délibérative.

Pourquoi soutenons-nous cette procédure ? Parce que l'on estime essentielle la participation démocratique des citoyens. Cela se fait trop peu, il y a trop peu l'occasion. C'est d'autant plus important à une époque où l'on entend parfois certains s'exprimer contre cette participation citoyenne, sous quelque forme que ce soit, que ce soit cette commission délibérative, les manifestations, le fait que les gens s'organisent eux-mêmes pour résister. C'est essentiel de permettre que cette procédure se poursuive.

En dernier lieu, le thème même de cette commission délibérative est essentiel. La question de mettre en commun des infrastructures utiles à toute une série de personnes – cela a été rappelé – bien souvent par du bénévolat, c'est essentiel que le Parlement et le Gouvernement soutiennent ce type de structures, ce type de mise en commun. C'est pourquoi nous sommes pour la mise en place de cette commission délibérative.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Chers collègues, les Engagés soutiennent très clairement ce type de dispositif. Nous l'avons déjà fait – cela a été rappelé par les précédents collègues – sous la précédente législature, au cours de laquelle nous avions participé activement à leur fonctionnement. Notre collègue Marie-Martine Schyns avait accompagné cette première commission délibérative, à l'époque. Nous continuerons à accompagner les travaux de cette nouvelle future commission délibérative.

À nos yeux, ces dispositifs sont essentiels pour rapprocher le citoyen du politique et renouer le lien de confiance entre les deux. Nous les soutenons également à tous les niveaux de pouvoir, notamment à Bruxelles, où les Engagés ont défendu la poursuite des commissions délibératives il y a quelques mois, ainsi que l'organisation de nouvelles commissions. Il y a un véritable enjeu de cohérence entre les différents niveaux de pouvoir de ce pays.

Non seulement nous acceptons ce dispositif, mais, en plus, nous l'encourageons. La participation citoyenne fait partie de l'ADN des Engagés. Notre manifeste appelle explicitement à renforcer la participation des citoyens et à accorder davantage de place à la délibération. Notre ligne générale reste inchangée : soutenir le recours à de nouvelles commissions

délibératives et permettre à ces dispositifs de continuer à vivre.

Venons-en quelques instants à la thématique de cette deuxième commission délibérative wallonne : les initiatives de partage et de gestion collective des ressources. C'est une thématique particulièrement d'actualité, que ce soit pour répondre aux enjeux climatiques, freiner la consommation à outrance et promouvoir le développement durable, ou encore favoriser l'entraide entre citoyens et renforcer le lien social. Ces initiatives méritent donc toute notre attention.

La thématique qui est soulevée par cette proposition de commission délibérative présente aussi une autre vertu, celle de donner au Parlement l'occasion de construire avec les citoyens une politique positive et porteuse de solutions, tous ensemble, sans débat majorité-opposition. C'est donc évidemment une initiative que nous accueillons positivement. La première commission délibérative avait été lancée au Parlement wallon en 2023. Le vote avait été à l'unanimité à l'époque, et je pense pouvoir me réjouir de cette même unanimité en 2026. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – À notre tour, nous voulons remercier chaleureusement les personnes qui ont initié cette démarche et les personnes qui les ont rejointes pour rassembler les signatures requises et ainsi constituer une commission délibérative sur un thème d'intérêt général : faire vivre la participation citoyenne au sein de ce Parlement.

Je les remercie aussi, car nous avons un dispositif qui a été mis en œuvre avec difficulté et qui a pu être adopté il y a maintenant quelques années ; il est peu connu et peu usité. Nous pouvons remercier ces personnes d'avoir franchi les étapes et ainsi de s'être saisies de cette possibilité.

Je voudrais les remercier encore, car – d'autres l'ont dit avant nous – nous avons eu jusqu'ici une expérience de commission délibérative qui a été productive dans les recommandations qu'elle a pu formuler dans ce Parlement, et qui, à la suite du changement de législature et du changement de majorité, a finalement été jusqu'ici très peu mise en œuvre concrètement dans ses propositions.

Nous avions, par exemple, déposé en déclinaison de ces recommandations une proposition de décret spécial pour faciliter les consultations populaires régionales, qui a été mise gentiment au frigo.

Nous reviendrons certainement avec d'autres propositions, mais il y a en tout cas là un dommage, et nous voulons donc remercier aussi les personnes qui sont venues avec une nouvelle proposition de ne pas avoir été découragées, finalement, par une certaine forme d'indifférence dans le suivi concret donné aux recommandations.

Enfin, j'aimerais les remercier une dernière fois, car nous avons assurément une problématique d'intérêt général qui est proposée : « Comment la Région peut-elle soutenir et faciliter les initiatives citoyennes de partage et de communs ? » C'est une problématique d'intérêt général. C'est une question qui ouvre assurément des perspectives de discussion, des perspectives larges, des perspectives ouvertes, des perspectives potentiellement nouvelles.

Dans ce moment où la doxa majoritaire est trop souvent à favoriser l'individualisme, où certains alimentent une polarisation toujours croissante, cette problématique peut, à notre sens, être fertile en discussions, peut-être pour dépasser certains clivages, en tout cas pour renouveler le débat public. C'est le vœu que nous formulons. J'ai aussi le plaisir de pouvoir me réjouir du consensus que cette proposition recueille dans ces murs.

Nous voterons bien évidemment, comme vous l'aurez compris, favorablement au lancement de cette commission délibérative.

M. le Président. – Je dois encore vous indiquer que nous aurons des étapes ultérieures concernant le processus, puisque, après votre décision, la Conférence des présidents sera réunie pour constituer ladite commission, combien de membres parlementaires et qui en fera partie.

Nous devons aussi – ce sera à l'ordre du jour du Bureau du Parlement le 12 novembre – passer un marché public pour désigner le facilitateur ou la société facilitatrice qui va accompagner les travaux. Vous savez que ces travaux sont organisés avec le soutien de quatre experts déjà en fonction.

Il conviendra ensuite de tirer au sort 3 000 citoyens dans le registre national. Cette opération serait menée au début de l'année 2027, de manière à ce que nous puissions, à la suite de ce tirage au sort, désigner 30 citoyens effectifs et 30 autres suppléants pour faire partie de la Commission.

Il y a encore d'autres éléments, mais ce sont les principales étapes les plus proches qui nous attendent.

Par ailleurs, pour votre information, je souhaite vous indiquer que, en ce qui concerne un autre mode d'expression citoyenne, nous avons enregistré, depuis le début de cette législature, 159 pétitions déposées au Parlement, soit communiquées, soit examinées en commission, soit défendues en commission, soient exposées ici même au sein de notre assemblée plénière.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose

de voter ultérieurement sur le rapport de la Conférence des présidents.

ÉLOGE FUNÈBRE DE M. PIERRE HAZETTE

M. le Président. – Je voudrais solliciter quelques instants de votre attention, de manière à rendre hommage avec vous à l'un de nos anciens collègues.

Messieurs les Ministres, chers collègues parlementaires, Mesdames et Messieurs, je souhaiterais avec vous que nous saluions en effet une personnalité marquante de notre histoire politique wallonne et francophone dont l'engagement, la culture et les convictions méritent toute notre reconnaissance.

La disparition de Pierre Hazette, le 20 octobre dernier, à l'âge de 87 ans, marque la fin d'un parcours exceptionnel au service de l'enseignement, de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, plus globalement, de la vie publique.

Ancien parlementaire, ministre, pédagogue et homme de lettres, il aura consacré une grande part de son existence à transmettre, à convaincre et à servir.

Avec sa disparition, c'est une figure marquante de notre vie politique, un homme profondément attaché à la Wallonie qui s'est éteint.

Toutefois, au-delà des fonctions qu'il a exercées, des responsabilités qu'il a assumées et des combats qu'il a menés, c'est avant tout un homme bienveillant, volontariste et qui n'a jamais cessé de croire à la valeur de l'engagement que je voudrais saluer.

Pierre Hazette est né à Marneffe, en Hesbaye, en 1939. Il était profondément attaché à son terroir, à ses racines et à la Hesbaye.

Son itinéraire fut celui d'un homme qui n'a jamais séparé la réflexion de l'action. Licencié en philologie classique de l'Université de Liège, professeur de latin et de grec pendant 10 années, il avait tiré de sa formation et de son expérience une conviction essentielle : l'éducation est bien davantage qu'une transmission de connaissances. Elle est une manière de donner à chacune et à chacun les moyens de comprendre le monde, de penser librement et de construire son avenir.

Cette conviction allait guider toute sa carrière. Pierre Hazette, avant d'être un ministre de l'Enseignement, était un pédagogue et il le restera jusqu'au bout de sa vie.

Son engagement politique commence au niveau local, comme échevin de l'Instruction publique – déjà –, à Braives, en 1971. Il se poursuit ensuite dans les assemblées parlementaires : au Conseil régional wallon, à la Chambre des représentants, au Parlement de la Communauté française et au Sénat.

Au Parlement wallon, il a notamment travaillé sur les thématiques de l'agriculture, de l'environnement, des ressources naturelles, du tourisme et du développement économique.

Il s'est aussi intéressé à une question qui dépasse les clivages politiques : celle de l'identité wallonne. En 1998, au sein de la Commission spéciale consacrée aux expressions de cette identité, il contribue aux réflexions qui conduiront au choix du *Chant des Wallons* et à la fixation de la date officielle des Fêtes de Wallonie. Ce travail reflète une certaine conception de notre Région, une Wallonie qui doit connaître son histoire, assumer sa culture et regarder son avenir avec confiance.

Pierre Hazette était profondément libéral. Il ne dissimulait pas ses convictions, mais il savait aussi que la politique ne se résume ni à des appartenances ni à des étiquettes. Elle exige du dialogue, de l'écoute, du travail, du pragmatisme et une idée ferme de l'intérêt général. C'est cette exigence qu'il a portée lorsqu'il est devenu ministre de l'Enseignement secondaire, des Arts et des Lettres, puis de l'Enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial – que l'on allait ensuite appeler spécialisé – entre 1999 et 2004.

Il entendait lutter contre la violence et les incivilités dans les écoles, revaloriser l'enseignement technique et professionnel, redonner toute leur place aux manuels scolaires et défendre un cadre scolaire fondé sur la responsabilité et la tolérance. Il se préoccupait aussi de la neutralité de l'enseignement et de la place de chaque élève dans notre système éducatif.

Son action fut reconnue bien au-delà de sa propre famille politique, mais Pierre Hazette, dont le caractère bienveillant, mais aussi bien trempé, était largement connu, ne fut pas seulement un homme d'action ; il fut aussi un homme de plume et de lettres. Lorsqu'il met un terme à sa carrière politique en 2004, il ne renonce ni à la réflexion ni à la transmission. Il se tourne vers l'écriture, comme si les mots constituaient une manière de prolonger naturellement le dialogue avec ses contemporains. Son œuvre est riche et aussi très diverse. *Le chemin va encore monter*, publié en 1996 ; *Les Taxis de Dakar*, en 2006 ; *Les Barreaux de sable*, en 2008 ; ou encore *Haïr César ?*, en 2011, témoignent de ce parcours et de cet éclectisme littéraire.

Il publie également *Lettre ouverte aux parents responsables*, en 2012, un titre qui fait écho à lui seul à l'importance qu'il accordait à l'éducation et à la responsabilité des adultes envers les générations futures. Avec *Perdition* et *Forcer la chance*, tous deux parus en 2013, puis *Tribulations d'un entrepreneur liégeois*, en 2015, il poursuit ce travail d'écriture. Comment ne pas s'arrêter sur le titre de son autobiographie, publiée

en 2018, *J'ai fait de mon mieux* ? Ces quelques mots ont la simplicité des grandes vérités – il ne prétend pas à la perfection. Ils disent le travail accompli, les choix assumés, les efforts consentis et la volonté d'être fidèle à ses convictions. En 2021, avec *Que garder d'hier pour construire demain ?*, Pierre Hazette pose une question qui peut aussi trouver une forme de résonance chez la plupart d'entre nous.

Après ses responsabilités ministérielles, il fut encore délégué général Wallonie-Bruxelles à Dakar, au Sénégal, de 2004 à 2008. Passionné d'Afrique, il reste aussi attentif à l'avenir de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'espace francophone, ainsi qu'aux enjeux de l'enseignement. Mais même après avoir décidé de se retirer de la vie politique, son intérêt pour la chose publique ne s'était pas éteint. En février 2025, évoquant son parcours, il citait cette maxime latine : *labor omnia improbus vincit*, « un travail acharné vient à bout de tout ».

Il ajoutait, avec la satisfaction de celui qui regarde le chemin parcouru : « J'ai beaucoup travaillé, et ce, jusqu'à 69 ans. J'ai la satisfaction du devoir accompli. » Nous pouvons aujourd'hui mesurer la portée de ces mots, car il est des vies qui ne se résument pas à une liste de mandats ou de fonctions ; elles se mesurent aussi à ce qu'elles laissent dans les institutions, dans les esprits et dans la mémoire de celles et ceux qui les ont côtoyées. Les parcours les plus riches ont une fin, mais certaines traces demeurent, comme les amitiés que l'on a tissées au cours de ceux-ci, les idées que l'on défend, les élèves que l'on a formés, les livres qu'on laisse derrière soi et cette fidélité au travail et aux convictions qui donne sa cohérence à une existence.

Pierre Hazette laisse derrière lui une famille à laquelle nous adressons nos pensées les plus sincères : son épouse, Claudine, ses enfants, Jean-François et Bénédicte, ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants.

Au nom de notre assemblée, je veux saluer sa mémoire, son engagement, mais aussi sa contribution à notre histoire politique.

La parole est à M. le Ministre Jeholet, au nom du Gouvernement.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, avec la disparition de Pierre Hazette, nous perdons une figure marquante de la vie publique, un homme de conviction, de culture et de transmission, car, chez Pierre, tout commence par cette transmission.

Avant le parlementaire, avant le ministre, il y eut le professeur, comme vous l'avez rappelé. Il a enseigné le latin et le grec, et ses anciens élèves se souviennent d'un professeur passionné qui leur transmettait bien plus qu'une langue : le goût de l'histoire, de la littérature et de l'humanisme. Cette vocation ne l'a jamais quitté.

Vous avez rappelé, Monsieur le Président, son engagement politique. Derrière ce parcours, une conviction profondément ancrée : tous les talents méritent d'être reconnus et valorisés. Pierre Hazette parlait de l'intelligence de la main, une expression qui disait beaucoup de sa vision de l'enseignement. C'est pourquoi il s'est aussi beaucoup investi dans la promotion de l'enseignement technique et professionnel, mais aussi dans le rapprochement entre l'école et le monde du travail.

Pierre Hazette était aussi un homme de la terre, profondément attaché à son terroir, à sa Hesbaye, qui lui était si chère et qui l'accompagnera jusque dans l'écriture et jusque dans ses livres.

Ceux qui l'ont côtoyé parlent d'un homme décidé et précis, mais aussi posé et bienveillant ; un homme qui aimait le débat contradictoire et qui savait défendre ses convictions, tout en respectant celles des autres.

Pierre a enseigné, il a débattu, il a écrit, il a défendu ses convictions et il a servi la chose publique, mais, surtout, il aura transmis.

Au nom du Gouvernement wallon, je souhaite adresser mes pensées les plus sincères à sa famille, à ses proches, à ses amis, à ses anciens collègues ainsi qu'à tous ceux et toutes celles qui ont eu la chance de croiser son chemin.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Monsieur le Président, chers collègues, c'est avec une profonde émotion que nous rendons aujourd'hui hommage à Pierre Hazette, décédé ce 20 octobre à l'âge de 87 ans.

Avec lui disparaît une figure marquante du libéralisme wallon, un humaniste et un intellectuel de premier plan dont l'étendue des connaissances et la hauteur de vue impressionnaient. Libéral de conviction, profondément attaché à la liberté de pensée, à l'émancipation par le savoir et à la responsabilité individuelle, il aura défendu ces valeurs avec force et constance sans jamais renoncer à son indépendance d'esprit.

Pierre Hazette aura eu plusieurs vies professionnelles : enseignant, collaborateur ministériel, haut fonctionnaire, conseiller communal, échevin, parlementaire, ministre, diplomate et écrivain. Un parcours remarquable traversé par un même fil conducteur : la passion du savoir, le goût de la transmission et le sens du service public.

Professeur de latin et de grec, il a fait de l'enseignement bien davantage qu'un métier : une véritable vocation. Devenu ministre, il porta

d'importantes réformes et défendit notamment la formation continue des enseignants, convaincu que transmettre le savoir exigeait de ne jamais cesser soi-même d'apprendre.

Cette conception de l'enseignement rejoint les mots de Montaigne, qui préférait la tête bien faite à la tête bien pleine. Car, au-delà des connaissances, c'est la capacité de réfléchir, de comprendre et de se forger son propre jugement qui permet à chacun de tracer son chemin.

Pierre Hazette avait le goût de la précision, le souci du travail bien fait et un profond respect des institutions. À la fermeté de ses positions s'ajoutaient une remarquable vivacité d'esprit, un sens subtil de la répartie et cet humour parfois piquant qui donnait à sa personnalité toute sa singularité.

Homme de lettres, passionné d'histoire et de culture, il poursuivit son œuvre de transmission à travers l'écriture ; une autre manière de préserver la mémoire, de faire vivre les idées et de laisser aux générations futures une part de ce que le temps pourrait emporter.

Monsieur le Président, chers collègues, au nom du groupe MR, je tiens à saluer sa mémoire avec un profond respect et une sincère reconnaissance pour tout ce qu'il a apporté à nos institutions et à notre société. J'adresse nos pensées les plus chaleureuses et nos condoléances les plus sincères à sa famille, à ses proches ainsi qu'à tous ceux qui ont partagé sa route.

M. le Président. – Je vous propose d'observer une minute de silence en mémoire et en hommage à Pierre Hazette.

(L'assemblée observe un moment de silence)

VOTES

M. le Président. – J'invite M. le Secrétaire Dodrimont à venir me rejoindre à la tribune pour procéder aux votes.

Proposition de décret insérant un Titre V/1 relatif aux zones de protection contre les inondations dans le Code du développement territorial, déposée par Mme Dejardin, M. Devin, Mme Özen, MM. Lefèbvre, Crampont et Mme Morreale (Doc. 611 (2025-2026) N° 1 à 4)

Vote nominatif

M. le Président. – La proposition de décret insérant un Titre V/1 relatif aux zones de protection contre les inondations dans le Code du développement territorial, déposée par Mme Dejardin, M. Devin, Mme Özen, MM. Lefèbvre, Crampont et Mme Morreale (Doc. 611 (2025-2026) N° 1 à 4) ayant été rejetée en commission, nous ne voterons que sur son article 1er.

Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
21 membres répondent oui.
40 membres répondent non.
5 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Anne Lambelin (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline

Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Se sont abstenus :
Mmes et MM. Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo).

En conséquence, le rejet de l'article 1er entraîne le rejet de l'ensemble de la proposition de décret.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître leurs motifs d'abstention.

La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Président, je vais justifier mon abstention et je ne m'oppose évidemment pas à notre texte. Selon nous, actuellement, l'ensemble des communes wallonnes ne sont pas protégées au même niveau comme elles devraient l'être. En effet, il n'y a qu'un schéma hydrologique au niveau de la Vesdre qui se situe dans l'arrondissement de Verviers. Je tiens à rappeler que nous avons le devoir de protéger le territoire wallon, mais aussi les citoyens et les citoyennes qui y habitent. Ce devoir, selon moi, nous devons le faire toutes et tous ensemble, car c'est un enjeu qui dépasse le clivage majorité-opposition.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur le paquet Omnibus X ou l'opération « Cancer pour tous » de la Commission européenne par Mme Hanus et M. Fontaine (Doc. 715 (2026-2027) N° 1) et par MM. Dewez et Jacob (Doc. 716 (2026-2027) N° 1)

Votes nominatifs

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Hanus à Mme la Ministre Dalcq sur le paquet Omnibus X ou l'opération « Cancer pour tous » de la Commission européenne.

La première motion motivée de Mme Hanus et M. Fontaine a été imprimée et distribuée sous le document n° 715 (2026-2027) N° 1.

La seconde motion motivée de MM. Dewez et Jacob a été imprimée et distribuée sous le document n° 716 (2026-2027) N° 1.

La parole est à Mme Hanus, auteure principale du premier projet de motion motivée.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Monsieur le Ministre, chers collègues, « il y a des enfants qui connaissent la chimiothérapie avant de connaître l'école ». Ces mots du docteur Kay lors de l'audition des pétitionnaires, ici au Parlement, nous rappellent les familles dont la vie bascule. Il nous a dit : « Votre pouvoir de guérison est très limité. Votre pouvoir de prévention, lui, est immense ». En début de législature, des experts auditionnés nous avaient alertés : troubles neurologiques et autisme chez les enfants exposés avant la naissance ; leucémies et tumeurs du système nerveux central ; chez les agriculteurs, cancers du poumon, de la prostate, de la moelle osseuse ou du côlon ; chez les riverains, maladie de Parkinson, cancer du sein, asthme ou encore endométriose.

Chers collègues, Octobre rose vient de se terminer. Nous avons porté des rubans, partagé des messages, exprimé notre solidarité et rappelé l'importance du dépistage. Cette mobilisation est précieuse, mais notre responsabilité politique ne peut pas s'arrêter après le port du ruban rose. Ces alertes nous obligent. Les femmes et les hommes de notre Région ne décident pas seuls des substances autorisées. Ces décisions nous engagent. Dans son paquet Omnibus X, la Commission européenne envisage dans les prochaines semaines d'assouplir les renouvellements périodiques de nombreuses substances actives, ouvrant même la voie à des autorisations illimitées dans le temps pour une partie d'entre elles.

Pour les autres, Mme Neven – remplaçant Mme Dalcq – a confirmé des renouvellements pouvant atteindre 15 ou 25 ans pour les autres substances. On parle d'un délai de 25 ans, alors que les connaissances scientifiques évoluent. Une autorisation ne rend pas une substance inoffensive pour l'éternité. Derrière ces règles, il y a des agricultrices, des agriculteurs, des riverains, des familles et des enfants. Défendre ceux qui nous nourrissent, c'est refuser qu'ils aient à choisir entre vivre de leur métier et protéger leur santé. Ils ont besoin d'alternatives, pas d'un recul des protections sanitaires et environnementales.

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, notre motion vous demande de défendre une position belge claire : refuser les reculs sanitaires et environnementaux, et préserver des règles plus protectrices pour notre santé et notre environnement. Nous ne pouvons pas être émus pendant des auditions et rester immobiles au moment des décisions. Quand la maladie est annoncée, les familles ne peuvent plus revenir en arrière. Nous pouvons agir en amont, et je

vous demande, chers collègues, de soutenir notre motion.

M. le Président. – La parole est à M. Dewez, auteur principal du second projet de motion motivée.

M. Arnaud Dewez (MR). – Chers collègues, dans le cadre des discussions européennes sur le paquet Omnibus, la ministre a été très claire : oui à la simplification administrative, non à l'affaiblissement de nos exigences sanitaires et environnementales. Cette simplification pourrait également favoriser le développement d'alternatives aux pesticides pour les agriculteurs, en facilitant notamment l'accès aux produits de biocontrôle et aux biosolutions. C'est pourquoi il convient d'aborder ces réformes législatives avec sérieux, plutôt que de se limiter à des slogans creux ou à parler de cancer pour tous.

La position défendue par la Belgique est claire : maintien des réexamens scientifiques, renforcement des capacités des autorités d'évaluation et préservation des garanties sanitaires et environnementales. C'est dans ce cadre que la majorité a décidé de déposer une motion motivée afin de soutenir le Gouvernement wallon dans son action.

Outre le rappel de certains éléments présents dans la DPR en ce qui concerne le principe de précaution pour notre santé et notre environnement, nous demandons notamment de renforcer l'aide à la décision des agriculteurs dans le recours aux alternatives aux pesticides, en poursuivant les travaux issus des États généraux de la protection des cultures, notamment par l'analyse économique des alternatives identifiées dans les différentes fiches.

Nous connaissons toutes et tous l'importance des questions de la rentabilité de nos exploitations agricoles. Il ne s'agit pas de les mettre en difficulté financière, mais de les accompagner vers une agriculture plus durable, en leur permettant de disposer d'une évaluation claire des conséquences économiques et agronomiques de leurs choix.

Par ailleurs, nous demandons également de renforcer l'efficacité et l'applicabilité du Programme wallon de réduction des pesticides. Enfin, dans le cadre du travail gouvernemental sur la protection des zones de captage, nous demandons que des mesures de soutien et d'accompagnement ambitieux soient proposées aux agriculteurs concernés, afin de répondre aux préoccupations exprimées par les représentants agricoles dans les groupes de travail actuellement consacrés à cette question.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob, autre auteur du second projet de motion motivée.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Chers collègues, notre position en la matière est extrêmement claire. La simplification administrative européenne ne doit pas aller à l'encontre de nos normes et de nos standards sanitaires et environnementaux. Je l'ai dit et je le redirai toujours, notre objectif est que le processus européen soit un processus de simplification, et pas un processus de dérégulation. Il faut maintenir nos standards élevés, et il faut accompagner les agriculteurs.

La Wallonie n'est pas en reste. Elle peut se baser sur un Plan wallon de réduction des pesticides qui doit encore évoluer pour renforcer nos ambitions. Nous travaillons sur les zones de captage, nous faisons des biomonitorings, PreventAgri est là, nous travaillons sur les phytolicences, nous soutenons la recherche. Nous devons maintenir une approche pragmatique et volontariste en la matière.

Concernant le paquet Omnibus, dont il est question ici, évidemment qu'il doit être revu, qu'il doit évoluer et qu'il faut être attentif à son processus en cours. Il faut préserver les réexamens scientifiques, les garanties de protection et les possibilités d'intervention des États et des Régions lorsqu'il y a des risques. Il n'y a aucun doute là-dessus.

Où est ce paquet aujourd'hui ? Il est en discussion au Parlement. Je vous invite toutes et tous à mobiliser nos députés européens pour qu'ils s'activent en la matière. C'est ce que nous faisons avec M. Verhofstadt et le groupe Renew qui est connu pour travailler avec force, afin de faire évoluer ce texte et de conserver des normes strictes et protectrices.

C'est pour cela que nous proposons, non pas une motion pure et simple, mais une motion motivée qui reprend ces éléments et répond à l'interpellation de l'opposition. J'espère – j'imagine que ce ne sera pas autrement – qu'elle recueillera l'unanimité des votes.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – On est en train de discuter du paquet Omnibus X qui va être bientôt voté au Parlement européen. Ce paquet, sous prétexte de simplification administrative, risque de sacrifier la santé des agriculteurs et de la population au profit des multinationales de l'agrochimie. Ce sont elles qui engrangent les bénéfices, tandis que les agriculteurs et la collectivité supportent les risques sanitaires et environnementaux. Mme Hanus a montré suffisamment d'exemples.

Ce paquet Omnibus permettrait d'autoriser de façon illimitée toute une série de pesticides et de diminuer les contrôles, ce qui ne va pas aider les agriculteurs à diminuer et à réduire les pesticides.

Pour cela, ils ont besoin d'alternatives accessibles, d'investissements publics, de prix rémunérateurs. Ce n'est pas ce qui est proposé dans la motion de la majorité. Vous dites que vous êtes inquiets et qu'il faut revoir le paquet, vous proposez quelques petites propositions qui ne sont pas inintéressantes, mais qui ne

s’opposent pas à la dérégulation européenne ni aux multinationales.

On connaît, on sait dans quel sens le vote va aller. On sait quels groupes vont voter quoi au niveau du Parlement européen. Ce n’est pas acceptable. Au nom de la santé de la population et des agriculteurs, nous soutenons la motion du Parti socialiste.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – C’est incroyable : même face à une motion qui demande simplement de ne pas affaiblir la protection des citoyennes et des citoyens face aux pesticides via la loi Omnibus X, le MR et les Engagés arrivent encore à déposer une autre motion pour affaiblir la démarche. De facto, c’est un soutien au lobby de l’industrie chimique et c’est irresponsable.

(Applaudissements)

Faut-il rappeler que chaque enfant naît aujourd’hui contaminé aux pesticides ? Comme le dit Camille Étienne : « Déjà dans le placenta, on nage dans une soupe chimique ». Les PFAS, les pesticides de synthèse se retrouvent dans le lait maternel. En Europe, le cancer est diagnostiqué à 35 000 enfants. Le nombre de cancers augmente et cela ne va qu’empirer.

Quand les Engagés vont-ils enfin abandonner les doubles discours, passer de la parole aux actes et prendre les bonnes mesures pour protéger les Wallons et les Wallonnes ?

M. le Président. – Je me tourne vers le banc gouvernemental et je ne vois pas de demande.

Je vous propose de voter sur le premier projet de motion motivée déposé par Mme Hanus et M. Fontaine (Doc. 715 (2026-2027) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
26 membres répondent oui.
40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, le projet de motion n’est pas adopté.

Nous allons voter à présent sur le second projet de motion motivée déposé par MM. Dewez et Jacob (Doc. 716 (2026-2027) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
40 membres répondent oui.
26 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Projets de motion déposés en conclusion du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2027 par M. Mugemangango, Mme Bernard et M. Liradelfo (Doc. 718 (2026-2027) N° 1) et par Mme De Bue, MM. Blondel et Tzanetatos (Doc. 719 (2026-2027) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2027.

La première motion motivée de M. Mugemangango, Mme Bernard et M. Liradelfo a été imprimée et distribuée sous le document n° 718 (2026-2027) N° 1.

La seconde motion pure et simple de Mme De Bue, MM. Blondel et Tzanetatos a été imprimée et distribuée sous le document n° 719 (2026-2027) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme De Bue, MM. Blondel et Tzanetatos.

La parole est à Mme Bernard, autre auteure du projet de motion motivée.

Mme Alice Bernard (PTB). – À entendre le Gouvernement MR-Engagés, ce budget serait celui de la responsabilité, du pouvoir d'achat et de l'avenir de la Wallonie. Cependant, quand on regarde concrètement les mesures annoncées, on constate une tout autre réalité : ce Gouvernement fait payer de plus en plus les citoyens tout en réduisant les services auxquels ils ont droit.

Premièrement, vous continuez à asphyxier financièrement les communes en imposant des économies, des restrictions de personnel et des conventions qui les poussent à augmenter les taxes locales. Ensuite, vous prétendez défendre l'autonomie communale. En fait, vous sous-traitez le sale boulot aux communes, ce sont elles qui doivent annoncer les nouvelles taxes, les suppressions d'emplois et les diminutions de services. En même temps, vous refusez de faire pression sur le Gouvernement fédéral pour qu'il assume les charges qu'il impose aux pouvoirs locaux.

Deuxièmement, vous vous attaquez directement au portefeuille des familles. Vous annoncez une vignette automobile, vous augmentez les tarifs TEC, vous préparez une taxe autonomie, vous gelez l'indexation du budget des maisons de repos, ce qui va sans aucun doute augmenter les prix de séjour, alors que les pensions ne suffisent déjà pas, et elles sont en plus attaquées au niveau du fédéral. Il y a une chose à laquelle vous ne touchez pas, ce sont les allocations familiales. C'est très bien, mais c'est surtout grâce à la mobilisation des familles et à la pression populaire.

Troisièmement, vous faites des choix économiques incohérents. La Wallonie perd des emplois industriels, des travailleurs sont licenciés, les entreprises ferment, des familles s'inquiètent pour leur avenir. Que faites-vous ? Vous continuez à soutenir les entreprises avec des centaines de millions d'euros sans apporter de garanties suffisantes sur le maintien de l'emploi. Où est votre plan industriel pour sauver et créer des emplois de qualité ?

Enfin, vous dites que tout le monde doit faire des efforts, mais les efforts ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Les travailleurs, les jeunes, les pensionnés, les communes doivent se serrer la ceinture. Pendant ce temps, les privilèges dont bénéficient les ministres et les parlementaires restent largement préservés. Alors, MR-Engagés, votre problème n'est pas seulement la manière dont vous gérez le budget, c'est surtout la manière dont vous répartissez les efforts.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue, auteure principale du projet de motion pure et simple.

Mme Valérie De Bue (MR). – Madame Bernard, je vous remercie pour cette motion. Elle me permet de rappeler à tous l'ambition de ce Gouvernement : renforcer le pouvoir d'achat et valoriser l'effort des travailleurs wallons.

La preuve dans ce budget 2027, avec un Job Bonus qui va récompenser les travailleurs avec une prime annuelle qui ira jusqu'à 500 euros pour les revenus les plus modestes, une révision importante du mécanisme des droits de succession – les 75 000 premiers euros de la part nette héritier en ligne directe seront exonérés de tout impôt. Cela concerne 60 % des successions. Sur les routes, on fait baisser la taxe de mise en circulation

entre 40 et 75 euros. Je rappelle la mise au taux plancher pour les véhicules électriques : 100 000 ménages ne devront plus payer de taxe sur les remorques légères. Tout cela quand des milliers de ménages ont pu concrétiser le projet immobilier de leur vie à la suite de la réduction des droits d'enregistrement.

Oui, en Wallonie, nous allons continuer à soutenir l'investissement, l'emploi et la croissance, à renforcer la résilience de notre territoire et à moderniser nos structures publiques. Je rappelle que ce budget 2027 n'est pas un exercice budgétaire classique. Un nouveau cap a été fixé pour le reste de la mandature, et un cadre pluriannuel budgétaire est proposé jusqu'à la fin de la mandature. Dans quelques semaines, nous aurons l'ensemble des documents budgétaires et je vous propose de continuer à débattre sur l'avenir de notre Région. Oui, nous assumons que notre budget est un budget responsable.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – La proposition de budget déposée par le Gouvernement est une proposition responsable, avec une trajectoire pluriannuelle, notamment pour les communes, avec un principe d'indexation qui est maintenu et qui ne peut jamais être négatif malgré ce rognage à 2 %, et ce, contrairement à nos homologues flamands.

Par ailleurs, citons des allocations familiales intégralement préservées, un Job Bonus avec un mécanisme prévoyant spécifiquement que ce soit les personnes ayant les plus faibles salaires qui en bénéficient de manière majoritaire.

Enfin, la proposition s'attaque courageusement à la lasagne institutionnelle wallonne, qui fait souvent florès dans nos programmes politiques, mais personne ne s'y était autant attaqué avec autant de volontarisme.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Le budget 2027, c'est d'abord un écran de fumée avec des recyclages, des grossissements et certains budgets gonflés à l'hélium, avec des réformes hors budget pour cacher et faire diversion.

Derrière l'écran de fumée, c'est une austérité aveugle qui se poursuit contre les jeunes, les résidents des maisons de repos et de soins, les communes, le secteur non marchand, et j'en passe.

Ce sont aussi des projets qui sont annoncés en grande pompe, puis bazardés en catimini, comme nous l'avons découvert hier avec le logement public.

Enfin, ce sont des politiques écologiques, concernant le climat et la nature, qui continuent de passer à la trappe, alors que les signaux d'alarme n'ont jamais été aussi grands.

Bref, c'est un budget injuste et irresponsable.

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
40 membres répondent oui.
26 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Dejardin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur l'annonce de la Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets (COPIDEC) concernant l'augmentation de la facture des déchets par M. Liradelfo et Mme Ammi (Doc. 722 (2026-2027) N° 1), par Mmes Dejardin, Roberty et M. Lepine (Doc. 723 (2026-2027) N° 1) et par Mme Jacqmin et M. Daye (Doc. 724 (2026-2027) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Dejardin à M. le Ministre Coppieters sur l'annonce de la Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets (COPIDEC) concernant l'augmentation de la facture des déchets.

La première motion motivée de M. Liradelfo et Mme Ammi a été imprimée et distribuée sous le document n° 722 (2026-2027) N° 1.

La deuxième motion motivée de Mmes Dejardin, Roberty et M. Lepine a été imprimée et distribuée sous le document n° 723 (2026-2027) N° 1.

La troisième motion pure et simple de Mme Jacqmin et M. Daye a été imprimée et distribuée sous le document n° 724 (2026-2027) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme Jacqmin et M. Daye.

La parole est à M. Liradelfo, auteur principal du premier projet de motion motivée.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Parmi les nombreuses augmentations de taxes qui viennent plomber le budget des ménages, il y a celle de la taxe déchets. La COPIDEC a tiré la sonnette d'alarme en disant que les mesures régionales, fédérales et européennes pourraient faire bondir la taxe déchets de 22 %, soit 19 euros par habitant. La réforme des APE, qui a été abordée tantôt, à elle seule, pourrait coûter 3 à 6 euros supplémentaires par habitant. Votre Gouvernement s'est aussi attaqué aux aides aux intercommunales.

Il y a le système injuste du coût-vérité ; un système injuste parce que les gens trient de plus en plus et paient de plus en plus. Que se passe-t-il avec ce système ? L'Europe demande d'appliquer le principe du pollueur-payeur et la Région wallonne a réussi à appliquer la plus mauvaise interprétation de cette directive européenne en disant que le pollueur est le citoyen. On en arrive à un principe de « citoyen-payeur ». Les gens trient, mais paient de plus en plus. C'est la réalité.

Nous ne sommes pas les seuls à dénoncer ce problème de système puisque nous avons eu des soutiens inattendus, notamment M. Daye, dans sa commune, qui a dit qu'il était d'accord avec le PTB – je le remercie –, et M. Resinelli, qui a voté une motion à La Louvière pour demander au ministre de revenir sur le coût-vérité.

Aujourd'hui, je vais permettre à MM. Resinelli et Daye de joindre la parole aux actes et de voter notre motion qui demande au ministre – qui a annoncé, je le rappelle, il y a deux ans, qu'il allait revoir le coût-vérité – d'enfin appliquer ses propres mesures et ses propres décisions, et de permettre aux citoyens de payer moins cher leur taxe déchets.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin, auteure principale du second projet de motion motivée.

Mme Valérie Dejardin (PS). – La COPIDEC nous alerte depuis des semaines : la gestion des déchets, qui coûte déjà en moyenne 85 euros par habitant et par an, pourrait coûter jusqu'à 19 euros de plus par habitant…

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Je vous en prie.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Cela peut vous sembler peu…

(Réactions dans l'assemblée)

S'il vous plaît ?

M. le Président. – Madame Dejardin, je vous en prie.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie. Je recommence, Monsieur le Président, parce que l'on parle de chiffres importants pour les citoyens et les citoyennes. Je disais que, 19 euros de plus par an, c'est ce qui risquait de tomber sur les épaules des habitants de Wallonie. Cela peut vous sembler peu, mais, pour une famille qui voit déjà augmenter ses factures d'énergie, d'eau, de logement et d'alimentation, c'est une somme qui compte. Parfois, c'est la dépense de trop.

Il ne s'agit évidemment pas de nier que la collecte et le traitement des déchets ont un coût, et certainement pas d'accuser les intercommunales de mal gérer leur argent ou de dépenser sans compter. Ce serait trop facile. Il faut regarder les choses en face. Oui, il y a la conjoncture, mais il va falloir arrêter de se cacher derrière son petit doigt. Une partie de la pression vient

du Fédéral, notamment des changements envisagés en matière de TVA. À ce que je sache, le MR et les Engagés siègent aussi au Gouvernement fédéral. Alors, chers collègues, prenez votre téléphone pour convaincre vos partenaires des conséquences que cela pourrait avoir.

Toutefois, il y a aussi des décisions régionales. Les décisions de votre Gouvernement, Monsieur le Ministre. Mon collègue, Laurent Devin, en a parlé tout à l'heure : vos économies dans les APE inquiètent les intercommunales de déchets. Aujourd'hui encore, elles ne savent pas clairement à quel régime elles seront soumises ni ce que cela va impliquer pour leurs travailleurs et leurs travailleuses ainsi que pour leurs finances.

Demain, en plus de tout le reste, il y aura aussi le prélèvement kilométrique. À partir de 2028, le Gouvernement prévoit de l'étendre aux poids lourds sur l'ensemble du réseau régional. Or, les camions de collecte parcourent nos routes tous les jours. Si les intercommunales ne sont pas protégées de cette nouvelle charge, qui va payer ? Au bout du compte, évidemment, les citoyens et les citoyennes.

Vous avez promis une réforme du coût-vérité. Vous aviez même dit que toutes les pistes étaient sur la table, y compris les plus audacieuses. Alors, il est temps de passer des paroles aux actes. Nous vous demandons d'arrêter de faire payer aux ménages wallons les conséquences de vos décisions. Aujourd'hui, en matière de déchets, les citoyens et les citoyennes ont le sentiment de payer toujours plus pour un service qui, trop souvent, diminue. Ce n'est pas tenable. Ce n'est plus tenable. Ce n'est plus acceptable.

Alors, chers membres du Gouvernement, chers collègues, soyez audacieux, comme vous l'avez promis, et montrez-nous enfin comment vous comptez empêcher que la facture des déchets devienne, pour de plus en plus de ménages, la facture de trop.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin, auteure principale du projet de motion pur et simple.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Chers collègues, la récente communication de la COPIDEC souligne que plusieurs décisions prises à différents niveaux de pouvoirs pourraient alourdir la facture pour les citoyens. Bien qu'il s'agisse d'une estimation et d'hypothèses liées à des réformes qui n'ont pas toutes produit leurs effets ou dont les modalités définitives n'ont pas encore été arrêtées, l'enjeu est hautement important pour les ménages au vu du contexte actuel difficile pour chacune et chacun.

Dans sa réponse, le ministre a réaffirmé, si certains en doutaient encore, la priorité du Gouvernement d'appliquer le principe du coût-vérité et d'assurer un financement durable du service public de gestion des déchets, tout en veillant à maintenir un juste équilibre entre impératifs environnementaux, soutenabilité financière pour les communes et maîtrise de la charge supportée par les citoyens. Il s'agit d'une équation complexe et de priorités dans lesquelles nous nous inscrivons complètement.

La volonté du ministre est bien d'aboutir à un mécanisme plus lisible, plus juste et plus incitatif, mais aussi soutenable pour les communes et pour les citoyens. Nous réaffirmons notre soutien au ministre dans sa réflexion et ses travaux en cours qui viseront à apporter plus de souplesse aux pouvoirs locaux, mais aussi – c'est important – à récompenser les efforts de réduction et de tri des déchets.

Enfin, concernant les autres niveaux de pouvoir, il est bien évidemment difficile de compenser automatiquement et intégralement toute décision prise aux différents niveaux de pouvoirs et avec des objectifs différents. Il sera important de considérer toute adaptation et évolution prise à d'autres niveaux, comme le régime TVA applicable aux intercommunales ou encore la proposition de la Commission européenne d'intégration progressive des incinérateurs de déchets dans le système ETS dans le cadre de la réfection des mesures envisagées en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Daye, autre auteur du projet de motion pure et simple.

M. Maxime Daye (MR). – Personne ici ne peut se satisfaire de voir les citoyens payer davantage alors qu'ils réduisent leurs déchets et améliorent leur tri. Comme je l'ai rappelé en commission, nous devons défendre le principe originel du décret Coût-vérité déchet, c'est le pollueur-payeur et non pas le trieur-payeur. La responsabilisation doit être raisonnable. Demander des efforts aux ménages implique aussi de les valoriser dans leurs factures.

L'alerte de la COPIDEC mérite d'être entendue. Comme ma collègue Mme Jacqmin l'a dit, une addition de risques et d'estimations ne constitue pas une augmentation définitivement arrêtée. Cela ne dispense pas d'agir, cela oblige à agir sur des bases solides, M. le Ministre Coppieters l'a rappelé en commission.

Notre différence avec les propositions de l'opposition porte sur la réponse à apporter. Avant de demander quel autre budget public prendra la facture en charge, demandons-nous comment en maîtriser le montant. Nous soutenons l'assouplissement annoncé pour 2027, mais cette réponse temporaire doit déboucher sur une réforme qui récompense réellement la réduction et le tri, tout en préservant l'autonomie des communes. Rappelons que le meilleur déchet est celui qui n'existe pas.

Les contributions des producteurs doivent produire un bénéfice concret. Nous attendons que l'articulation

de cette REP – responsabilité élargie des producteurs – avec le coût-vérité permette de soulager effectivement et réellement la pression sur les ménages. Nous voulons des résultats, des coûts maîtrisés, des communes respectées et des efforts de tri récompensés. C'est le sens même de la DPR. C'est écrit noir sur blanc. Notre priorité au MR n'est pas de déplacer la facture, mais de la maîtriser.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je crois profondément qu'il faut écouter la fédération des intercommunales de déchets quant au coût du traitement des déchets qui devra être répercuté sur les citoyens. Certes, il y a des coûts qui correspondent à une augmentation du coût-vérité. Toutefois, tout comme les communes pour d'autres dépenses, elles se voient imposer des économies par la Région, notamment pour le subventionnement des APE, que l'on ne peut raisonnablement imputer aux citoyens, tout en montrant du doigt les intercommunales ou les communes.

Certaines communes veulent reverser la responsabilité des augmentations sur les intercommunales en faisant envoyer la facture de la taxe communale par les intercommunales. Je trouve que ce n'est pas une bonne idée. Elles gardent une autonomie et une responsabilité importante pour faire varier la taxe ainsi que pour récompenser les efforts de tri et de réduction des déchets. Cela joue beaucoup sur la perception qu'ont les citoyens de la justice fiscale en matière de taxe sur les déchets.

Il n'empêche que la responsabilité régionale est engagée en matière d'APE, mais aussi en matière de report de responsabilité des producteurs sur le dos des citoyens. Monsieur le Ministre, réformez le calcul du coût-vérité, mais réformez-le bien et en prenant vos responsabilités régionales.

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
40 membres répondent oui.
25 membres répondent non.
1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- S'est abstenu :
M. Julien Liradelfo (PTB).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite le membre qui s'est abstenu à faire connaître ses motifs d'abstention.

La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – C'est incompréhensible parce que nous demandons que ce soient les vrais producteurs de déchets qui passent à la caisse plutôt que les citoyens. Tout l'objet de notre motion vise précisément cela avec la révision du coût-vérité. Ce que M. Daye dit n'est pas juste. En effet, ce ne sont pas les pouvoirs publics qui vont payer, mais les producteurs de déchets. Vous continuez avec le principe du « citoyen-payeur ».

Il est dès lors incompréhensible, d'une part, que M. Daye affirme dans sa commune qu'il n'est pas d'accord avec le coût-vérité, alors que, ici, il empêche le vote sur la révision du coût-vérité ; et, d'autre part, que M. Resinelli, à La Louvière, vote une motion qui demande au Gouvernement de revoir le coût-vérité, alors que, ici, il fait l'inverse de ce qu'il demande aux communes. Il va falloir rendre des comptes aux électeurs.

FAIT PERSONNEL

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli pour fait personnel.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Très brièvement, j'aimerais m'exprimer sur deux aspects.

Premièrement, M. Liradelfo dit que nous avons voté une motion en conseil communal pour demander au ministre de revoir le principe du coût-vérité. Oui, c'est l'application de la DPR. Le ministre Coppieters y travaille, comme il nous l'a dit ! Je ne vois pas ce qu'il y a de choquant.

Deuxièmement, je salue l'incohérence la plus complète du PTB qui vient encore de nous dérouler le principe du pollueur-payeur selon lequel ce sont les producteurs de déchets qui doivent payer. Je suis d'accord avec vous, Monsieur Liradelfo. C'est pour cela que nous avons voté, il y a presque un an, dans ce Parlement, la responsabilité élargie des producteurs pour faire contribuer les producteurs de déchets à la gestion des dépôts sauvages. Ce texte va amener une enveloppe financière à nos communes. Il a été voté à l'unanimité dans ce Parlement, à l'exception d'un seul parti : le PTB !

(Réaction de M. Liradelfo)

M. le Président. – Je vous propose de poursuivre nos travaux puisque, après un fait personnel, il n'y a pas de réplique quant au fait personnel. Nous examinons, si vous le voulez bien, les projets de motion déposés.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Monsieur le Président, pourrais-je répondre au fait personnel ?

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Vous n'avez pas été cité. Il y a un fait personnel lorsqu'une personne n'intervenant pas dans le débat est citée. Il n'y a pas de fait personnel pour une famille politique citée ni de réplique pour un fait personnel.

M. Julien Liradelfo (PTB). – J'ai été cité nommément. Liradelfo, c'est encore mon nom de famille jusqu'à preuve du contraire.

VOTES
(Suite)

Projets de motion
déposés en conclusion des interpellations
de Mme Hanus
à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux,
sur le cynisme politique entourant l'adoption de la nouvelle grille tarifaire du réseau LeTEC,
de M. Mugemangango
à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux,
sur la hausse des tarifs du réseau LeTEC
et de M. Hazée
à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux,
sur la hausse insensée des tarifs du réseau LeTEC
par M. Mugemangango
(Doc. 725 (2026-2027) N° 1),
par Mme Fafchamps, MM. Dewez, J.-P. Bastin et Chintinne
(Doc. 726 (2026-2027) N° 1),
par Mme Hanus, MM. Lefèbvre et Crampont
(Doc. 727 (2026-2027) N° 1)
et par M. Hazée et Mme Linard
(Doc. 728 (2026-2027) N° 1)

Votes nominatifs

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion des interpellations à M. le Ministre Desquesnes :

- de Mme Hanus sur le cynisme politique entourant l'adoption de la nouvelle grille tarifaire du réseau LeTEC ;
- de M. Mugemangango sur la hausse des tarifs du réseau LeTEC ;
- de M. Hazée sur la hausse insensée des tarifs du réseau LeTEC.

La première motion motivée de M. Mugemangango a été imprimée et distribuée sous le document n° 725 (2026-2027) N° 1.

La deuxième motion motivée de Mme Fafchamps, MM. Dewez, J.-P. Bastin et Chintinne a été imprimée et distribuée sous le document n° 726 (2026-2027) N° 1.

La troisième motion motivée de Mme Hanus, MM. Lefèbvre et Crampont a été imprimée et distribuée sous le document n° 727 (2026-2027) N° 1.

La quatrième motion motivée de M. Hazée et Mme Linard a été imprimée et distribuée sous le document n° 728 (2026-2027) N° 1.

La parole est à M. Mugemangango, auteur principal du premier projet de motion motivée.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Président, 12 euros, c'est le prix de l'abonnement TEC pour les jeunes. Demain, ce sera 180 euros, voire 384 euros, soit 32 fois plus cher. C'est le cadeau que le MR et les Engagés donnent aux jeunes qui veulent étudier, travailler ou chercher un boulot.

Ces hausses tarifaires s'appliquent aussi à d'autres usagers. Franchement, c'est inacceptable. Au moment où le carburant devient plus cher, au moment où l'on vit entre les étés caniculaires et les incendies de forêt, que fait le Gouvernement wallon ? Il rend le transport public plus cher.

Il ne s'agit pas de nous dire que ce n'est pas la faute du Gouvernement wallon puisque c'est précisément lui qui a demandé au TEC d'aller chercher des dizaines de millions d'euros de recettes en plus dans la poche des gens.

En plus, ce sont les mêmes partis, le MR et Les Engagés, qui font payer 1 200 euros aux étudiants et qui augmentent la taxe dans les communes à cause de leurs politiques, qui nous annoncent maintenant une vignette automobile, c'est-à-dire une nouvelle taxe.

Ce que demande la motion est très clair : devenir raisonnable et renoncer à cette hausse de recettes et à cette hausse de tarifs.

M. le Président. – La parole est à Mme Fafchamps, auteure principale du deuxième projet de motion motivée.

Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés). – Personne dans la majorité ne prétend qu'un bus plus cher attire plus de voyageurs, contrairement à ce que l'on nous dit régulièrement. Ce que nous disons, par contre, c'est que la gratuité ne suffit pas à convaincre un automobiliste de changer ses habitudes. En effet, 130 000 jeunes ont profité de l'abonnement à 12 euros. Pourtant, entre 2022 et 2023, la clientèle des 18-24 ans a progressé bien moins vite que l'ensemble des usagers. Dans le même temps, la seule année 2023 a demandé 46 millions d'euros de compensation publique, puisés dans un Plan de relance qui n'avait pas vocation à durer et complété par une enveloppe initialement destinée aux inondations. Ces millions n'ont pas financé la qualité du service. Ils ont servi une promesse électorale. Un service public n'est jamais gratuit. S'il n'est pas payé par celui qui l'utilise, il l'est par l'ensemble des contribuables.

Avec une procédure européenne pour déficit excessif, la Wallonie doit choisir la soutenabilité. C'est le sens de notre motion : un financement stable et engageant qui reste massif, puisque la Région prendra toujours en charge 86 % du coût du service. Les tarifs vont certes évoluer, mais il faut les remettre en perspective. Il y a 20 ans, un jeune payait 390 euros par an. En 2012, c'était 450 euros, et demain, ce sera maximum 180 euros, c'est à dire moins de 50 centimes par jour. Nous soutenons dans notre motion la demande du ministre d'un abonnement pour tous les 12-25 ans à 180 euros, lignes Express incluses. Quant aux familles les plus modestes, elles restent protégées, puisqu'un jeune bénéficiaire BIM paiera 5 euros par mois. Dès 2028, le chèque-mobilité pourra couvrir jusqu'à la totalité de l'abonnement.

Reste l'essentiel : les usagers doivent sentir la différence. Notre motion demande que ces moyens améliorent concrètement la fiabilité, la fréquence, la ponctualité, sans oublier les territoires ruraux. Elle demande aussi que l'impact de la nouvelle grille soit évalué et présenté à ce Parlement, pour la fréquentation, comme pour chaque public. Ce choix demande du courage. C'est le choix de la responsabilité : offrir aux Wallons un transport public solide, aujourd'hui comme dans 10 ans.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus, auteure principale du troisième projet de motion motivée.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Chers collègues, voici un nouvel épisode de cette saga sur l'explosion des tarifs des TEC, qui a lieu maintenant depuis plusieurs semaines. Comme dans toutes les bonnes séries, il y a des épisodes dramatiques, il y a aussi des épisodes comiques. Heureusement pour nous, aujourd'hui, c'est le jour de l'épisode comique, car, après s'être totalement défaussée de la responsabilité dans la fixation des tarifs, voici que la majorité se dit que fixer les tarifs, c'est effectivement un acte politique et qu'elle ferait bien de donner ses *guidelines* en la matière. En effet, la fixation des tarifs revêt deux dimensions : une dimension démocratique et une dimension budgétaire.

Monsieur le Ministre, vous vous êtes défaussé de votre responsabilité en la matière et c'est injustifiable. En tant que ministre de la Mobilité, vous devez endosser et assumer la pleine responsabilité de la grille tarifaire. L'autre enjeu que revêt la question de la grille tarifaire des TEC, c'est un choix budgétaire, un choix politique. Vous avez la force du nombre pour vous et vous avez décidé de privilégier les acheteurs des grosses villas au détriment des jeunes.

(Réactions dans l'assemblée)

Vous êtes incapable d'expliquer pourquoi les jeunes paieront plus cher leur abonnement que les personnes âgées. Un abonnement à 180 euros pour les jeunes, totalement infaisable, impayable soi-disant il y a un mois, est devenu tout à fait finançable avec quelques

sorties médiatiques, dont celle d'un ancien président de parti. Comment fonctionne votre nouvelle mécanique démocratique ? On s'interroge. Comment cela marche ? Pourquoi ne pas aller même au bout de votre démarche et revenir aux abonnements à 1 euro pour les jeunes et pour les séniors ? Ce sont 130 000 jeunes et près de 100 000 séniors qui perdent aujourd'hui du pouvoir d'achat avec vos décisions qui ont fait exploser les tarifs du TEC en Wallonie.

Alors, puisque la mécanique démocratique tarifaire reste floue, les jeux sont ouverts jusqu'à la fin de la législature. Nous allons continuer à vous mettre la pression à chaque occasion et à revenir à de meilleurs choix pour les usagers du TEC en Wallonie !

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – La parole est à M. Hazée, auteur principal du quatrième projet de motion motivée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Il faut revenir sur cette hausse insensée des tarifs au moment où le dérèglement climatique n'a jamais été aussi impactant et au moment où le prix du fossile ne cesse de demander que l'on encourage les transports publics plutôt que de les décourager. Or, c'est à ce moment que l'on a une hausse complètement invraisemblable, avec une incompréhension du public ainsi que de vos propres bourgmestres et mandataires.

Il y a cette mise en scène complètement invraisemblable où l'on a un conseil d'administration – ou plutôt le MR et Les Engagés au sein du conseil d'administration – qui prend ces hausses. Il y a le ministre qui y va de sa petite idée puis, le lendemain, encore d'une autre idée. Après, il y a les parlementaires de la majorité.

Vous transformez les faits, Madame Fafchamps, puisque vous présentez maintenant les choses comme si c'était le ministre qui avait fait cette proposition, alors que vous venez à son secours puisqu'il venait avec des propositions complètement délirantes où l'on allait contrôler l'endroit où les gens vont : à l'école ou à la piscine, dans leur kot ou chez leur ami.

Bref, tout cela est le fruit de votre décret « Ponce Pilate », et l'on est dans une forme de chaos.

(Réactions dans l'assemblée)

Bien évidemment que la gratuité ne suffit pas. Dans une politique tarifaire, il y a d'abord un encouragement à prendre le transport public, puis un objectif d'accessibilité sociale. Derrière tout cela, c'est en effet un choix politique de mettre les moyens dans les tarifs du TEC et non dans des réformes fiscales injustes, par exemple, ou dans des hausses de rémunérations des *top managers*, pour ne prendre que deux exemples de ces choix que vous faites en faisant croire qu'il y a de l'argent pour une chose et qu'il n'y en a pas pour une autre.

(Réactions dans l'assemblée)

En effet, d'autres choix sont possibles. La Wallonie mérite en tout cas beaucoup mieux que ce cirque que vous avez organisé avec vos administrateurs et administratrices au sein du CA du TEC.

M. le Président. – La parole est à M. Dewez, autre auteur du deuxième projet de motion motivée.

M. Arnaud Dewez (MR). – Pour ma part, je vais rester sur le TEC. Je ne vais pas balayer tout le budget wallon et toutes les réformes.

Chers collègues, pendant plusieurs années, on a voulu nous faire croire qu'une bonne politique de mobilité se mesurait au prix de l'abonnement : toujours moins cher, parfois presque gratuit, comme si le prix suffisait à faire une politique de transport.

Néanmoins, il faut avoir le courage de poser les vraies questions : à quoi sert un abonnement à 1 euro si le bus ne passe pas ? À quoi sert la gratuité si les horaires ne permettent pas d'aller travailler, d'étudier ou de rentrer chez soi ?

Certes, le prix a une importance, mais, un transport public accessible, ce n'est pas seulement un transport public bon marché ; c'est d'abord un transport public qui transporte. C'est précisément là que notre motion veut remettre les priorités dans le bon ordre.

Notre proposition est claire :

- un tarif unique plafonné à 180 euros par an et accessible à tous les jeunes – j'insiste – de 12 à 25 ans, et non pas comme avant, c'est-à-dire de 17 à 24 ans ;
- une solidarité préservée pour ceux qui en ont besoin ;
- surtout, une ambition beaucoup plus forte pour l'offre de transport, avec davantage de fréquence, moins de suppressions, de meilleures correspondances, une desserte renforcée des pôles scolaires, économiques et hospitaliers, et des solutions adaptées aux territoires ruraux.

Nous ne contestons ni la solidarité ni la nécessité des tarifs accessibles pour les jeunes. Nous contestons l'idée que la baisse du prix doit devenir l'alpha et l'oméga de la politique du TEC, au détriment du développement de l'offre. Nous ne voulons pas opposer le prix à l'offre ; nous voulons remettre les deux en équilibre. Les moyens publics ne sont pas illimités et les 46,4 millions d'euros de compensation en 2023 ne sont pas tombés du ciel. Ce sont des moyens qui doivent être utilisés avec discernement et au bénéfice de l'ensemble des usagers.

Parlons de justice territoriale. Quelle solidarité y a-t-il pour ce jeune qui paie ses impôts ou cette famille qui finance LeTEC, mais qui attend toujours un bus qui ne vient pas ou qui n'existe tout simplement pas ?

Au final, la réussite d'une politique de mobilité ne se mesure pas au nombre d'abonnements vendus à bas prix, mais au nombre de citoyens qui peuvent réellement se déplacer.

L'ambition de cette majorité est simple : ne pas promettre seulement un bus moins cher, mais garantir un bus plus présent, plus fiable et plus équitable sur tout le territoire wallon.

M. le Président. – M. le Ministre ne souhaite pas intervenir.

Je vous propose de voter sur le premier projet de motion motivée déposé par M. Mugemangango (Doc. 725 (2026-2027) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
25 membres répondent oui.
40 membres répondent non.
1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Germain Mugemangango (PTB), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- S'est abstenue :
Mme Christie Morreale (PS).

En conséquence, le projet de motion n'est pas adopté.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Pourriez-vous considérer mon vote comme positif ? L'abstention était une erreur de ma part.

M. le Président. – Nous en tenons compte.

Je vous propose de voter sur le deuxième projet de motion motivée déposé par Mme Fafchamps, MM. Dewez, J.-P. Bastin et Chintinne (Doc. 726 (2026-2027) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
40 membres répondent oui.
25 membres répondent non.
1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane

Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- S'est abstenu :
M. Germain Mugemangango (PTB).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Justification d'abstention

M. le Président. – J'invite le membre qui s'est abstenu à faire connaître ses motifs d'abstention.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Je constate que la majorité a décidé de ne pas écouter les jeunes et les citoyens qui veulent s'opposer à cette hausse des tarifs. Vous devriez entendre cette colère et cette résistance, car elles vont continuer à s'exprimer. Nous serons à leurs côtés pour lutter contre les décisions que vous prenez et qui vident les poches des citoyens.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Monsieur le Président, je crois qu'il faudra que vous rappeliez au chef de groupe les règles en matière d'abstention.

(Applaudissements)

M. le Président. – Vous n'avez pas la parole, Monsieur Wahl.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur Wahl, ne vous en faites pas : séance après séance, je crois que tout le monde peut constater que le groupe PTB a bien compris ce que l'on peut faire avec les abstentions.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Je n'en doute pas une seule seconde, et ce n'est pas…

M. le Président. – Chers collègues, nonobstant la convivialité de l'échange, puis-je vous inviter à ne pas intervenir sans en avoir sollicité l'éventuelle autorisation et dans le cadre que notre règlement prévoit ?

Votes nominatifs
(Suite)

M. le Président. – Je vous propose de voter sur le troisième projet de motion motivée déposé par Mme Hanus, MM. Lefèbvre et Crampont (Doc. 727 (2026-2027) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.
26 membres répondent oui.
40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, le projet de motion n'est pas adopté.

Je vous propose de voter sur le quatrième projet de motion motivée déposé par M. Hazée et Mme Linard (Doc. 728 (2026-2027) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.
25 membres répondent oui.
40 membres répondent non.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica

Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, le projet de motion n'est pas adopté.

(Réaction de Mme Greco)

J'ai lancé deux appels et j'ai insisté, mais j'enregistre bien volontiers votre vote favorable.

Rapport de la Conférence des présidents relatif à la suggestion de commission délibérative intitulée « Comment la Région wallonne peut-elle soutenir et faciliter les initiatives citoyennes de partage et de communs ? »

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur le rapport de la Conférence des présidents relatif à la suggestion de commission délibérative intitulée « Comment la Région wallonne peut-elle soutenir et faciliter les initiatives citoyennes de partage et de communs ? »

- Il est procédé au vote nominatif.

66 membres prennent part au vote.

66 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Valérie Dejardin (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Jori Dupont (Indépendant), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Diana Nikolic (MR), Vincent Palermo (MR), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Patricia Van Walle (PTB), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, la suggestion de commission délibérative est adoptée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 12 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
M. Willy Borsus, Président
M. Grégory Chintinne, MR
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
M. Maxime Daye, MR
Mme Valérie De Bue, MR
Mme Valérie Dejardin, PS
M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux
M. Laurent Devin, PS
M. Arnaud Dewez, MR
M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés
Mme Isabella Greco, PS
Mme Mélissa Hanus, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. François Huberty, Les Engagés
M. Loïc Jacob, Les Engagés
Mme Marie Jacqmin, Les Engagés
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Julien Liradelfo, PTB
Mme Christine Mauel, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Christie Morreale, PS
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports
M. Loris Resinelli, Les Engagés
M. Guillaume Soupart, MR
Mme Caroline Taquin, MR
Mme Éliane Tillieux, PS
M. Jean-Paul Wahl, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	acide désoxyribonucléique
AMA	Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (anciennement appelée Association des maisons d'accueil)
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
ASL	Airlines, Support and Leasing (Compagnies aériennes, assistance et location)
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BIM	bénéficiaire de l'intervention majorée
CA	conseil d'administration
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CFFW	Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie
CoDT	Code du développement territorial
COP31	31e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Conférence d'Antalya 2026 sur les changements climatiques)
COPIDEC	Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CQFD	ce qu'il fallait démontrer
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
ETS	Emission Trading Scheme (système d'échange de quotas d'émission)
FERI	Fonds extraordinaire régional d'investissement
FLW	Fonds du logement de Wallonie / Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie
FNRS	Fonds de la recherche scientifique
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FRIC	Fonds régional des investissements communaux
GAIA	Groupe d'action dans l'intérêt des animaux
GSK	GlaxoSmithKline
IAS	Intérieur et Action sociale (SPW)
LeTEC	société de transport en commun (anciennement TEC)
MODREC	Modélisation des écoulements et de la réduction des crues
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
PEB	performance énergétique des bâtiments (certificat)
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PGRI	plan(s) de gestion des risques d'inondation
PIC	plan(s)/programme(s) d'investissement communal(-aux)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PRW	Plan de relance de la Wallonie
PV	procès-verbal
REP	responsabilité élargie des producteurs
ROI	règlement d'ordre intérieur
SDC	schéma(s) de développement communal(-aux)
SDF	sans domicile fixe
SINE	Sociale Inschakelingseconomie (Économie d'insertion sociale) (mesure remplacée par Job Plus dès 2026)
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises

SPA	Société protectrice des animaux
SPW	Service public de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
SWCS	Société wallonne du crédit social
TEC	Société de transport en commun
TLPE	Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (SPW)
TNT	Thomas Nationwide Transport (TNT Airways, devenue ASL Airlines Belgium en 2016)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée

ANNEXES

Liste des documents parlementaires

1. Projet de décret relatif aux dispositifs « Wallonie Formation continue » (Doc. 729 (2026-2027) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation, imprimé et distribué.

2. Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 20 octobre 2026 modifiant l'accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (Doc. 732 (2026-2027) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale, imprimé et distribué.

3. Projet de décret modifiant l'article D.120 du Code wallon de l'agriculture (Doc. 733 (2026-2027) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité, imprimé et distribué.

4. Projet de décret relatif à la réallocation des moyens alloués au dispositif des aides à la promotion de l'emploi et modifiant le décret du 13 décembre 2023 relatif aux missions régionales pour l'emploi (Doc. 735 (2026-2027) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation, imprimé et distribué.

5. Rapport présenté au nom de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux par MM. J.-P. Bastin et Lefèbvre sur la pétition pour la reconstruction du pont Belle-Vue (N554) à Bernissart.
   Il sera imprimé et distribué sous le n° 736 (2026-2027) N° 1.

6. Rapport présenté au nom de la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale par Mme Jacqmin sur les missions et le financement des relais sociaux, des maisons d'accueil et des abris de nuit pour les personnes sans abri.
   Audition de :
   - M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale ;
   - M. Hissette, Administrateur de la Fédération des coordinations générales des relais sociaux wallons (COCOREL) ;
   - Mmes Vanhessen et Buxant, Directrice et Administratrice de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA) ;
   - Mme Remiche, Coordinatrice de la Fédération wallonne de services d'accueil et d'hébergement pour personnes en difficultés sociales (ARCA) ;
   - Mme Poncin, M. Vangoethem et Mme Mahy, Animatrice politique en charge du logement (énergie et eau) et du sans-abrisme, Facilitateur en prévention des inégalités et Secrétaire générale et politique du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP).
   Il sera imprimé et distribué sous le n° 737 (2026-2027) N° 1).

7. Rapport présenté au nom de la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale par Mmes Dejardin et Jacqmin sur le rapport annuel 2025 d'Unia.
   Audition de M. Charlier, Codirecteur d'Unia.
   Il sera imprimé et distribué sous le n° 738 (2026-2027) N° 1).

8. 38e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon – Fascicules Ier et II (Doc. 739 (2026-2027) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal, imprimé et distribué.

Liste des documents transmis au Parlement

Documents	Commission concernée
1. Mise en œuvre de l'article 15 des décrets du 12 février 2004 relatifs au statut de l'administrateur public 2. Pétition concernant la situation inacceptable de la Palestine occupée 3. Rapport de la Cour des comptes relatif au contrôle des comptes généraux 2022 et 2023 de Wallonie-Bruxelles International (WBI)	Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal
4. Mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public 5. Rapport de la Cour des comptes relatif à la maîtrise de l'artificialisation des sols en Région wallonne 6. Rapport d'activités du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) pour l'année 2022 7. Rapport d'activités du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) pour l'année 2023 8. Rapport d'activités du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) pour l'année 2024 9. Rapport d'activités du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) pour l'année 2025 10. Pétition pour autoriser l'installation de bornes de recharge pour les maisons de rangées	Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux
11. Mise en œuvre de l'article 15 des décrets du 12 février 2004 relatifs au statut de l'administrateur public 12. Avis A.1693 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet d'arrêté portant exécution du décret relatif aux parcours vers l'emploi 13. Avis SCIEN.26.04.AV–1695 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'arrêté du Gouvernement wallon relatif au projet de décret relatif aux clusters d'innovation stratégiques et aux écosystèmes d'innovation stratégiques	Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation

14. Pétition demandant le maintien du dispositif SINE dans le secteur non marchand	
15. Mise en œuvre de l'article 15 des décrets du 12 février 2004 relatifs au statut de l'administrateur public 16. Avis A.1688 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) concernant le projet d'AGW modifiant le Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé relatif au transport non urgent de patients	Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale
17. Mise en œuvre de l'article 15 des décrets du 12 février 2004 relatifs au statut de l'administrateur public	Commission de la fonction publique et des infrastructures sportives
18. Mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public 19. Rapport d'activités de la Commission nationale pour les droits de l'enfant pour l'année 2025	Commission du tourisme et du patrimoine
20. Mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public 21. Avis A.1691 - ENV.26.112.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet de 4e Stratégie wallonne de développement durable 22. Rapport de la Cour des comptes relatif au contrôle du compte général 2025 de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE)	Commission de l'énergie, du climat et du logement
23. Mise en œuvre de l'article 15 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public 24. Avis RUR.26.0623.AV-Agriculture du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2024 relatif au droit de préférence de la Région wallonne (critère de l'analyse d'opportunité)	Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité

25. Projet de budget initial 2027 de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE)	Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE)
26. Avis A.1689 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) concernant les avant-projets de décrets instaurant la dotation « Initiatives du vivre-ensemble » pour les compétences régionales et pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution 27. Avis ENV.26.111.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret modifiant et abrogeant divers articles du décret du 25 avril 2024 modifiant divers décrets relatifs à l'environnement 28. Avis A.1690 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret instaurant deux dotations complémentaires au Fonds des communes et l'avant-projet de décret instaurant une dépense à inscrire transitoirement au budget des communes au bénéfice des centres publics d'action sociale (Réforme des APE) 29. Avis A.1692 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) concernant l'avant-projet de décret modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé, relatif à la promotion de la bientraitance et à la lutte contre toute forme de maltraitance 30. Avis A.1694 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) concernant l'avant-projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération concernant la transposition partielle de la directive (UE) 2024/2841 et de la directive 2024/2842 31. Résolution du Sénat visant à assurer une prise en charge efficace des patients atteints de covid long 32. Résolution du Parlement bruxellois visant à s'opposer au projet de loi fédéral autorisant les visites domiciliaires dans le cadre de l'exécution des mesures d'éloignement, ainsi qu'aux dispositions analogues prévues dans le règlement européen instituant une procédure de retour à la frontière 33. Rapport annuel 2025 de la Cour des comptes européenne	/

34. Motion d'opposition au tracé de la « Boucle du Hainaut » passant par le territoire de la commune de Manage dans le cadre de la procédure de révision du plan secteur, adoptée par le Conseil communal de Manage le 20 octobre 2026	